

ZP 5301 Centre Ardenne

Plan Zonal de Sécurité 2020-2025



Police

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	4
Préface	5
CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS	6
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	7
1.2. Les parties prenantes et leurs attentes	7
1.3. Mission – Vision – Valeurs	8
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE	9
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	10
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone	10
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	11
2.3.1. Données objectives	11
2.3.2. Données subjectives	21
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	25
2.5. Déploiement du corps de police	27
2.5.1. Capacité en personnel	27
2.5.2. Organigramme	29
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	30
2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population	30
2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne	40
2.7. Coopération	43
2.7.1. Coopération <i>policrière</i> interzonale, supra locale et internationale	43
2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires <i>non policiers</i> et tiers	43
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	44
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	45
3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025	46
3.2.1. Synthèse de l’argumentation	46
3.2.2. Les objectifs stratégiques	48
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION	61
4.1. Communication Externe	62
4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2017	62
4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025	62
4.2. Communication Interne	62
4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2014-2017	62
4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025	62
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN	63
5.1. Améliorer et innover	64
5.2. Approbation	64

CHAPITRE 6 PLANS D' ACTIONS ET PROJETS	65
LISTE DE DISTRIBUTION	66
ANNEXES	68
Annexe 1	69
Statistiques Policières de Criminalité 2015-2018	69
Annexe 2	85
Analyse du Moniteur de Sécurité 2018	85
Annexe 3	98
Analyse du sondage d' opinion auprès du personnel	98
Annexe 4	100
Analyse de l' enquête de bien-être au travail	100
Annexe 5	102
Capacité nette disponible en 2018	102
Annexe 6	105
Explication du Tableau des phénomènes constatés	105

INTRODUCTION

Préface

La détermination d'une politique policière locale en zone Centre Ardenne doit résolument s'inscrire dans le concept de *community policing*.

La base et l'inspiration du fonctionnement de la police sont les valeurs démocratiques qui permettent à la société civile de fonctionner harmonieusement dans la tranquillité et la sécurité, procurant au citoyen la qualité de vie qu'il est en droit d'exiger des pouvoirs publics.

Adoptant une attitude de service envers la population, la police se doit de tenir compte à la fois des attentes de celle-ci au travers des différents groupes qui la composent, et de celles des autorités qui la représentent légitimement.

A cet égard, le Plan Zonal de Sécurité constitue la référence. Il détermine le cadre d'action permettant notamment d'atteindre les objectifs de sécurité intégrale des communes et ceux qui font l'objet de la politique judiciaire du Procureur du Roi, tout en prenant en compte les priorités fédérales.

Ces objectifs sont en fait complémentaires ; ils visent à promouvoir tant le renforcement du sentiment de sécurité de nos concitoyens qu'une diminution significative du nombre des délits et d'incivilités commis.

En ce qui concerne les huit communes de la zone, les déclarations de politique générale mettent surtout l'accent sur les problèmes de sécurité routière et le climat d'insécurité lié à la perpétration des cambriolages et de dégradations de biens immobiliers par les jeunes.

Pour le Procureur du Roi, une attention particulière sera réservée à la poursuite des infractions génératrices d'accidents de la route, telles que les excès de vitesse et l'alcoolémie au volant ; à la poursuite du trafic de stupéfiants et des nuisances que cela entraîne ; à la recherche et à la poursuite des auteurs de vols qualifiés dans les habitations agissant seuls ou en bandes organisées, qu'ils soient originaires de ou extérieurs à l'arrondissement judiciaire ; ainsi qu'à la poursuite des auteurs d'atteintes aux personnes, qu'il s'agisse de violence intrafamiliale ou de violence sexuelle. À noter que, outre les priorités définies dans le présent plan, la zone de police Centre Ardenne s'engage à porter une attention particulière aux diverses priorités du Parquet.

Parmi les cinq piliers de la fonction de police orientée vers la communauté, tous pertinents et indispensables, il nous paraît primordial de mettre l'accent sur deux d'entre eux, à savoir l'orientation vers la communauté et le partenariat. Ceux-ci doivent se comprendre comme une action commune et intégrée des différents acteurs de terrain en matière de sécurité, sans oublier la nécessaire implication du citoyen dans la recherche active de solutions à son niveau par une première prise en charge réelle des problèmes rencontrés.

C'est en effet par un ancrage solide à ces deux concepts que l'organisation et le fonctionnement de notre police locale s'inscriront efficacement dans le processus de réforme engagé et qu'elle surmontera les inévitables résistances aux changements décidés.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

- La transformation en cours de l'aspect « direction » de la Direction des opérations et de la coordination, vers une mission de « management et conception » ;
- La volonté affirmée du Collège de police de développer le corps pour qu'il reste efficient, volonté qui se traduit par :
 - L'augmentation annuelle de 2% du budget versé par les communes à la zone de police ;
 - L'augmentation du cadre, pour une meilleure présence sur le terrain, et en application du plan de calogisation lancé par le Chef de Corps.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Direction et financiers			
Parquet-magistrat de référence	Demande lors d'une réunion avec le Procureur du Roi	Le Procureur du Roi attend de la zone de police qu'elle collabore, avec le Parquet, à l'élaboration d'un cadre de vie sûr.	Un facteur déterminant souligné est : - les priorités déterminées
Collège de police - bourgmestre - conseil de police - conseil communal	Question libre lors d'un Conseil Zonal de Sécurité	La vision des Bourgmestres est d'obtenir une police tournée vers le citoyen tout en remplissant l'ensemble de ses missions.	Un facteur déterminant souligné est : - le budget
Collaborateurs	Sondage d'opinion auprès des membres du personnel	L'enquête effectuée permet de mettre en avant la volonté d'être proches de tous les citoyens.	Deux facteurs déterminants peuvent être émis : - La capacité allouée - Les priorités déterminées
Société	Sondage d'opinion auprès de la population (Moniteur de Sécurité)	L'analyse du Moniteur de Sécurité permet de donner une attente importante des citoyens, à savoir une police très orientée vers la communauté. Cela passe notamment par une plus grande proximité et une plus grande réactivité.	Deux facteurs déterminants peuvent être émis : - La capacité allouée - Les priorités déterminées

1.3. Mission – Vision – Valeurs

- **-Vision**

La zone de police Centre Ardenne entend donner aux autorités et à la population l'image d'un service assurant une fonction de police résolument orientée vers la communauté, moderne et de qualité.

- **-Mission**

En tant que service de police locale, la Zone Centre Ardenne prendra une part prépondérante, avec l'ensemble des partenaires impliqués, dans l'établissement au profit des citoyens d'un cadre de vie sûr et tranquille, en veillant au respect et à la protection des droits individuels et des libertés, ainsi qu'au développement démocratique de la société.

A cet effet, elle continuera à mettre en place des dispositifs performants et de qualité permettant d'assurer l'accueil des citoyens, l'intervention urgente, la police de quartier, l'assistance aux victimes et un service de recherches judiciaires. Elle veillera également au respect du maintien de l'ordre. De plus, elle mènera une lutte quotidienne afin d'améliorer la sécurité routière et la mobilité.

Elle développera et exécutera des plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires assignés par les autorités de police ; elle visera également à atteindre ceux-ci à travers un travail quotidien de qualité.

- **-Valeurs**

Nous serons guidés dans notre action par les valeurs suivantes :

Le respect des valeurs démocratiques

L'impartialité, la probité, l'intégrité

Une disponibilité maximale liée à la volonté de servir

L'utilisation optimale des moyens disponibles

Un recours limité, réfléchi et légitime à l'usage de la force et de la contrainte

Le respect du secret professionnel

Le souci constant de la qualité du travail

La nécessité de créer une ambiance de travail positive.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Différentes sources pertinentes, telles que les statistiques policières criminelles ou encore le Moniteur de Sécurité, ont été utilisées lors de l'élaboration du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. Ces différentes sources de données avaient en outre été annexées au plan. Ainsi, nous veillerons, au sein de ce plan, à réitérer cette méthodologie en informant correctement le lecteur sur les sources utilisées, la méthode de récolte et en fournissant l'ensemble des analyses au sein des annexes.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

La zone de police Centre Ardenne, composée de huit communes (BASTOGNE, LIBRAMONT-CHEVIGNY, NEUFCHATEAU, VAUX-SUR-SURE, LEGLISE, BERTOGNE, SAINTE-ODE et FAUVILLERS) se situe dans l'arrondissement judiciaire du Luxembourg et partiellement sur deux arrondissements administratifs (Bastogne et Neufchâteau).



Sa superficie est de 103.609 hectares, soit 23% de la province et arrondissement judiciaire du Luxembourg. Il peut également être souligné que cette étendue représente près de 2.300 km de voirie, tous réseaux confondus. La zone jouxte le Grand-Duché, par les communes de BASTOGNE et FAUVILLERS, auquel elle est reliée par deux routes nationales (RN 874 Bastogne-Clervaux et RN 84 Bastogne-Wiltz) et un réseau de petites routes communales. L'ensemble du territoire de la zone de police Centre Ardenne est également sillonné par des routes à grand gabarit (E411, E25, RN 4 et RN 89). Il doit, de plus, être noté que le territoire au sud de la zone est traversé par la ligne ferroviaire 162 qui relie BRUXELLES à ARLON, sans pour autant desservir BASTOGNE, important pôle économique.

Selon les sources du SPF Intérieur, la zone de police comptabilise 55.237 habitants (27.605 hommes et 27.632 femmes), ce qui représente une densité moyenne pour la zone d'environ 53 habitants par km². Notons que, depuis la création de la zone de police en 2002, la population a augmenté de plus de 10.000 habitants. L'évolution de la population s'établissait au 1^{er} juin 2019 comme suit :

<i>Entités administratives</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Evolution annuelle</i>
BASTOGNE	7.985	8.095	16.080	+85
BERTOIGNE	1.853	1.801	3.654	+79
FAUVILLERS	1.138	1.164	2.302	+29
LEGLISE	2.811	2.661	5.472	+104
LIBRAMONT-CHEVIGNY	5.591	5.749	11.340	+92
NEUFCHATEAU	3.858	3.873	7.731	+31
SAINTE-ODE	1.528	1.414	2.942	-4
VAUX-SUR-SURE	2.841	2.875	5.716	-11
Totaux ZP	27.605	27.632	55.237	+405

La population de la zone peut, selon les données de 2018, se diviser ainsi : 20% de la population a moins de 15 ans, 66% de la population se situe entre 15 et 64 ans et enfin 14% a un âge supérieur à 65 ans. Nous pouvons également remarquer que 3 communes de la zone font partie du top 10 des communes ayant la population la plus jeune sur le territoire belge. Au sein des 66% de la population « active » (se trouvant entre 15 et 64 ans), il peut être souligné un taux de chômage moyen de 8,2%.

Les centres économique, social et culturel de la zone de police se situent essentiellement au sein de deux communes que sont BASTOGNE et LIBRAMONT-CHEVIGNY. En effet, ces deux communes sont dotées de zones industrielles importantes, comprenant notamment une entreprise de type Seveso (L'Oréal à LIBRAMONT), de centres scolaires de tous types et de nombreux groupements culturels. Il peut également être souligné l'importance touristique de ces communes.

Dans le cadre de la circulaire GPI 78, trois associations musulmanes sont identifiées sur la zone :

- **L'Association Culturelle Turque**, rue d'Assenois, 20 à Bastogne ;
- Le **Centre Culturel Islamique « Al Imane »**, avenue de l'Indépendance, 100 à Bastogne ;
- **L'Asbl « Salam »**, chaussée de Bastogne, 22 à Neufchâteau et la **mosquée Essalam La Paix**, rue Jules Poncelet, 1 à Neufchâteau.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

A. Les statistiques policières de Criminalité

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Les statistiques policières de Criminalité, établies par la Direction de l'information policière et des moyens ICT de la Police Fédérale, permettent, par la mise en évidence des grands phénomènes criminels présents sur l'ensemble du territoire d'une zone de police, d'obtenir une image de la criminalité existante sur la zone proche de la réalité. C'est pourquoi, et dans le but d'en extraire de nouvelles actions préventives et répressives, nous allons passer en revue et analyser l'ensemble de ces statistiques policières de Criminalité portant sur le territoire de la Zone de Police Centre Ardenne de l'année 2015 à l'année 2018.

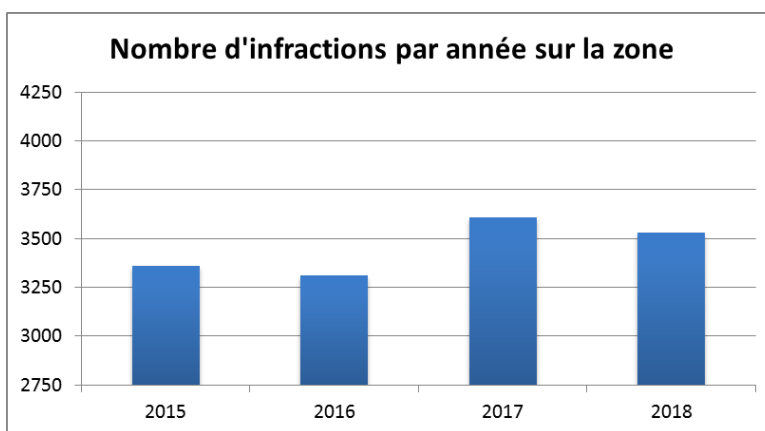
Néanmoins, avant toute analyse, une précision importante s'impose. En effet, malgré le caractère réel de ces chiffres, il est essentiel de noter qu'ils ne se basent que sur des faits constatés par les policiers et encodés dans une base de données. Ainsi, un nombre certain de phénomènes criminels ne seront pas pris en compte au sein de ces statistiques car ils n'auront pas été constatés par la Police. Une seconde précision s'avère nécessaire quant à l'utilisation de la base de données. Au vu notamment des modifications effectuées dans le Code Pénal durant ces dernières années, il apparaît que divers changements ont été réalisés au sein des catégories présentes dans la base de données. Ainsi, par exemple, certaines infractions ont été dépenalisées et ont donc changé de catégories. Il sera donc important d'analyser chaque catégorie en fonction des changements subis durant ces dernières années. Enfin, il doit être souligné que les données de l'année 2018 ne peuvent pas encore être considérées comme complètes.

En d'autres termes, les statistiques de criminalité ne nous permettent d'appréhender que partiellement la réalité criminelle. L'ampleur et l'évolution des divers phénomènes présentés au cours de cette analyse ne doivent être interprétés que comme étant une tendance.

Il est important de noter que ces chiffres de statistiques policières de criminalité reprennent les faits constatés tant par la Police Locale que par la Police de la Route et la Douane (données du 28/06/2019). Ainsi, les faits présents sur certaines communes, telles que Bertogne, Vaux-Sur-Sûre et Neufchâteau, peuvent être enflés par ces services. Cependant, il s'agit là d'une criminalité de transit spécifique qui ne concerne pas directement la zone (tourisme de la drogue, vols dans les camions à l'arrêt sur les parkings,...) et sur laquelle la Police Zonale ne possède aucune influence. Il peut être remarqué également que ces données ne comprennent pas les données concernant les infractions et les accidents de roulage.

2) Analyse des données¹

Divisées en 37 rubriques principales, ces statistiques policières de Criminalité mettent en évidence, **pour l'année 2018, 3.530 infractions enregistrées par la Police** sur l'ensemble des huit communes présentes sur le territoire. **Ce chiffre consiste en une certaine stabilisation depuis 4 ans.** En effet, le nombre total des délits s'élevait à 3.360 faits en 2015, 3.314 en 2016 et 3.610 en 2017 (soit -2% pour 2018). Il est à noter que le total de l'année 2018 n'est qu'un total provisoire mais fort proche de la réalité, au vu de la date d'extraction.



De l'ensemble de ces infractions, huit rubriques principales peuvent être soulignées, regroupant à elles seules plus de 77% des faits infractionnels en 2018. Ainsi, les catégories suivantes sont les plus représentatives des faits infractionnels présents sur le territoire de la zone en 2018 : vols et extorsions (1), stupéfiants (2), infractions de violence contre l'intégrité physique (3), infractions de dégradations de la propriété (4), infractions contre les autres valeurs morales et sentiments (5), infractions de fraude (6), infractions à la législation sur les étrangers (7), infractions contre la sécurité publique (8).

Il peut être souligné le fait que les trois premières catégories, à savoir les vols, les stupéfiants et les infractions contre l'intégrité physique comptabilisent à elles seules 45% du nombre total d'infractions en 2018, soit 1.598 faits.

Remarquons que ces pourcentages se répètent d'années en années depuis 2009, ce qui met réellement en évidence l'importance de ces catégories d'infractions au sein de la zone de police.

Près de 3.600 vols et extorsions ont été enregistrés par la zone de Police Centre Ardenne de 2015 à 2018, passant de 830 pour l'année comportant le moins de ces faits (en 2018) à 961 pour l'année en recensant le plus (en 2017).

Au vu de ce nombre important, **la catégorie « vols et extorsions » apparaît comme la catégorie de faits infractionnels prédominante sur l'ensemble du territoire de la zone** et influençant, de ce fait, l'évolution de l'ensemble de la criminalité sur les huit communes. Regarder l'évolution de cette rubrique de 2015 à 2018 ne permet néanmoins pas d'établir une tendance générale dans le nombre de vols et d'extorsions au fur et à mesure des années, les chiffres fluctuant d'une année à l'autre. Il peut toutefois être souligné que la moyenne du nombre de vols entre 2015 et 2018 (900 vols par année) est plus faible que la

¹ Vous trouverez l'analyse complète des statistiques policière de criminalité au sein de l'annexe 1.

moyenne du nombre de vols entre 2000 et 2012 qui se situait autour des 1200 vols par année. Au sein même de cette catégorie, il appert par ailleurs que **les cambriolages dans habitation et les vols à l'étalage sont les plus problématiques.**

Deuxième catégorie d'infractions apparaissant le plus sur le territoire de la zone de Police Centre Ardenne en 2018, « les stupéfiants » peuvent être considérés comme un phénomène criminel assez important. Ainsi, cette catégorie se place depuis 2017 dans le trio de tête des infractions suite à son nombre élevé de faits. En effet, **la catégorie « stupéfiants » a augmenté de 25% entre 2015 et 2018.** De ce fait, les stupéfiants sont une des catégories qui augmentent de façon importante sur ces quatre dernières années et ne suivent pas le schéma général de stabilisation ou de diminution entamé depuis 2015. Avec 17 faits pour 1000 habitants en 2018, c'est la commune de Libramont qui apparaît comme la commune enregistrant le plus haut taux d'infractions liées aux stupéfiants. Elle précède ainsi de loin Bastogne et Neufchâteau qui enregistrent respectivement 8 et 7 faits pour 1000 habitants en 2018, les cinq autres communes enregistrant moins de 3 faits par 1000 habitants. Il peut être noté que Bastogne, Libramont-Chevigny et Vaux-Sur-Sûre possèdent un taux de criminalité supérieur à 2017 en la matière. Les autres communes de la zone, quant à elles, maintiennent le même score ou voient leur taux de criminalité en matière de stupéfiants diminuer légèrement.

Enfin, la catégorie « infractions contre l'intégrité physique », reprenant essentiellement les « coups et blessures volontaires » avec plus de 85% de la catégorie, comptabilise une moyenne de 350 faits infractionnels par année. Ce nombre a augmenté depuis 2015. En effet, l'année 2018 a compté 368 faits alors que l'année 2015 n'en a rassemblé que 308. En outre, à l'heure actuelle, un fait infractionnel sur dix peut être classé dans la catégorie « infractions contre l'intégrité physique, coups et blessures volontaires », ce qui est loin d'être négligeable.

L'établissement du taux de criminalité pour les infractions contre l'intégrité physique au sein de chaque commune propulse, encore une fois, Bastogne, Libramont et Neufchâteau en tête de ce classement. Il est à noter que cela n'est pas étonnant au vu de la structure plus urbaine de ces communes. Ainsi, ces communes comptabilisent respectivement 9, 8 et 8 infractions contre l'intégrité physique pour 1000 habitants en 2018. Néanmoins, il est important de souligner que ces chiffres sont fort peu élevés et restent relativement identiques à 2017. Seule la commune de Sainte-Ode connaît une diminution notable passant de 8‰ à 4‰.

L'analyse fait infractionnel par fait infractionnel nous permet d'établir un classement des dix infractions rassemblant le plus grand nombre de procès-verbaux sur le territoire de la zone pour la période étudiée. Il est à remarquer que ces faits infractionnels représentent à eux seuls 64% du nombre total de PV enregistrés sur la zone.

Fait infractionnel	Nombre de faits	% de faits sur l'ensemble des données
Vol sans circ. aggr.	530	15%
Détention de stupéfiants	291	8%
Vol avec circ. aggr.	287	8%
Vandalisme	260	7%
Coups et blessures vol. hors sphère familiale	200	6%
Transmigration illégale	182	5%
Harcèlement	141	4%
Menaces	135	4%
Escroquerie	128	4%
Coups et blessures vol. en sphère familiale	115	3%
Total	2.269	64%
TOTAL de toutes les infractions	3.530	100%

De ce classement, nous pouvons constater l'importance de certains faits infractionnels relatifs aux vols ainsi que l'apparition de catégories telles que coups et blessures volontaires, détention de stupéfiants, vandalisme et transmigration illégale. Ces derniers phénomènes sont, de plus, peut-être encore sous-estimés de par un faible taux de plainte à la police.

3) Conclusions des Statistiques Policières de Criminalité

Nous pouvons dès lors mettre quelques grands phénomènes en évidence. Premièrement, la problématique « vols » est à soulever. En effet, 23% des données contenues dans le classement des 10 infractions les plus importantes relèvent de cette problématique. De plus, l'ensemble du phénomène « vol et extorsion » représente à lui seul 830 données, soit 24% du nombre total de PV. Deuxièmement, des problématiques telles que les « coups et blessures volontaires », les « stupéfiants » et le « vandalisme » peuvent également être mises en avant.

Nous pouvons ainsi voir l'émergence de plusieurs domaines susceptibles de devenir des bases d'actions, à savoir « les vols simples », « les cambriolages », « les vols à l'étalage », « la détention de stupéfiants », « le vandalisme » et « les coups et blessures ».

B. L'Image Policière Arrondissementale de Sécurité 2013-2018

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Les données utilisées dans le cadre de cette image proviennent de la Banque de Données Générale (BNG) pour l'Arrondissement Judiciaire concerné. Cette BNG reprend tous les PV judiciaires dressés par les services de police (locaux et fédéraux) pour des faits qui se sont déroulés sur le territoire de l'arrondissement. Contrairement aux Statistiques Policières de Criminalité qui se basent sur des infractions, les données utilisées dans l'Image Policière Arrondissementale se basent sur des phénomènes. L'extraction de ces données a été effectuée en mai 2019 et porte sur les années 2013 à 2018.

2) Analyse des données

L'Image Policière Arrondissementale de Sécurité permet également d'analyser les phénomènes criminels présents sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne de 2013 à 2018. Cependant, elle permet également de voir comment la zone se situe par rapport au niveau national et de voir si les six zones de l'Arrondissement judiciaire du Luxembourg présentent les mêmes particularités.

En comparant les taux de criminalité nationaux et provinciaux aux taux de criminalité de la zone Centre Ardenne, nous constatons que les figures criminelles et phénomènes suivants ressortent particulièrement sur notre zone de police :

Phénomène	Zone	Province	Belgique
Drogues	7,38	5,75	5,11
Transmigration illégale et faits concernant les étrangers	3,36	2,96	3,20
Violence extrafamiliale psychique	3,08	2,96	2,44
Vol à l'étalage	2,16	1,46	1,95
Violence intrafamiliale psychique	2,01	1,74	1,50
Détention illégale d'armes	1,57	1,16	1,12
Outrages et rébellions	1,20	1,01	0,68
Abus de confiance	0,83	0,67	0,72
Incendie et explosion	0,52	0,35	0,37
Attentat à la pudeur	0,44	0,36	0,32
Contrefaçon	0,31	0,23	0,11

Quelques comparaisons des phénomènes criminels peuvent également être faites entre les six zones présentes sur l'arrondissement du Luxembourg. Ainsi, il peut être remarqué que les vols à l'étalage, le sabotage informatique, le blanchiment ainsi que les incendies et explosions représentent des problématiques qui ont davantage lieu au niveau de la zone Centre Ardenne. Les stupéfiants et la détention illégale d'armes y sont également particulièrement importants. A l'inverse, le taux de criminalité des phénomènes de vols de motocyclettes et vélos, cambriolages dans bâtiments, viols et dégradations volontaires/vandalisme est plus faible au sein de la zone Centre Ardenne comparativement aux cinq autres zones.

C. La cartographie des vols dans habitation

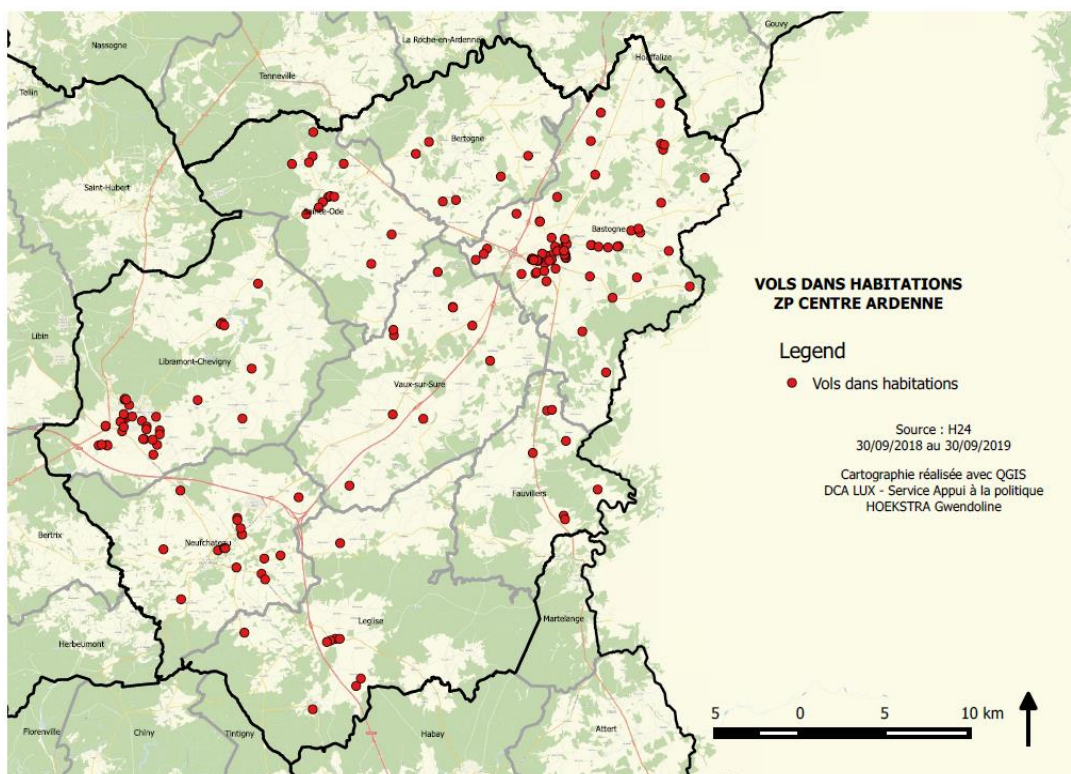
1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

La cartographie des faits de vols dans habitation est effectuée par la Police Fédérale, au sein de la DCA Luxembourg. Celle-ci consiste en une cartographie par secteur statistique des faits enregistrés dans la BNG durant la période des 12 derniers mois (du 30/09/2018 au 30/09/2019).

2) Analyse des données

L'analyse de la cartographie des vols dans les habitations de la zone de police Centre Ardenne permet d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse des statistiques policières de criminalité et de déterminer des zones importantes de concentration de faits.

Ainsi, l'on constate 3 zones de concentration d'incidents, à savoir Bastogne, Libramont-Chevigny et Neufchâteau. La commune de Sainte-Ode a également été touchée par les cambriolages lors de cette dernière année.



D. Les statistiques des Accidents de Circulation

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

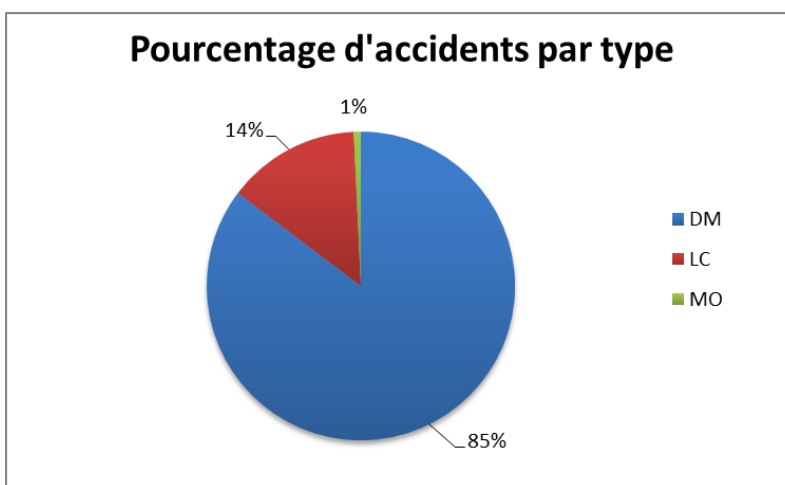
Les statistiques des accidents de circulation, établies par notre zone de police et par la Direction de l'information policière de la Police Fédérale, permettent, par la mise en évidence du nombre et du type d'accidents de circulation présents sur l'ensemble du territoire de la zone de police, d'obtenir une image des risques en matière de sécurité routière sur la zone proche de la réalité. Ces chiffres de circulation ont été extraits de l'I.S.L.P. en janvier 2019 et portent sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Néanmoins, avant toute analyse, deux précisions importantes s'imposent. En effet, malgré le caractère réel de ces chiffres, il est essentiel de noter qu'ils ne se basent que sur des faits constatés par les policiers ou déclarés au poste de police et encodés dans une base de données. Ainsi, un nombre certain d'accidents de circulation ne sera pas pris en compte au sein de ces statistiques car ils n'auront pas été constatés par la

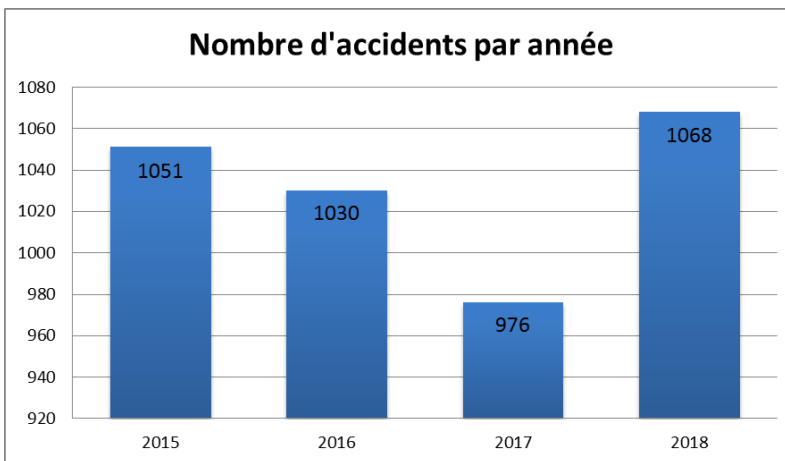
Police mais auront simplement fait l'objet d'un constat à l'amiable entre les conducteurs. De plus, il est essentiel de préciser que ces chiffres ne comprennent que les accidents de circulation constatés sur le territoire de notre zone de police. Ainsi, les accidents ayant eu lieu sur notre territoire mais déclarés au sein d'un autre poste de police ne seront pas compris dans ces chiffres. Néanmoins, cela ne s'applique que pour les accidents avec dégâts matériels.

2) Analyse

Selon les données issues de l'encodage des PV roulage, **149** accidents avec lésions corporelles et **8** accidents mortels ont été recensés sur l'ensemble de la zone Centre Ardenne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Afin de compléter cette vision des accidents de circulation ayant eu lieu sur l'ensemble de la zone Centre Ardenne sur l'année 2018, il peut être intéressant d'y ajouter le nombre d'accidents comprenant uniquement des dégâts matériels. Ce nombre s'élève ainsi à **911** accidents avec dégâts matériels. **1.068** accidents de circulation ont donc eu lieu sur la zone de Police 5301 entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Comparativement, l'année 2017 comptabilisait 820 accidents avec dégâts matériels (84% des accidents en 2017), 153 accidents avec lésions corporelles (15%) et 3 accidents mortels (1%), soit un total de 976 accidents.



Il peut être intéressant de s'attarder sur l'évolution des accidents de circulation depuis 2015.



Il peut être remarqué que la diminution du nombre d'accidents aperçue dès 2015 s'est arrêtée cette année. Cela est notamment dû à une augmentation du nombre de constats d'accidents avec dégâts matériels et d'accidents mortels. Cependant, nous noterons une diminution dans le nombre d'accidents avec lésions corporelles depuis 2015. De plus, la diminution dans le nombre de personnes blessées qui se dessine depuis 2015 s'est retrouvée en 2018. En effet, pour l'année 2018, nous avons comptabilisé 213 blessés pour 149 accidents alors que l'année 2017 comptait 221 blessés pour 153 accidents.

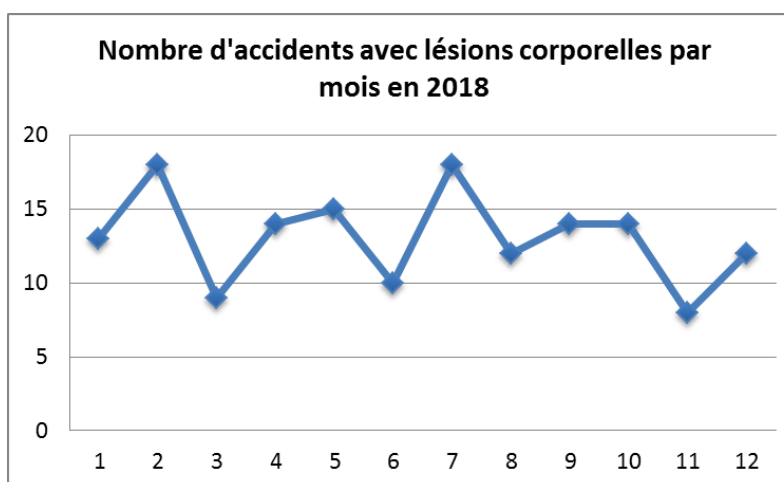
En envisageant les jours de la semaine pour lesquels un nombre important d'accidents de circulation se produit, nous pouvons voir ressortir deux jours, à savoir le **vendredi** (157 accidents, 14% des accidents) et le **samedi** (147 accidents, soit 13%). Quant au jour par rapport au type d'accidents, nous pouvons voir ressortir très nettement, pour les accidents avec lésions corporelles, le **mercredi**, le **samedi** et le **dimanche**. Ainsi, nous pouvons voir que pour les accidents avec blessés, le week-end reste un moment crucial. Enfin, en ce qui concerne les accidents mortels, aucun jour ne semble prépondérant.

Plus d'un accident avec lésions corporelles sur 3 se produirait ainsi le week-end et plus particulièrement durant les journées du samedi et du dimanche. Nous pouvons également remarquer que les journées du mardi, du mercredi et du vendredi (entre 06h00 et 15h59) ressortent dans le pourcentage d'accidents avec lésions corporelles.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h00 - 05h59	0,00%	0,00%	0,64%	0,64%	1,27%	3,18%	1,91%
06h00 - 09h59	3,82%	0,64%	6,37%	1,27%	2,55%	1,27%	2,55%
10h00 - 15h59	3,82%	6,37%	3,82%	3,82%	5,73%	7,01%	5,10%
16h00 - 19h59	0,64%	3,82%	3,82%	3,82%	3,82%	6,37%	5,10%
20h00 - 23h59	1,91%	0,64%	1,91%	1,27%	1,27%	1,27%	2,55%

Plus de 5% des accidents avec lésions corporelles ont eu lieu à ce moment

Les accidents avec blessés et/ou morts ont été plus nombreux durant l'été. A contrario, l'automne est la saison la moins touchée par les accidents avec lésions corporelles. Les écarts entre les saisons en terme de nombre d'accidents semble toutefois s'amenuiser.



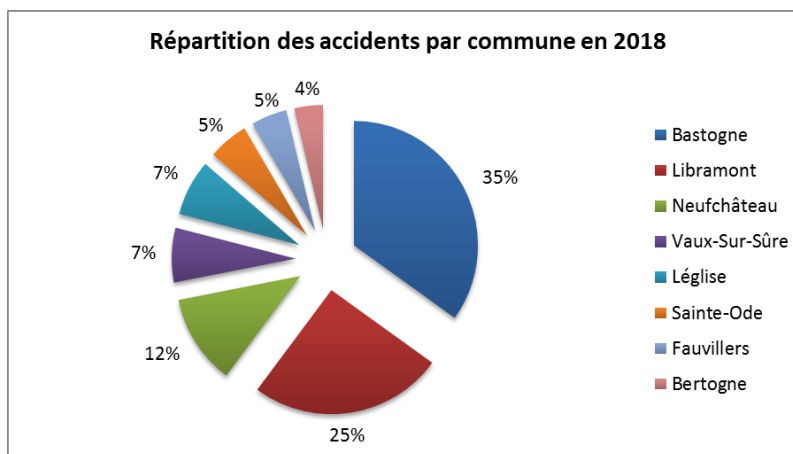
De façon analogue aux années précédentes, nous pouvons relever, parmi toutes les causes ayant provoqué ces accidents de circulation durant l'ensemble de l'année 2018 sur la zone Centre Ardenne, les principales causes suivantes : la présence d'un gibier (320 accidents), l'accrochage lors de l'entrée ou de la sortie d'une place de parking et les dégradations de la chaussée (268), la perte de contrôle du véhicule, le non-respect des règles de priorité et/ou de signalisation et le freinage tardif du véhicule.

Différentes causes aggravant l'accident peuvent également être mises en évidence. Nous en retiendrons essentiellement une, à savoir l'alcool. Ainsi, 67 accidents dont 26 accidents avec blessés ont été provoqués ou aggravés par la présence d'un conducteur sous influence d'alcool. Le pourcentage d'accidents avec alcoolémie au volant constatée lors des accidents avec blessés est significatif (17%) alors qu'il se situe à 4% pour les accidents avec dégâts matériels. Sur l'ensemble des accidents de circulation de 2018, 6% des accidents comprennent la conduite sous influence d'alcool. Ce chiffre est en stabilisation depuis quelques années. Il est à noter cependant que ce chiffre n'est pas totalement représentatif de la conduite sous influence d'alcool car le contrôle d'alcoolémie n'est pas systématiquement possible à la suite d'un accident (ex : blessé en salle d'opération,...).

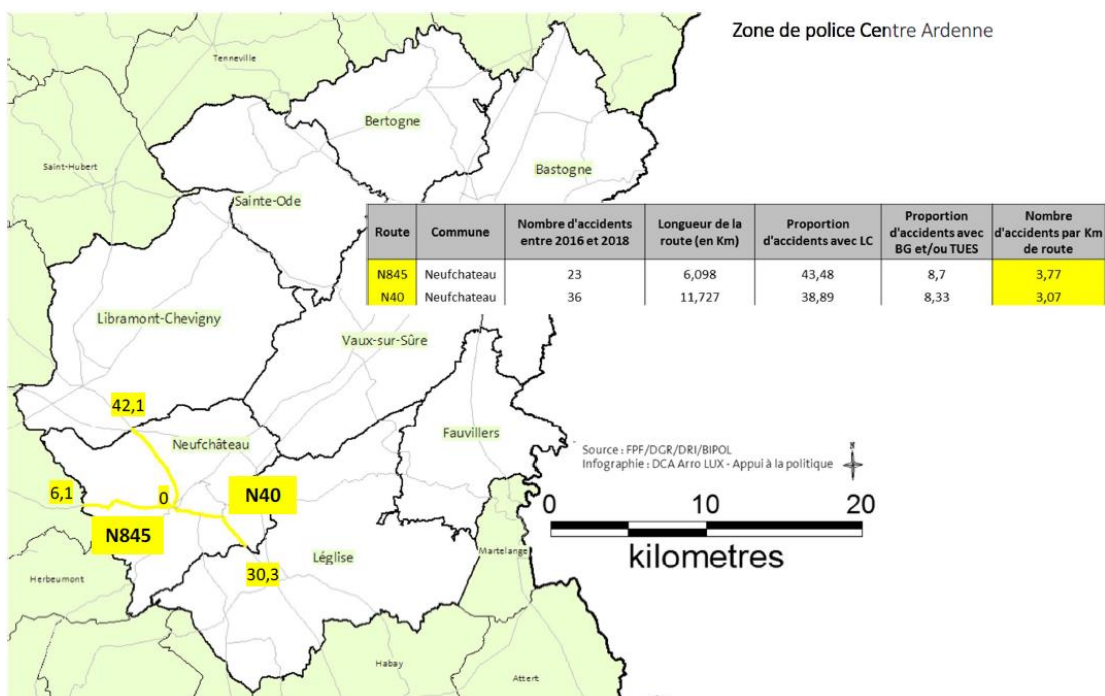
Il peut en outre être souligné que sur 1.068 accidents de circulation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 sur la zone Centre Ardenne, 198 conducteurs ont pris la fuite à la suite d'un accident. Ainsi, près d'un conducteur sur 5 s'est rendu coupable d'un délit de fuite (18%). Ces comportements sont pour la plupart effectués lors d'accidents avec dégâts matériels et non pour des accidents avec lésions corporelles. On

dénombrer de ce fait 192 délits de fuite lors d'accidents avec dégâts matériels et 6 lors d'accidents avec lésions corporelles.

L'analyse des accidents de circulation passe également par leur lieu d'arrivée. Ainsi, chaque commune dénombre un certain nombre d'accidents de roulage. Bastogne compte pour l'année 2018, 373 accidents dont 53 accidents avec lésions corporelles (soit 35% des accidents sur la zone) ; Libramont, 270 accidents dont 36 avec lésions corporelles et 3 avec décès (soit 25% des accidents) ; Neufchâteau, 125 accidents dont 27 avec lésions corporelles et 3 avec décès (soit 12% des accidents). Ces trois communes rassemblent à elles seules 72% des accidents survenus sur la zone durant l'année 2018. Cela peut notamment s'expliquer par la présence de centre urbain ainsi que par la superficie et l'étendue de la voirie de ces communes. Quant aux autres communes, elles comptabilisent 78 accidents pour Léglise, 76 accidents pour Vaux-sur-Sûre, 56 accidents pour Sainte-Ode, 50 accidents pour Fauvillers et 40 accidents pour Bertogne. Cette répartition est relativement similaire d'année en année.



L'étude des accidents de circulation par la cellule stratégique de la DCA Luxembourg pour la période 2016-2018 permet de mettre en exergue les tronçons de route accidentogènes traversant le territoire de la zone Centre Ardenne. En établissant, au niveau provincial, le nombre d'accidents (5.677) par kilomètre de route (2.005,54), pour la période 2016-2018, il peut être constaté qu'en moyenne, 2,83 accidents se sont produits tous les kilomètres sur le réseau régional et autoroutier de la province. C'est sur cette moyenne que se sont basés les analystes stratégiques pour déterminer les tronçons qui présentent un risque supérieur à la moyenne provinciale. Ainsi, en zone Centre Ardenne, il s'agit des tronçons de la N40 et de la N845 sur la commune de Neufchâteau.



E. Les nuisances et incivilités

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Permettant d'obtenir une vision plus précise des nuisances et incivilités, le nombre de dossiers traités par le Fonctionnaire Sanctionnateur sera également analysé au sein de ce PZS. Ainsi, nous avons analysé tous les dossiers traités par le Fonctionnaire en matière de sanctions administratives sur l'année 2018 et sur l'ensemble du territoire de la zone Centre Ardenne.

2) Analyse

Le nombre de faits de nuisances ou d'incivilités peut être complété via le nombre de dossiers enregistrés par le Fonctionnaire Sanctionnateur. Cela s'est traduit pour l'année 2018 en 80 amendes, 35 médiations, 64 dossiers classés sans suite et 35 non-lieux. Ces dossiers concernent essentiellement des dépôts d'immondices (105 dossiers), des souillures de la voie publique (29 dossiers), des dégradations de biens (im)mobiliers (16 dossiers), de la divagation d'animaux (15 dossiers) et de l'incinération de déchets (13 dossiers).

F. Les Statistiques issues du Diagnostic Local de Sécurité

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (Service Mithridate), établi sur le même territoire que notre zone de police, a réalisé en 2010 et actualisé en 2013, 2015 et 2017, un diagnostic local de sécurité permettant ainsi de mettre en évidence certaines problématiques de sécurité et de qualité de vie. La récolte des données a permis de rassembler des données socio-économiques via notamment les services communaux, des données de statistiques criminelles via la Direction de Coordination et d'Appui de la Police Fédérale et le Plan National de Sécurité 2016-2019, et des données qualitatives via des entretiens réalisés par des groupements en place.

2) Analyse²

« Parmi les différents phénomènes proposés par l'arrêté ministériel relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017, au vu des différents phénomènes constatés sur la ZP et par l'interprétation que nous avons pu faire (au niveau de l'analyse quantitative et qualitative), nous allons continuer à nous orienter vers les phénomènes suivants : la violence juvénile ainsi que les nuisances sociales. Sachant que 4 des communes ont une population la plus jeune de Belgique, il nous semble que ce choix est opportun, ces jeunes se dirigeant régulièrement vers les 3 plus grandes communes de la ZP.

Nous avons aussi décidé de nous pencher sur cet axe : violence à l'encontre d'homosexuels et transgenres, par manque de structures existantes dans notre région pouvant accueillir ces populations souvent socialement démunies et isolées.

Après remise du plan 2014-2017, nous avons pris des contacts avec différents services pouvant nous apporter un éclairage sur la façon dont nous pourrions travailler ce phénomène.

Suite à ces interpellations, nous avons été informées par le Centre d'action laïque du Luxembourg, qu'une « maison arc-en-ciel » a été mise en place courant 2014 sur la province du Luxembourg.

Cette maison répond aux demandes de cette population. Nous nous rendons également compte qu'en province du Luxembourg, ce sont surtout les jeunes homosexuels et transgenres qui subissent plutôt ces violences morales.

Face à ce constat, nous avons pris la décision de travailler en amont du problème via nos séances de prévention et ceci, en réaction aux comportements inadéquats des jeunes par rapport aux relations humaines et d'inclure ce travail dans le phénomène violence juvénile.

C'est pourquoi, nous avons décidé de ne plus travailler directement sur le phénomène « violence à l'encontre de personnes homosexuelles et transgenres » mais d'inclure ce problème via nos séances de prévention en développant les notions d'harcèlement et d'intimidation. »

« Selon les statistiques policières et les entretiens informels notamment avec le Dirops de la Zone de Police Centre Ardenne, il y a une nette recrudescence de la violence physique, surtout chez les jeunes. Les derniers faits de violence (augmentation d'agressions à l'arme blanche, incendies volontaires, meurtre, ...) constatés n'ont fait que confirmer le choix de la violence juvénile.

En effet, cette violence est aussi un découlement de faits vécus et observés par les jeunes notamment dans leur famille et entourage.

Une responsabilisation chez les parents, un rappel des lois en vigueur, de la prévention au niveau des écoles nous semble une des priorités à mettre en avant.

Il nous faut continuer à assurer une bonne visibilité du service dans les différentes communes, surtout au niveau des communes dites plus rurales. L'accent sera donc mis sur une participation plus accrue aux réunions organisées par les différentes communes ainsi qu'aux différentes plateformes organisées.

Comme vous avez pu le constater dans les statistiques précédentes, la problématique de la nuisance sociale reste préoccupante.

De par nos entretiens avec les personnes fréquentant le service mais aussi par les contacts que nous entretenons avec le service d'assistance aux victimes de la police, nous ne pouvons que nous conforter dans l'idée que les nuisances sociales sont et restent une problématique très présente. De plus, nous pensons qu'en collaboration avec d'autres services, une prise en charge précoce des jeunes dans leur milieu de vie et scolaire ne peut avoir que des répercussions positives sur l'avenir de ces jeunes et leur éviter de s'orienter vers la violence. »

G. Conclusions de l'insécurité objective sur la zone

L'image de la sécurité objective est réalisée à partir des données issues des statistiques policières de criminalité, de l'image policière arrondissementale de sécurité, des statistiques issues des accidents de circulation, du rapport des sanctions administratives et des statistiques issues du Diagnostic Local de Sécurité. Nous nous baserons sur l'analyse de ces données pour émettre certaines conclusions.

L'analyse des données issues de l'ensemble des statistiques policières permet d'affirmer que l'insécurité objective présente sur le territoire de la zone est due, en partie, pour l'année 2018, aux phénomènes prégnants suivants : « vols simples », « vols dans habitation », « vol à l'étalage », « détention de stupéfiants », « vandalisme », « harcèlement », « escroqueries », et « violence intrafamiliale ».

² Extraits tirés directement du DLS actualisé en 2017.

L'analyse du rapport lié aux sanctions administratives permet, quant à elle, de mettre en évidence quatre phénomènes augmentant l'insécurité objective, à savoir : « les dépôts sauvages d'immondices », « la souillure de la voie publique », « la dégradation de biens (im)mobiliers » et « la divagation d'animaux ». Les statistiques provenant du DLS du PSSP mettent en avant « la violence juvénile » et « les nuisances sociales ».

En analysant l'ensemble des résultats issus de ces données, nous pourrions établir comme phénomènes les plus prégnants les faits suivants : « vols dans habitation », « vol à l'étalage », « détention de stupéfiants », « violence intrafamiliale », « vandalisme », « violence juvénile » et « nuisances sociales ».

2.3.2. Données subjectives

A. Le Moniteur de Sécurité

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Le Moniteur de Sécurité est réalisé tous les 2 ans, par la Police Fédérale en collaboration avec le SPF Intérieur et les autorités locales (ZP, communes). Il consiste en une enquête de population à grande échelle, tant au niveau fédéral que local, réalisée, depuis 2011, via Internet et par courrier postal. Le Moniteur de Sécurité est un outil utile à divers niveaux pour dresser une photographie la plus fidèle possible en matière de sécurité, de problèmes de quartier, de victimisation, de prévention et de travail policier. Nous nous limiterons ici à l'étude des résultats relatifs aux volets « problèmes de quartier », « sentiment d'insécurité » et « victimisation », le but étant de produire une image de la perception subjective de l'insécurité sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne. La perception et la satisfaction des citoyens quant au travail policier seront analysées au sein du chapitre suivant.

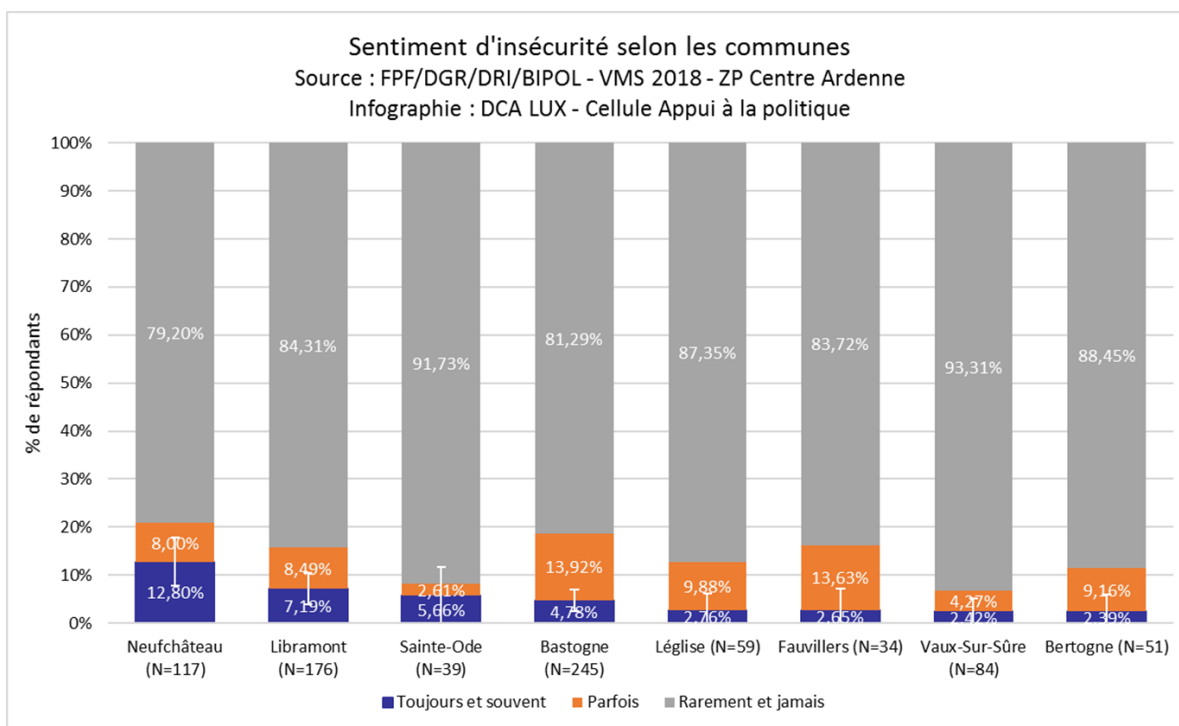
Un total de 465.000 questionnaires a été envoyé sur l'ensemble de la Belgique dont 2.383 questionnaires destinés aux habitants de la zone Centre Ardenne. Le public cible était constitué des résidents belges de plus de 15 ans. Il est entendu que cet échantillon s'est fait à partir d'un tirage au sort sur base aléatoire afin que tout citoyen ait la même possibilité d'y participer. En outre, l'échantillon a été proportionnellement réparti en fonction du genre, des catégories d'âge et de la population des communes.

Cette enquête portant sur le sentiment d'insécurité et sur la satisfaction des citoyens envers les services de police a été réalisée durant les mois de mars et avril 2018 et ce, sur l'ensemble des communes de la zone de police Centre Ardenne. 827 personnes ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de participation de l'ordre de 35%.

2) Analyse³

Ainsi, 84% des personnes interrogées disent se sentir « rarement et jamais » en insécurité. Ils sont près de 6% à se sentir souvent, voire toujours en insécurité. La zone de police Centre Ardenne se situe dans les proportions observées au niveau provincial. En examinant commune par commune, nous pouvons remarquer que le pourcentage de personnes s'estimant en insécurité varie de façon importante. Nous pouvons noter, par exemple, que près de 13% des répondants s'estiment toujours ou souvent en insécurité dans la commune de Neufchâteau contre seulement 3% dans les communes de Léglise, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre et Bertogne.

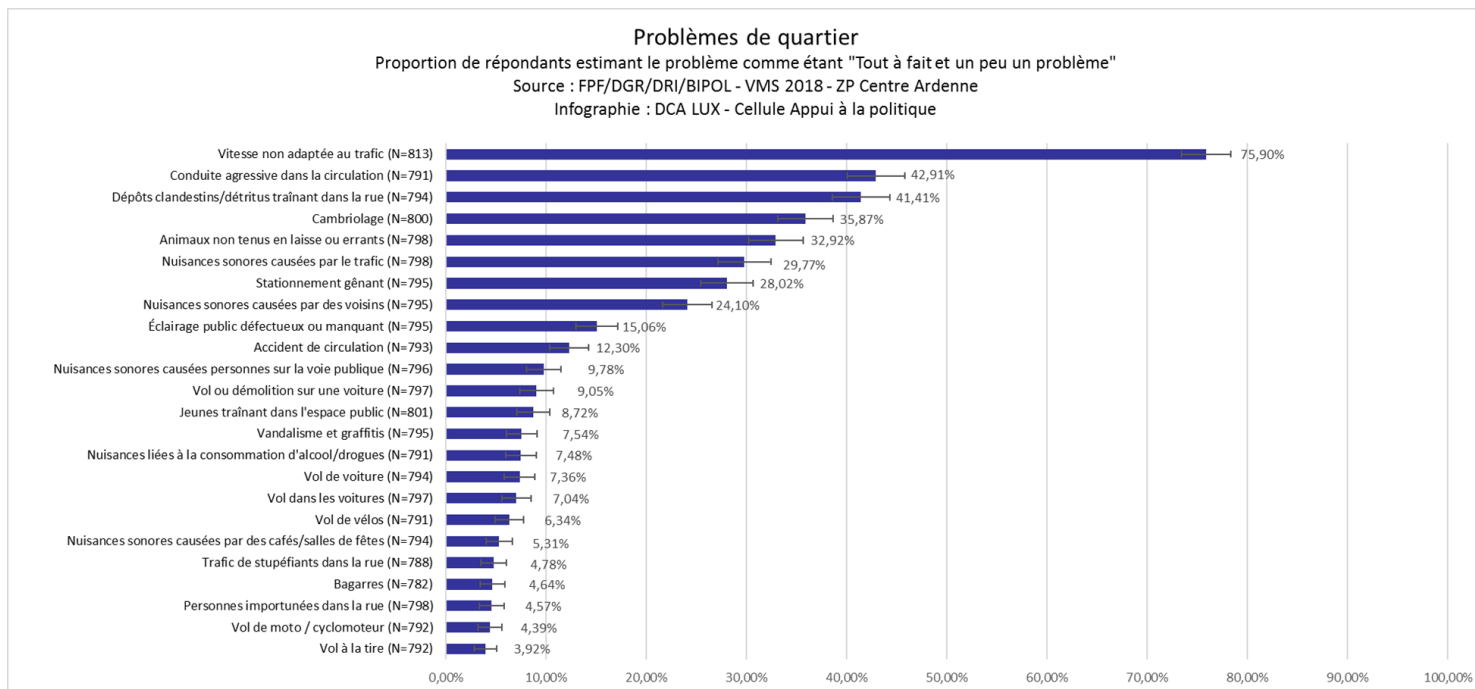
³ Vous trouverez une analyse plus détaillée du Moniteur de Sécurité 2018 au sein de l'annexe 2.



Les personnes ont, par ailleurs, été interrogées par rapport à ce qu'elles considèrent comme étant un problème dans leur quartier. Ces personnes ont donc été invitées à indiquer si les diverses situations citées dans le questionnaire constituent pour elles un problème dans leur quartier.

Le top 5 des items considérés comme tels par les répondants sont les suivants :

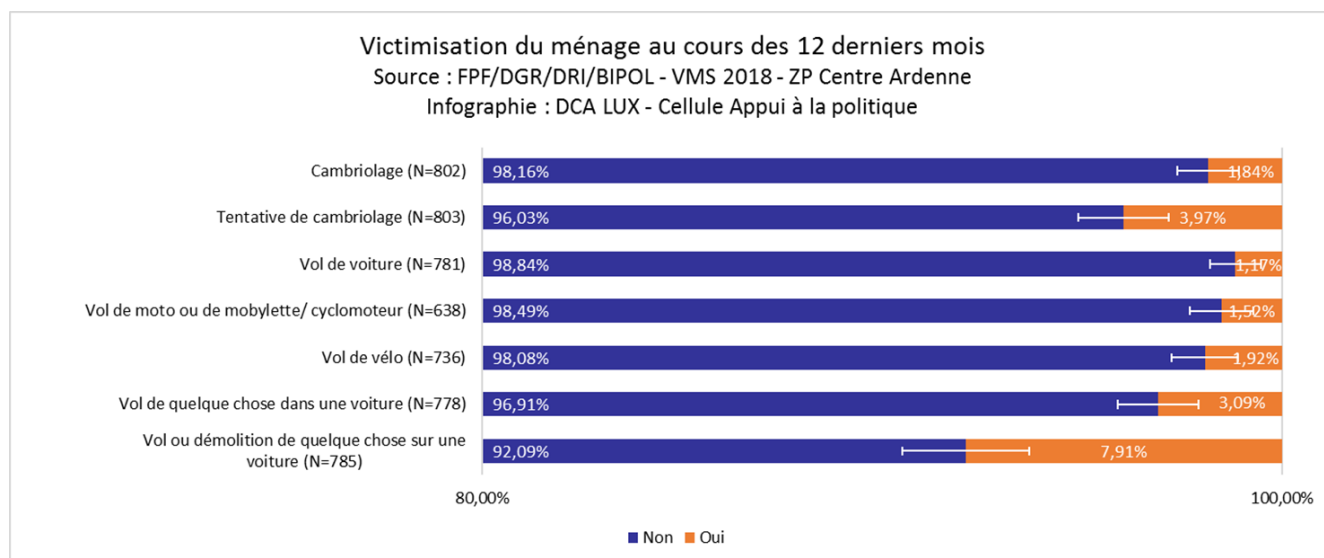
- Vitesse non adaptée au trafic,
- Conduite agressive dans la circulation,
- Dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue,
- Cambriolages dans habitation,
- Animaux non tenus en laisse ou errants.



Les soucis de quartier mentionnés le plus fréquemment par les citoyens sont ceux liés à la thématique de la sécurité routière. En effet, plus de 75%, soit ¾ de la population, considèrent la vitesse non adaptée au trafic comme étant tout à fait et un peu un problème dans leur quartier. Les proportions sont similaires dans les autres zones de police de la province. Remarquons également que cette problématique se plaçait déjà sur le haut du podium lors de nos deux derniers sondages d'opinion en 2008 et 2011. La conduite agressive pose également souci pour 2 personnes sur 5 (43% des répondants). Le stationnement gênant, quant à lui, est considéré comme problème de quartier pour 28%, soit le quart des répondants. Enfin, 12% des répondants estiment que les accidents de circulation sont problématiques.

La zone Centre Ardenne se distingue toutefois positivement des autres zones de la province notamment pour les soucis liés à l'environnement, à l'aspect social et aux nuisances sonores. Les habitants y sont en effet moins nombreux que dans les autres zones à estimer ces soucis comme des problèmes de quartier.

En terme de victimisation, ce sont les dégradations causées à un véhicule qui sont les plus fréquentes parmi celles proposées. Environ 8% de la population dit en avoir été victime au cours de l'année écoulée. En outre, 2% des ménages auraient été victimes d'un cambriolage et 4% auraient subi une tentative de cambriolage au cours des 12 derniers mois. C'est également ce qui est observé au niveau provincial. Il est toutefois à noter que tous ces faits ne sont pas rapportés de la même manière aux services de police. Ainsi, les tentatives de cambriolage sont moins rapportées (30%) que les cambriolages accomplis (90%).



B. Le regard des membres du personnel

1) Méthode de récolte et période ciblée par les données

Le sondage d'opinion auprès des membres du personnel de la zone de police Centre Ardenne est un outil utile à divers niveaux pour dresser une photographie la plus fidèle possible en matière de sécurité mais également pour déterminer les avantages et les inconvénients de l'organisation de la zone ainsi que les besoins et attentes du personnel. Afin de tenir compte des constats et des attentes des membres de la zone de police Centre Ardenne dans l'élaboration du Plan Zonal de Sécurité, il a été décidé d'interpeller, en avril 2012, tous les membres du personnel (tant opérationnel que Calog) au travers d'un questionnaire écrit et anonyme. Celui-ci portait, pour les opérationnels, sur l'insécurité et la criminalité ainsi que le fonctionnement interne de la zone de police Centre Ardenne. Le questionnaire destiné aux Calogs ne comportait que les questions concernant le fonctionnement interne de la zone. Malheureusement, ce questionnaire n'a engendré que peu de réactions. Ainsi, seuls 28 opérationnels et 9 Calogs ont répondu à la demande formulée par la zone de police. Nous n'émettrons donc pas de statistiques sur ces données mais nous donnerons une vision des phénomènes cités par les répondants.

2) Analyse⁴

Cette partie d'analyse ne portera que sur les réponses des membres du personnel opérationnel sur l'insécurité et la criminalité au sein de la zone de police Centre Ardenne.

Le premier thème abordé dans l'enquête est le sentiment d'insécurité. Tout d'abord, nous pouvons soulever le fait que la plupart des répondants estiment que les habitants de la zone se sentent parfois en insécurité dans leur commune. Ils ont, de plus, comme référence les citoyens leur ayant dit se sentir en insécurité. Néanmoins, leurs avis sont très partagés quant à savoir si les habitants seraient prêts à déménager pour diminuer leur sentiment d'insécurité. Enfin, lorsque nous évoquons le sentiment des policiers quant à la sûreté de la zone, la plupart estiment que cette dernière est sûre.

Le second thème approché au sein du questionnaire est les faits de criminalité présents sur le territoire de la zone et influençant le sentiment d'insécurité de la population. Ainsi, selon les policiers, les citoyens évoquent essentiellement des faits de vols (et surtout vols dans habitation), de violences physiques et de présence de personnes immigrées pour expliquer leur sentiment d'insécurité. Suite à leur expérience professionnelle, les policiers citent, quant à eux, les vols dans habitations, les stupéfiants et la sécurité routière comme infractions les plus présentes sur la zone Centre Ardenne et comme potentielles priorités du Plan Zonal de Sécurité.

C. Conclusions de l'insécurité subjective de la zone

Comme pour l'insécurité objective, l'insécurité subjective peut être appréhendée par diverses sources. En effet, nous l'avons vu au sein des points précédents, le Moniteur de Sécurité et le sondage d'opinion des membres du personnel policiers sont autant d'éléments permettant de caractériser et de définir cette insécurité subjective sur la zone de police Centre Ardenne. Afin de recouvrir l'ensemble des caractéristiques de cette insécurité, nous allons déterminer les grands phénomènes présentés lors de ce recueil de données.

Ainsi, l'analyse des données issues du Moniteur de Sécurité permet d'affirmer que l'insécurité subjective présente sur la zone de police est due, en partie, pour l'année 2018, aux phénomènes prégnants suivants : « la vitesse non adaptée au trafic », « la conduite agressive dans la circulation », « les cambriolages », « les dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue », et « les animaux non tenus en laisse ou errants ».

Enfin, l'analyse des réponses des membres du personnel de la zone de police permet d'appréhender les phénomènes suivants : « les vols dans habitation », « les stupéfiants » et « la sécurité routière ».

En analysant l'ensemble des résultats issus de ces données, nous pourrions établir comme phénomènes les plus prégnants les faits suivants : « sécurité routière », « vols dans habitation », « nuisances sociales » et « détention de stupéfiants ».

⁴ Vous trouverez l'analyse complète du sondage effectué auprès du personnel au sein de l'annexe 3.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

PARTIE PRENANTE	ATTENTES	OBJECTIFS	Facteurs (déterminants) de succès
Autorités / Direction et financiers			
Note Cadre de Sécurité Intégrale 2016-2019 et notes de politique fédérale qui en découlent		<ul style="list-style-type: none"> - Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme - Trafic et traite des êtres humains - Drogues - Fraude sociale et fiscale - Cybercriminalité et cybersécurité - Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination (VIF, violence sexuelle) - Criminalité organisée contre la propriété et trafic de biens illégaux - Délinquance environnementale - Sécurité routière - Incivilités 	
Région Wallonne		<ul style="list-style-type: none"> - Répression infractions roulage (décret 3/04/2019) - Sanctions en matière environnementale (décret 3/05/2019) - Décret bien-être animal - Plan radicalisme de la RW 	
Gouverneur	Renforcement de la collaboration interzonale – approche transversale	<ul style="list-style-type: none"> - Transmigration - Education routière - Coopération internationale - Gestion des événements - Marchands de sommeil 	
Plan de Politique du Parquet	Diminution du sentiment d'insécurité et de l'insécurité réelle sur la zone de police	<ul style="list-style-type: none"> - Vols dans habitation - Sécurité routière - Atteintes aux personnes (VIF, violence sexuelle) - Stupéfiants (trafic et nuisances) 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité allouée -Présence de partenariats efficaces
Autorités administratives (Bourgmestres)			
Partenaires et fournisseurs			
PNS 2016-2019	Garantir une approche globale et intégrée de l'insécurité et contribuer à une société sûre et viable	<ul style="list-style-type: none"> - Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme - Trafic et traite des êtres humains - Drogues - Fraude sociale et fiscale - Cybercriminalité et cybersécurité - Criminalité violente, 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité allouée par le remplacement des policiers à la retraite

		atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination (VIF, violence sexuelle) - Criminalité organisée contre la propriété et trafic de biens illégaux - Environnement - Sécurité routière - Amélioration de l'ordre public	
Niveau intermédiaire (DirCo – DirJud)			
Fonctionnaire de prévention	Diminution de la délinquance juvénile et des nuisances sociales	- Violence juvénile - Nuisances sociales	- Capacité allouée - Présence de partenariats efficaces
Collaborateurs	Diminution du sentiment d'insécurité et de l'insécurité réelle sur la zone de police	- Vols dans habitation - Stupéfiants - Sécurité routière	
Société			
Bénéficiaires indirects de service / population	Diminution de son sentiment d'insécurité	- Vitesse du trafic - Conduite agressive - Dépôts clandestins de déchets - Cambriolages - Animaux non tenus en laisse ou errants	- Présence de partenariats efficaces

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Source

Le cadre initial de la zone de police 5301 Centre Ardenne, conformément aux articles 47 et 248 de la LPI, a été voté le 25 février 2002 par le conseil de police et approuvé par l'autorité de tutelle le 21 mars 2002.

Si ce cadre opérationnel répondait aux besoins rencontrés en 2002 lors de la mise en place de la zone de police, force était de constater qu'au point de vue Calog, ce cadre correspondait plus à un reflet de la situation du personnel en place qu'à un outil de développement organisationnel.

De plus, la circulaire des Ministres de l'Intérieur et de la Justice du 1^{er} décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale prescrit la réalisation d'un plan d'étape de calogisation. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de calogisation maximale des tâches administratives au sein de la police intégrée.

Nouveau cadre

Au vu de cette situation et souhaitant développer au maximum un service performant et moderne, le Collège de Police a proposé au Conseil de Police d'augmenter le cadre et d'y affecter progressivement les moyens nécessaires. C'est pourquoi, le cadre a été adapté en 2007 en remplacement de celui de 2002, dont l'adoption était une des conditions de base de la reconnaissance des zones de police.

Depuis lors, l'autorité administrative a maintenu ses efforts constants pour renforcer le personnel en place par une politique de remplacement rapide des départs et d'augmentation progressive des effectifs.

Par ailleurs, au vu du contexte exigeant une forte mobilisation sécuritaire de la police et des acquis statutaires permettant entre autres le travail à temps partiel qu'il est indispensable d'anticiper pour garder un minimum de personnel sur le terrain, il convenait de modifier le cadre en le calquant sur la réalité des besoins opérationnels et administratifs et qui permettrait de préserver au mieux un service de police performant en tout temps.

Ainsi, en date du 27 octobre 2017, le Collège de police a marqué son accord sur le projet d'extension du cadre organique et en date du 08 novembre 2017, le comité de concertation de base a été consulté pour accord.

CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
101	8CO/29CM/99CB/0CA	21/11/17	6CO/28CM/98CB/0CA	6CO/22CM/92CB/0CA	02/09/19

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
8	Niv. 3A/4B/13C/2D	21/11/17	Niv. 3A/4B/13C/3D	Niv. 3A/4B/13C/3D	02/09/19

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

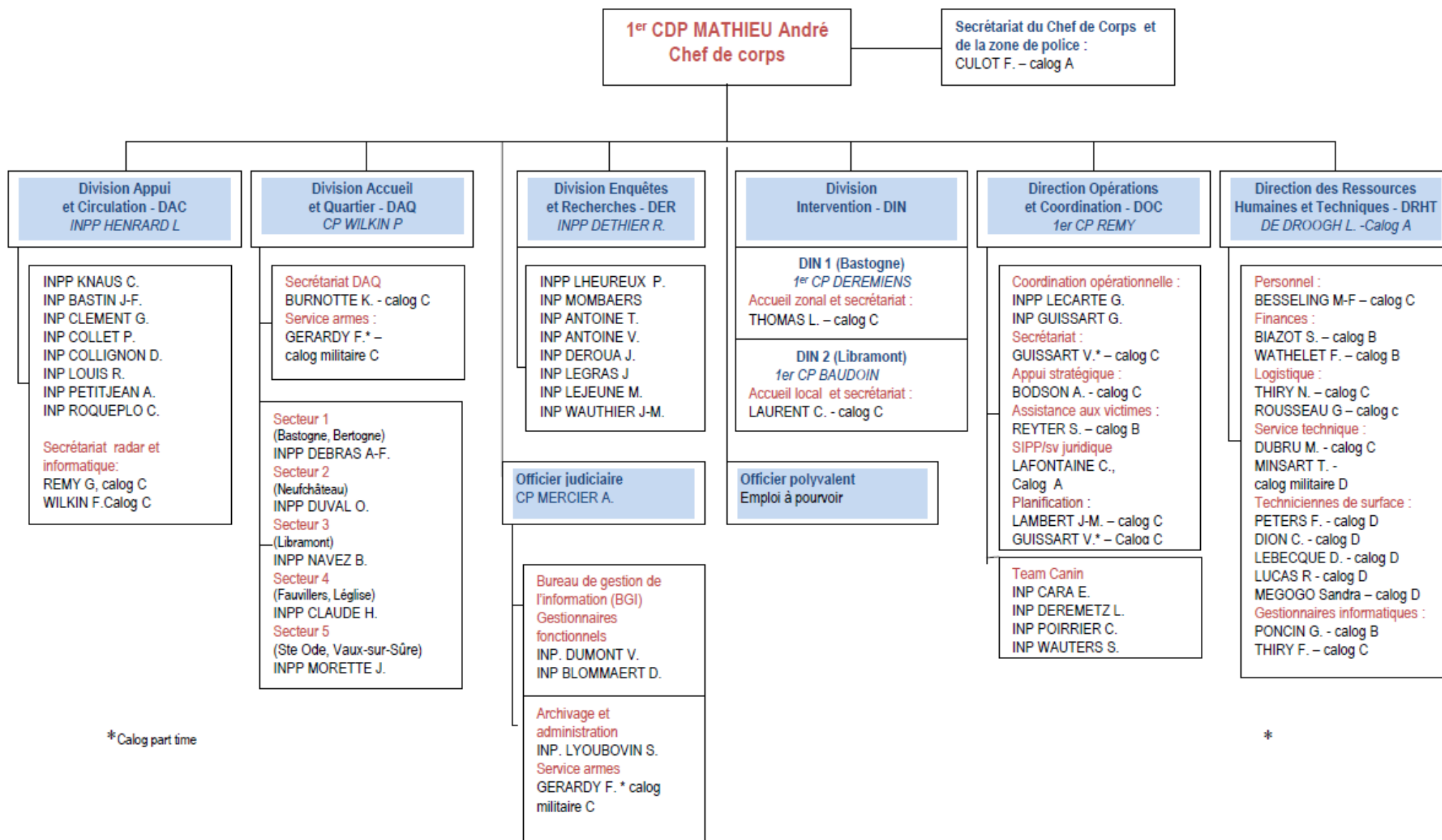
CADRE CALOG MILITAIRE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	Niv. 0A/0B/3C/1D	21/11/17	Niv. 0A/0B/1C/1D	Niv. 0A/0B/1C/1D	02/09/19

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

La loi du 16 juillet 2005 institue le transfert de certains militaires vers un employeur public. Dans le cadre de la calogisation des missions à caractère administratif, il est important de pouvoir recourir à cette faculté de recruter du personnel bénéficiant d'une certaine expérience professionnelle alliée à un sens de l'organisation et du devoir marqué. C'est pourquoi un cadre Calog militaire a été créé au sein de la zone de police.

2.5.2. Organigramme



Situation au 01-09-2019

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

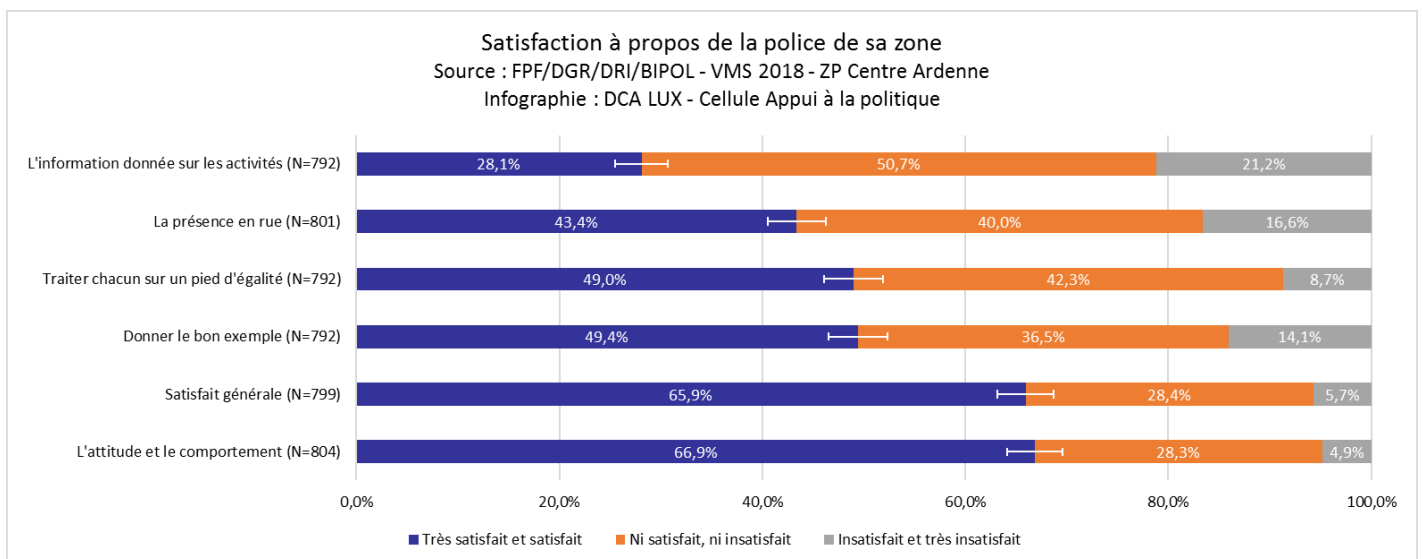
2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

A. Le Moniteur de Sécurité

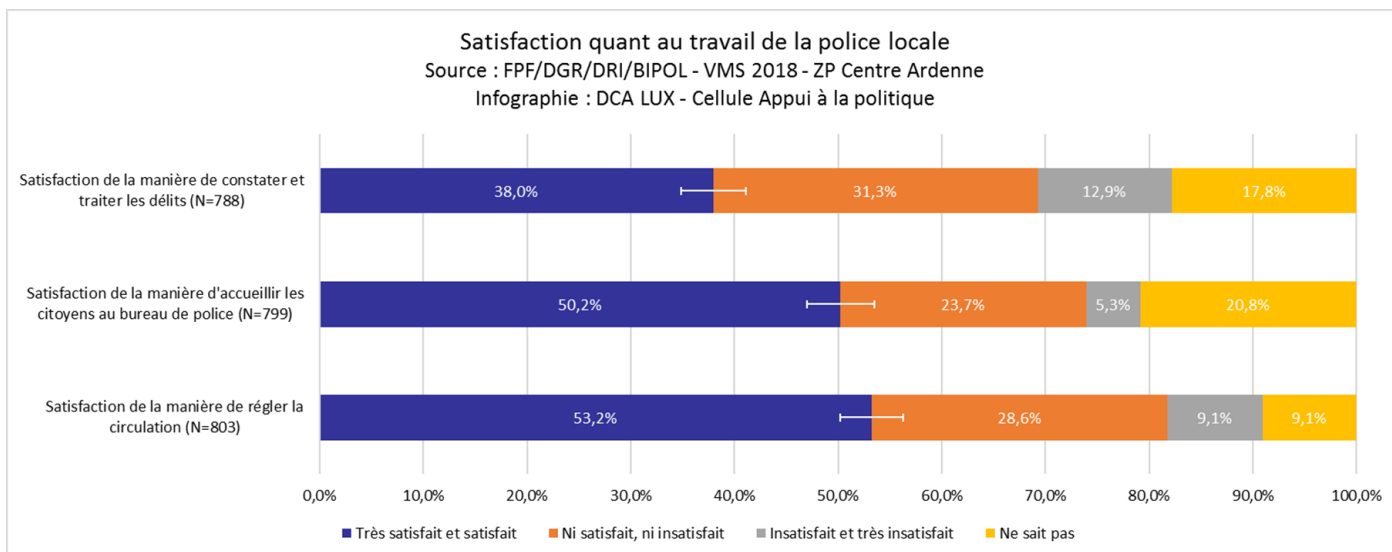
Le questionnaire envoyé à la population en mars 2018 fut également l'occasion de prendre connaissance de l'opinion des citoyens quant au service policier. En effet, le Moniteur de Sécurité comprend non seulement des questions relatives au sentiment d'insécurité, aux problèmes de quartier et à la victimisation, mais également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent, notamment, sur l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier de la commune et sur la connaissance de certains services policiers.

Comme nous pouvons le voir au sein de l'analyse, la population semble globalement satisfaite du fonctionnement de la Police de sa zone. Ainsi, les deux tiers des personnes ayant répondu à l'enquête (66%) se disent généralement satisfaites, voire très satisfaites du fonctionnement de leur Police. Il peut également être noté que les citoyens (67%) semblent apprécier l'attitude et le comportement des policiers. C'est la présence de policiers en rue et l'information donnée sur les activités qui présentent proportionnellement le plus d'insatisfaction. La fonction d'exemple également laisse un habitant sur 5 insatisfait.

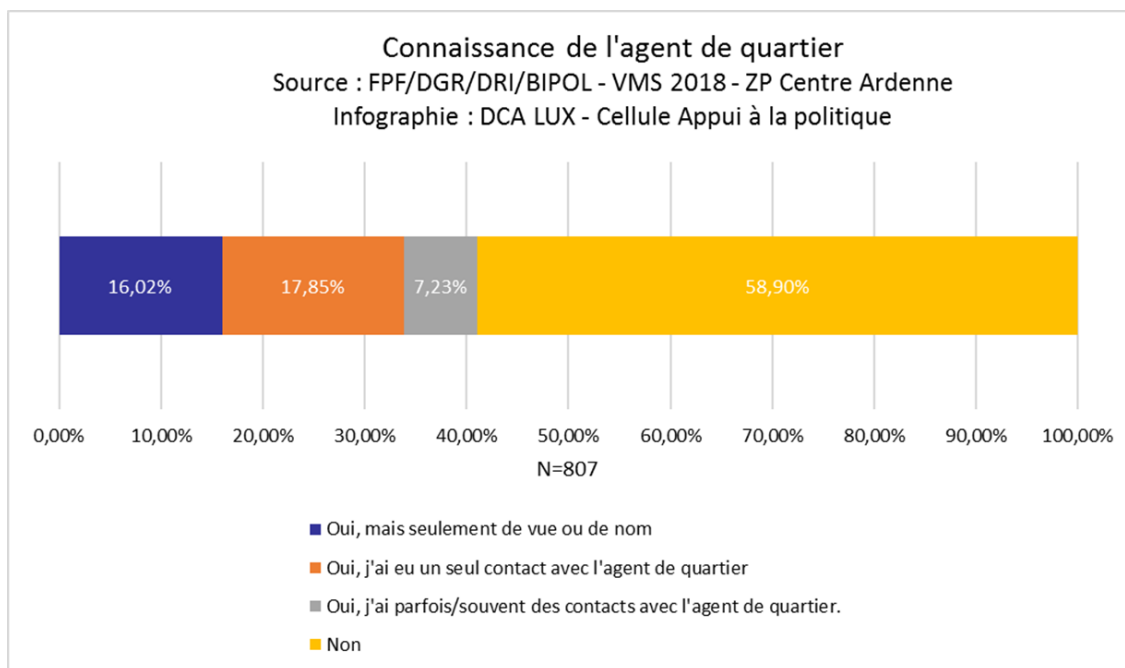
La zone se situe dans les proportions observées au niveau provincial.



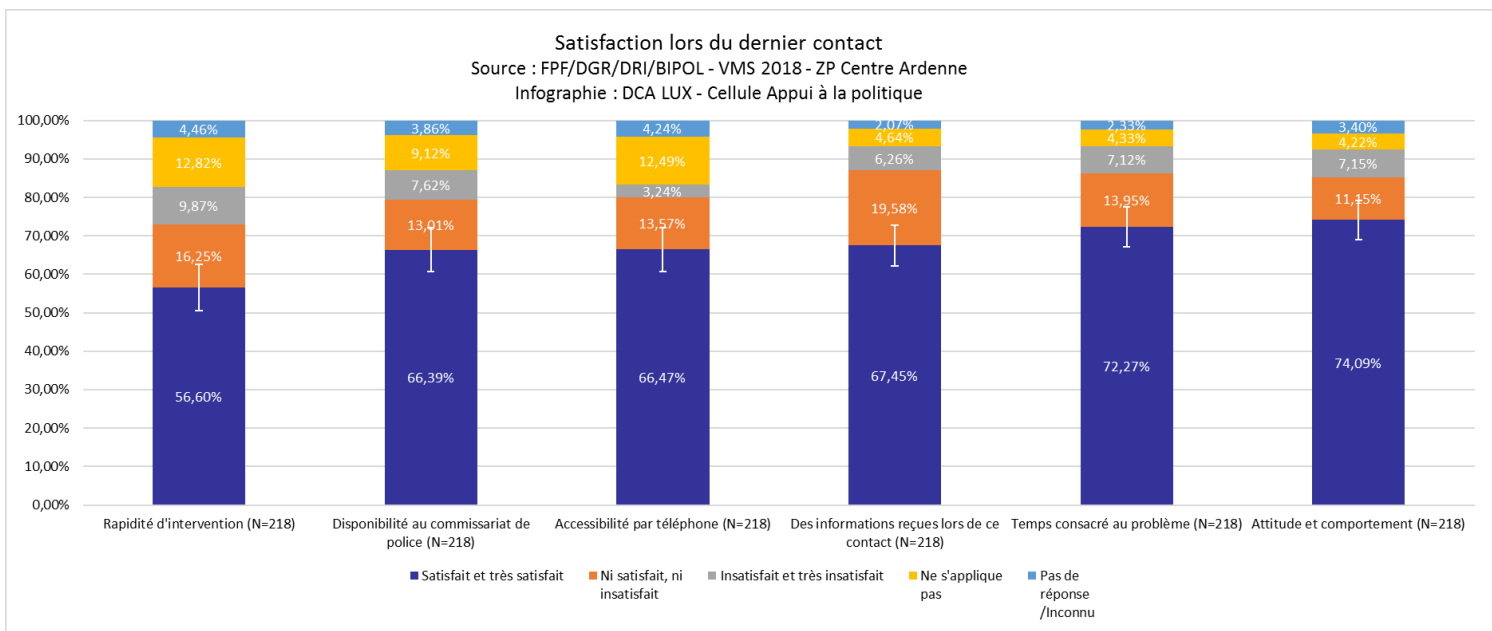
Quant au travail policier, la plus grande satisfaction concerne la manière dont la police accueille les citoyens au bureau de police et la manière dont elle règle la circulation. La moitié des répondants se dit satisfait dans ces 2 cas. Néanmoins, seuls 38% des citoyens sont satisfaits de la manière dont les délits sont constatés et traités. Ici aussi, la zone se situe dans les proportions observées au niveau provincial et nous n'observons pas de différence entre communes.



Par ailleurs, en ce qui concerne la connaissance de l'agent de quartier, plus de la moitié des habitants (59%) déclare ne pas connaître son agent de quartier. Ce pourcentage élevé transparait déjà dans les résultats du sondage d'opinion réalisé en 2011 (61%). 16% des répondants ne connaissent leur agent de quartier que de vue ou de nom. Si le cinquième des habitants (22%) souhaite davantage de contact avec cet agent, ils sont la moitié (54%) à le souhaiter uniquement en cas de problème/besoin.



Près de 3 répondants sur 10 ont eu contact avec la police au cours de l'année écoulée, principalement pour déclarer ou signaler un délit et pour accomplir un acte administratif (par exemple, une domiciliation). Les ¾ sont globalement satisfaits de ce contact. La rapidité d'intervention, plus particulièrement, satisfait un peu plus de la moitié des répondants.



B. Le regard des membres du personnel

Evoquer les points forts et faiblesses de la zone quant au service offert aux citoyens permet de voir émerger quelques caractéristiques représentant l'organisation de la zone de police. Il est important, cependant, de se souvenir durant toute l'analyse que ces résultats proviennent des membres eux-mêmes et manquent parfois d'objectivité. Ainsi, sans demander le service dont dépend le répondant, il est souvent aisé de le deviner dans le questionnaire au vu des réponses valorisant leur service et « dénigrant » les autres départements.

Différents termes ressortent lorsqu'il s'agit d'envisager les points forts de la zone de police. Tout d'abord, nous pouvons voir émerger la rapidité d'intervention, l'accès à l'accueil 24h/24 et la disponibilité des membres du personnel. Ces trois catégories remportent une large unanimité. Néanmoins, d'autres qualités telles que la qualité du travail effectué, l'écoute et les divers services proposés sont également cités comme points forts de la zone.

Les différentes catégories sont beaucoup plus dispersées lorsqu'il s'agit d'envisager les points faibles de la zone. En effet, pas moins de 28 faits ont été recensés comme point faible de la zone. Néanmoins, tous ne ressortent pas avec la même force. Ainsi, le manque d'expérience, de connaissance du terrain et des législations, d'initiatives des policiers sont cités de façon sporadiques. A contrario, l'étendue du territoire (et découlant de cela le manque de présence sur tout le territoire), le manque de communication avec les citoyens et le manque de contrôles routiers sont fréquemment cités comme points faibles de la zone quant au service offert aux citoyens.

C. L'audit interne

L'Audit interne, effectué courant 2007, a permis de déboucher sur la mise en évidence de huit points, considérés comme recommandations par l'Audit AIG.

Ces huit recommandations de l'audit interne sont : l'implication des cadres et du personnel dans la réflexion stratégique et orientation sur les résultats, inventaire des procédures de travail et évaluation, évaluation des efforts en matière de mesure dans les différents secteurs d'activités, rapport personnel DIN/DAQ, développement d'une gestion documentaire personnalisée, optimisation du potentiel DIN, développement et harmonisation du travail de quartier et relations DER/PJF.

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

TRAVAIL DE QUARTIER

Vision

La zone de police Centre Ardenne veut mettre à la disposition des citoyens, un point de contact, service de police de proximité et de qualité, dans chaque commune de la zone pour donner à la population la possibilité de contacter le service de police et d'obtenir une réponse près de chez elle.

Objectifs à atteindre

Dans chaque commune, le poste de police développera une approche sur base d'un projet s'inscrivant dans la politique générale du Chef de corps tout en gardant la spécificité propre à sa commune.

Stratégie d'approche

Pour ce faire, la norme de fonctionnement est dépassée pour avoir au moins un agent de quartier propre à chaque commune, même si celle-ci n'atteint pas 4000 habitants. De plus, un agent de quartier « polyvalent » a été engagé afin de pallier le manque d'effectif qui pourrait se présenter.

D'autre part, un encadrement renforcé devra permettre à ces agents d'évoluer avec le soutien nécessaire de la hiérarchie. Chaque poste local assure également une plage horaire d'accueil définie par poste.

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
20/08/2019	55.237	14	1CO/5CM/24CB	8	45300 hr
NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :					

ACCUEIL

Vision

La population doit disposer d'un accueil local performant de jour comme de nuit, ainsi que de différentes plages horaires dans chaque point d'accueil dans les postes locaux.

Objectifs à atteindre

Un accueil 24/24 hr au siège principal de la zone, un accueil 08-18 au commissariat siège du deuxième centre d'intervention à Libramont, ainsi qu'un accueil local de minimum 2 hr par jour dans les autres postes locaux.

Stratégie d'approche

Maintenir un accueil permanent au siège de la zone, complété par un accueil spécifique dans chaque commune.

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
20/08/2019	8	8	24	24	35351 hr
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :					

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GÉNÉRALE

- Vision

La zone de police veut assurer à la population une réponse rapide à ses appels urgents, indépendamment de la superficie et des longues distances spécifiques à la zone et augmenter sa disponibilité dans le temps.

- Objectifs à atteindre

Un délai d'attente maximal de 30 minutes pour tout appel **urgent**.

- Stratégie d'approche

Mise en œuvre de deux équipes d'intervention permanentes sur la zone et remplacement des équipes de pointe simultanées par une équipe supplémentaire de 6h à 21h et par la mise en place d'une équipe supplémentaire les nuits des vendredi/samedi et samedi/dimanche de 21h à 5h.

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
20/08/2019	2	24/24	1	06-21 (jours ouvrables)	46998 hr
			1	21-05 (nuits vendredi/samedi et samedi/dimanche)	
NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :					

ASSISTANCE AUX VICTIMES

- Vision

Offrir à la population de la zone victime d'un délit, une assistance efficace et performante permettant de la conseiller et de l'orienter de manière professionnelle.

- Objectifs à atteindre

Un personnel sensible à cette problématique et compétent, soutenu par un travailleur social professionnel.

Stratégie d'approche

Maintien d'un travailleur spécialisé chargé d'assurer un accueil de qualité et d'écoute aux victimes, et l'encadrement du personnel.

Formation permanente du personnel qui assure le premier accueil des victimes (\pm 25 hr/an/policier).

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
20/08/2019	oui	oui		1521 hr
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :				

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Vision

La zone de police veut rencontrer le souci des autorités et de la population face à la criminalité locale et offrir un service d'enquête efficace et rapide, en relation avec la PJF et les autres services de police, permettant de rechercher et identifier les auteurs, et de les traduire en justice dans des délais raisonnables.

Objectifs à atteindre

Consacrer 80% de la capacité pour la recherche et la poursuite des auteurs de délits commis dans la zone et constatés par les services de la zone.

Stratégie d'approche

Laisser en place une équipe de recherche de 9 enquêteurs à temps plein, tout en laissant une capacité d'enquête aux services d'intervention (= 3 EQT), pour des faits pouvant être clôturés en quelques heures ou jours.

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
20/08/2019	157	132	9	3	13698 hr
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global = 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons :					

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Vision

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs droits constitutionnels dans le respect des conditions optimales de sécurité et des règles de vie dans un état démocratique.

Objectifs à atteindre

Dans le souci d'assurer à la population un cadre de vie paisible, tranquille et dans l'ordre, la zone de police encadre les manifestations de tous ordres et conseille les autorités en la matière en appliquant le principe d'efficacité.

Stratégie d'approche

Par la mise en œuvre du Règlement général de police adopté par les communes et par une collaboration étroite avec les autorités, les divers partenaires et les associations locales, veiller à permettre une vie sociale en sûreté et en harmonie dans toutes les communes de la zone.

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Propre à la zone	Oui
		Non		Non
	OPJ	Oui	Propre à la zone	Oui
Date enregistrement des données		Non		Non
20/08/2019				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				

APPUI CIRCULATION

Vision

Disposer d'un service spécialisé, uniforme et rationnel d'appui aux prises de décision des autorités en matière de gestion et d'organisation de la circulation, de sécurité routière ainsi qu'un appui technique au personnel.

Objectifs à atteindre

Ce service étant fort sollicité pour différentes missions relatives à la sécurité routière, il était important de constituer un effectif qui soit en mesure d'assurer ces missions. L'objectif fixé par rapport à l'effectif, qui se compose aujourd'hui de 2 cadres moyens et 7 cadres de base, a été atteint. L'effectif se voit en outre complété par 2 Calogs chargés d'effectuer les tâches administratives.

Stratégie d'approche

Développer et garantir la cellule appui circulation par la formation continuée du personnel et par le développement des moyens techniques nécessaires.

Date enregistrement des données	Effectif du service (dans le cadre organique)	Effectif réel du service	Capacité sur base annuelle
20/08/2019	0CO/2CM/7CB/0CA/2Niv.C	0CO/2CM/7CB/0CA/2Niv.C	10238 hr
NORME : 8% de la capacité de travail totale de la zone. Il doit être remarqué qu'outre le service appui circulation, les policiers des services d'intervention s'occupent de l'établissement des constats d'accidents.			

Satisfaisons-nous aux indicateurs de qualité que nous nous sommes fixés ?

Un indicateur général avait été fixé par la zone de police, à savoir dépasser la norme fixée pour chaque fonctionnalité. Cet indicateur a été atteint puisque, pour chaque fonctionnalité, les données enregistrées sont supérieures à la norme établie. Cela peut notamment s'expliquer par un but d'opérationnalité vu l'étendue de la zone de police Centre Ardenne.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

SERVICE ARMES

Vision

Disposer de personnes spécialisées offrant à la population tous les renseignements relatifs à la détention, à la procédure en cas de déménagement, de décès ou pour le tir sportif ainsi qu'un appui technique au personnel.

Objectifs à atteindre

Faire connaître et comprendre aux citoyens de la zone de police la réglementation sur les armes, en ce compris la loi sur les armes entrée en vigueur en juin 2006 et par la suite modifiée à plusieurs reprises, notamment en mai 2019.

Stratégie d'approche

Affecter la gestion administrative des dossiers armes à un Calog militaire sans pour autant créer un service particulier.

POINT DE CONTACT POUR LES COMMUNAUTES SCOLAIRES

Vision

Prévoir, par les services de police, un point de contact permanent pour les communautés scolaires situées sur son territoire sur base de la circulaire PLP 41 du 7 juillet 2006.

Objectifs à atteindre

Le point de contact doit remplir une fonction-charnière entre les communautés scolaires et la police locale, permettant le développement de conventions particulières.

Stratégie d'approche

Deux personnes de la Division Appui Circulation (pas de service propre) sont chargées de suivre ce point de contact.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

MFO1 – PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

La zone assure le service de maintien de l'ordre au Palais de Justice de Neufchâteau. Une collaboration avec la ZP Arlon, qui assure parfois le transfert au départ de la prison d'Arlon, a été matérialisée dans un ordre de service unique. En 2018, 806 hr ont été prestées dans ce cadre.

La mise en place de la DAB Luxembourg à partir du mois d'octobre 2019 aura pour conséquence une diminution de cet engagement, tout en maintenant la responsabilité finale sur le Chef de Corps. Un protocole est en cours de réalisation.

MFO2 – CAPACITE HYPOTHEQUEE

Une capacité de 1610 hr a été prestée dans le cadre de la MFO2.

MFO3 – GESTION DE L'INFORMATION

Le Bureau de Gestion de l'Information assure le contrôle des informations montantes. Ce contrôle strict a été souligné cette année par le tableau de bord de la BNG, avec une vitesse moyenne d'alimentation de 18 jours et un taux moyen de 98,77% de complétude de l'alimentation pour 2018. 6443 hr ont été prestées dans ce domaine en 2018.

MFO4 – SECURITE PRIVEE

Dans sa contribution à la sécurité privée, la police Centre Ardenne a fait former 12 agents de techno-prévention qui peuvent apporter leur savoir-faire lors de séances d'information ou des revisites après des faits délictueux. D'autre part, de nombreuses patrouilles ont été organisées pour sécuriser la fermeture des commerces ou protéger des transports de fonds, notamment en difficulté. 503 hr ont été prestées en 2018.

Art 96 LPI – CIC

La zone fournit 3 hommes au CIC Luxembourg pour un total de 7172 hr pour l'année 2018.

FIPA

La zone participe à 1 opération FIPA organisée chaque année, et ce en collaboration avec la Police Fédérale (DCA, PJF, DAH-WPR) de la province, ainsi que la Police Grand-Ducale.

TFL

La zone participe activement aux TFL Luxembourg (1 Information Officer et 1 back-up).

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Phénomène	Implication
Sécurité Routière	Fait l'objet d'un plan d'actions chaque année (vitesse, ceinture, alcool, GSM, agressivité).
Trafic des êtres humains	Participation à la plateforme TEH de l'arrondissement et aux actions menées par cette plateforme.
Traite des êtres humains	
Terrorisme	Attention très particulière aux mosquées et mouvements radicaux du secteur par le biais d'un plan d'actions spécifique et la participation aux TFL et CSIL-R.
Délits de violence graves	Pm
Délits patrimoniaux	Une approche particulière a été envisagée en ce qui concerne la qualité du constat et la qualité d'encodage des faits. De plus, une attention est portée sur les vols notamment par une participation active dans la préparation du projet « Vols itinérants » créé par la PJF Luxembourg.
Criminalité économique et financière	3 membres du personnel ont reçu une formation en ce domaine.
Drogues	Cette thématique a été intégrée dans un plan d'actions plus élargi, à savoir le plan d'actions « Jeunesse ». Néanmoins, de nombreuses actions sont faites en la matière.
Criminalité informatique grave	Pm
Criminalité environnementale grave	Pm
Violence intrafamiliale	Une collaboration très active est établie sur ce sujet avec le Parquet.
Délinquance juvénile	Cela fait l'objet d'un plan d'actions particulier, basé également sur l'absentéisme scolaire et la sécurité dans les Transports en Commun.
Nuisances et criminalité de rue	Cela fait également l'objet d'un plan d'actions spécifique. De plus, une étroite collaboration s'est instaurée entre la zone et le Fonctionnaire Sanctionneur.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Besoins et attentes des collaborateurs

Comme nous l'avons déjà décrit au sein du point « 2.3.2 Données subjectives » et afin de connaître les besoins et attentes de nos collaborateurs, une enquête a été organisée auprès de l'ensemble des membres du personnel opérationnel et Calog de la zone en avril 2012. Celle-ci a permis de mettre en évidence différents besoins exprimés par le personnel.

Les points forts et les points faibles de la zone de police ont également été demandés pour le fonctionnement interne. Cela permet de mettre en évidence des caractéristiques telles que le respect du travail d'autrui, l'organisation, le respect et l'écoute à tous les niveaux ainsi qu'une hiérarchie abordable. De plus, la plupart des répondants mettent également en avant l'ambiance de travail régnant au sein de la zone de police. Enfin, nous pouvons noter une importante reconnaissance des efforts effectués par la zone en matière d'équipements et de bâtiments.

Malgré ces beaux propos, une relativisation doit être envisagée suite aux réponses à la question des points faibles de l'organisation. Ainsi, un manque de communication et de passage d'informations entre les différents services est notifié par la plupart des répondants. De plus, une absence de contrôles et de recadrage en cas de dérapage d'un membre du personnel est également soulevée. Nous noterons, également, que les répondants ne s'estiment pas assez nombreux en terme de personnel. Enfin, une critique particulière est émise en matière d'informatique. Ainsi, le système est jugé trop compliqué et possédant trop de versions différentes.

Suite à ces questions, il a été demandé aux répondants quels seraient leurs besoins et/ou attentes au niveau du fonctionnement interne afin de voir celui-ci s'améliorer. Tous les points faibles les plus cités ont été repris au sein de cette catégorie. Nous pouvons ainsi voir apparaître un besoin de communication entre services, de recadrage de certains policiers et d'uniformisation des procédures en matière informatique.

De plus, une enquête concernant le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs a également été effectuée, et ce courant de l'année 2011⁵. Celle-ci permet de mettre en évidence certains problèmes ou avantages plus proches du terrain et du travail concret. Ainsi, en ce qui concerne **le matériel** mis à la disposition des membres du personnel, le personnel opérationnel est en règle générale satisfait de la qualité proposée ce qui est un peu moins le cas chez les Calogs. Néanmoins, lorsque nous envisageons la gestion de ce matériel, **33% du personnel** s'en plaint. Ainsi, plus d'un membre de chaque service sur trois (hommes et femmes confondus) ne se disent pas satisfaits de la gestion du matériel par la zone. De plus, 40% des répondants estiment que **le niveau de technologie du matériel** n'est pas adéquat.

Quant au travail à proprement parler, effectuer une **quantité trop importante de travail** n'est relevé que par les Calogs et le service de la DAQ tout comme la **quantité de travail à effectuer dans l'urgence**. Ainsi, 30% des Calogs (dont 25% au sein de la DIROPS et 60% au sein de la DRH) se plaignent de cette urgence. Il peut également être souligné le fait que 60% des membres de la DRH ayant répondu au questionnaire, se plaignent des **interruptions ayant lieu durant leur travail**. Nous noterons, enfin, que très peu de membres du personnel se plaignent des horaires, du rythme de travail ou encore du nombre d'heures prestées.

Concernant la façon de travailler, 27% de la DAQ n'est pas satisfaite des instructions données pour exécuter son travail. Quant à **la manière dont sont prises les décisions** concernant leur travail, 21% des répondants n'en sont pas contents et pour la première fois dans l'enquête, nous voyons apparaître une dominance de personnes mécontentes au sein des hommes (25% pour seulement 5% de femmes) et au sein des opérationnels (33% DAQ et DER). Néanmoins, plus de 94% des membres du personnel sont satisfaits de l'autonomie donnée et des responsabilités qui leur sont confiées.

⁵ Vous trouverez l'ensemble de l'analyse de l'enquête concernant le Bien-être au travail au sein de l'annexe 4.

Enfin, 38% des Calogs estiment ne pas avoir de possibilité d'évoluer dans l'entreprise.

A *contrario* de tous ces points négatifs, quelques points positifs très importants doivent être soulignés. Ainsi, 98% des membres du personnel sont satisfaits de **l'ambiance** régnant au sein de la zone de police. Un petit bémol doit néanmoins être noté, à savoir que ce taux se situe essentiellement au sein des opérationnels car 46% des Calogs se plaignent légèrement de l'ambiance. Notons également que plus de 90% du personnel est content de la confiance existante entre collègues et de la part de leur supérieur mais également des relations existantes.

- La politique du personnel (organiser)

Durant ces quelques dernières années, une réflexion sur la politique du personnel et plus particulièrement sur la capacité du personnel a eu lieu au sein de la zone de police. Il a été ainsi remarqué que si le cadre organique approuvé en 2002 répondait aux besoins rencontrés cette année-là lors de la mise en place de la zone de police, force a été de constater qu'au point de vue Calog, ce cadre correspondait plus à un reflet de la situation du personnel en place qu'à un outil de développement organisationnel. Depuis lors, l'autorité administrative a fait des efforts constants pour renforcer le personnel en place par une politique de remplacement rapide des départs et d'augmentation progressive de l'effectif tant au niveau opérationnel qu'au niveau administratif et logistique.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Gestion financière

S'il existe une incertitude annuelle sur l'obtention de moyens financiers fédéraux (montant des dotations, Fond de Sécurité Routière, financement des NAPAP,...), la zone de police a développé un plan pluriannuel (2012-2016 puis 2017-2022) d'accroissement des dotations communales. Ceci permet à la zone de police et aux communes d'avoir une vision du montant des engagements et recettes.

De plus, il est développé au sein de la zone, en symbiose avec les autorités administratives, une gestion financière saine basée sur un contrôle interne rigoureux et une évolution réelle et contrôlée des moyens financiers.

- Connaissances et technologie

En dehors du panel des diverses formations proposées en matière d'avancements barémiques et également dans des domaines plus spécifiques, la zone organise des formations continuées sous la forme de réunions du personnel. A l'occasion de ces formations, le personnel est informé, tant par des intervenants internes que par des experts externes, des nouveautés en rapport avec leurs activités, leur sécurité mais aussi en matière de technologies nouvelles dans quelque domaine que ce soit.

La volonté de la zone de maintenir son personnel à niveau voire d'apporter des améliorations aux lacunes constatées se concrétise également dans la recherche de formations adaptées aux besoins de chacun. Une des pistes suivies est de déterminer ces besoins à l'occasion des entretiens qui se tiennent dans le cadre du processus d'évaluation.

Il est évident que les formations barémiques ne correspondent que très rarement aux besoins recensés et il est clair qu'elles consistent plutôt, tenant compte de leur durée limitée, en des informations plutôt qu'en des formations proprement dites. Il nous faut souligner toutefois les efforts consentis au niveau de l'académie de police dont dépend la zone, laquelle organise en principe deux réunions annuelles au niveau de la province au cours desquelles les différentes entités de police, tant locales que fédérales, ont l'opportunité de communiquer leurs besoins. Ces besoins sont rencontrés ou non suivant les possibilités des écoles mais aussi en fonction de l'importance de la demande faite.

- Matériel et services

La Direction des Ressources Humaines et Techniques de la zone veille à garantir un appui logistique efficace aux autres services, d'une part par une anticipation des besoins, et d'autre part en veillant au bon fonctionnement et à l'entretien du matériel à disposition. Pour ce faire, du personnel Calog a été engagé et est chargé d'assurer un appui logistique quotidien et la maintenance du matériel.

Lors de l'élaboration des budgets, les différents chefs de service sont consultés afin de déterminer les besoins spécifiques de chacun. En dehors de ceux-ci, un contrôle permanent du matériel, de son entretien et de son amortissement, de son coût de fonctionnement permet de prévoir son remplacement voire des achats complémentaires.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Le management, l'établissement et la description des processus mis en place au sein de la zone de police est une des lacunes constatées par l'Inspection lors de son audit courant 2006-2007. C'est pourquoi, dans le cadre du suivi et de l'application de cet audit, la zone a procédé à l'identification de plusieurs processus existants. Ainsi, diverses réunions du personnel ont été effectuées afin de mettre en évidence certains processus, tels que le processus de gestion des PV, le processus de gestion des demandes relatives à la voirie, le processus de gestion des plis d'huissiers. Chaque processus ainsi mis en évidence a été décrit étape par étape par un échantillon du personnel intervenant au sein de ces étapes. Néanmoins, hormis la description de toutes les activités et de tous les intervenants exerçant un rôle au sein d'un processus, la zone n'a pas encore eu l'occasion d'aller plus en avant dans ces processus.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération *policière* interzonale, supra locale et internationale

Dans un arrondissement judiciaire comprenant six zones de police, la collaboration interzonale est très présente, même s'il n'y a que peu de protocoles.

La zone de police a également de nombreux contacts avec la direction de la circonscription de DIEKIRCH de la Police Grand-Ducale. Chaque année, un plan d'actions est déterminé de commun accord, prévoyant les contrôles et les patrouilles qui seront menés de concert.

Enfin, une collaboration étroite s'est établie entre la zone de police Centre Ardenne et la PJF Luxembourg, menant ainsi à une volonté d'appui réciproque et d'objectifs communs pour le développement des priorités de chacun tout en respectant les moyens et limites disponibles de chaque service. Par cela, la zone montre sa volonté de s'investir également dans les objectifs du PNS en fonction de ses moyens et de ses objectifs propres. Un protocole est en passe d'être signé dans ce cadre.

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires *non policiers* et tiers

TEC LUXEMBOURG

Un protocole de collaboration a été signé avec le TEC Luxembourg pour la sécurisation des transports. Une procédure de travail est ainsi établie de manière claire.

SNCB

Un protocole de collaboration a été signé avec la SNCB pour la sécurisation des transports. Une procédure de travail est ainsi établie de manière claire.

PARTAGEONS NOS ROUTES

Un partenariat s'est mis en place avec l'asbl « Partageons nos routes » afin de mener des actions de prévention pour la sécurité routière dans la province.

PLAN STRATEGIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION

Une collaboration efficace entre la zone de police et le PSSP existe depuis de nombreuses années. Cela passe notamment par un travail complémentaire au niveau de l'organisation de bals et kermesses.

ASSOCIATION DE COMMERÇANTS DE BASTOGNE ET LIBRAMONT

Afin de réagir le plus adéquatement et de déterminer l'importance du chiffre noir en matière de vols à l'étalage, un partenariat s'est instauré entre la zone de police et l'association de commerçants de Bastogne et Libramont. Des informations relatives à la prévention ont par ailleurs été données.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Voyez annexe 5.

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Cinq phénomènes externes avaient été retenus dans le Plan Zonal de Sécurité précédent, à savoir : les vols, la sécurité routière, la jeunesse, le terrorisme et les nuisances sociales. Quant aux priorités issues du fonctionnement interne, nous pouvons citer les huit priorités issues de l'audit interne.

Envisageons, tout d'abord, la priorité **sécurité routière** : « Contribuer aux objectifs nationaux visant à limiter le nombre de décès et de blessés sur les routes ». La capacité allouée au service appui circulation importante (9 membres opérationnels et 2 Calogs), le nombre d'heures octroyées spécifiquement pour cette priorité, à savoir plus de 5700 hr en 2018 et l'augmentation constante du nombre de contrôles effectués en matière d'utilisation de GSM au volant, du respect du port de la ceinture de sécurité et d'alcool au volant, nous font penser que de nombreux efforts ont été fournis par la zone en la matière. Néanmoins, au vu des dernières statistiques d'accidents mortels et/ou lésions corporelles, il doit être admis que cet objectif n'est pas tout à fait atteint.

Le deuxième objectif global de ce plan est la priorité **vols** : « Contribuer à maîtriser les phénomènes des vols simples et des cambriolages dans les habitations ». De nombreux efforts ont été fournis par la zone afin de répondre le mieux possible à cet objectif. Pour commencer, une attention particulière a été portée sur le fait d'amener quasiment systématiquement les auteurs de vols au CIA pour effectuer le triptyque judiciaire. Ensuite, la cellule techno-prévention a été renforcée, passant de 5 conseillers en techno-prévention à 12 à l'heure actuelle. Cela permet ainsi de répondre à chaque demande des citoyens et de promouvoir les revisites. Les visites réalisées par ce service sont toutefois en forte diminution depuis 2017. Enfin, une dynamique nouvelle a été initiée entre la zone de police et les commerçants afin de lutter contre les vols et d'identifier les auteurs de ces délits. Les objectifs d'un meilleur suivi judiciaire par l'amélioration de la qualité des constats et d'une politique de techno-prévention efficace sont donc effectués.

Le troisième objectif global externe est la priorité **jeunesse** : « Contribuer avec les autorités communales, les écoles et le Parquet, pour détecter, diminuer et maîtriser les problèmes de délinquance juvénile ». Une cellule « jeunesse » composée de 10 personnes a été mise en place afin d'établir un partenariat avec les différentes écoles primaires de la zone de police. Cela a débouché sur un exposé sur le racket et la violence à l'école présenté à 850 élèves de la zone en 2018 (soit 173 hr de travail). En ce qui concerne l'absentéisme scolaire, 5 P.V. ont été dressés par la zone de police durant l'année 2018 (au total, 27 pour la période 2015-2018). Malheureusement, un projet basé sur l'absentéisme scolaire, à l'initiative du Parquet et en collaboration avec le SAJ, SPJ, les AMO et les écoles, est en suspens au niveau du Parquet depuis 2010. Néanmoins, nous pouvons affirmer que la zone de police a effectué de nombreux efforts afin de remplir son objectif.

Le quatrième objectif stratégique externe est la priorité **nuisances sociales** : « Contribuer avec les autorités et les services communaux à la détection, à la maîtrise et au suivi des incivilités qui perturbent les communautés locales ». Ce plan d'actions continue son développement en collaboration avec les fonctionnaires chargés de la médiation et de la sanction. De plus, plusieurs communes de la zone ont engagé sur fonds propres ou en partenariat avec d'autres communes un agent constatateur. Cela s'est traduit pour l'année 2018 en 80 amendes, 35 médiations, 64 dossiers classés sans suite et 35 non-lieux. Ces dossiers concernent essentiellement des dépôts d'immondices (105 dossiers), des souillures de la voie publique (29 dossiers), des dégradations de biens (im)mobiliers (16 dossiers), de la divagation d'animaux (15 dossiers) et de l'incinération de déchets (13 dossiers). De plus, la zone demande, depuis quelques années déjà, à son service des maîtres-chiens de procéder systématiquement au contrôle des installations de tous les détenteurs de chiens dangereux de catégorie 1. Ainsi, la zone collabore, par l'identification des chiens dangereux et la transmission de PV nuisances au fonctionnaire sanctionnateur, à la détection, la maîtrise et le suivi des incivilités sur l'ensemble des communes de la zone.

Enfin, le dernier objectif stratégique externe est la priorité **terrorisme et Islam radical** : « Contribuer à l'effort de la PJF et de la Sûreté de l'Etat dans la recherche, la surveillance et l'échange d'information sur les personnes et mouvements islamistes radicaux ». Ainsi, 10 faits concernant des mariages blancs ont été enregistrés par la zone de police entre 2013 et 2018. A cela, doit s'ajouter les suites d'enquête demandées par le Parquet ainsi que des dossiers d'instruction particuliers. En ce qui concerne la surveillance des personnes et mouvements islamistes radicaux, des patrouilles sont effectuées toutes les semaines devant les différentes

mosquées présentes sur le territoire de la zone afin d'effectuer un relevé de plaques d'immatriculation présentes aux alentours de ces dernières. Par ailleurs, une séance d'information COPPRA à destination de l'ensemble du personnel a eu lieu en 2018 et un INPP a suivi la formation. Nous pouvons donc affirmer que la zone de police a effectué de nombreux efforts afin de remplir son objectif.

Quant aux objectifs stratégiques liés au fonctionnement interne des services de police, ceux-ci se basaient sur les huit recommandations de l'audit interne, à savoir : l'implication des cadres et du personnel dans la réflexion stratégique et orientation sur les résultats, l'inventaire des procédures de travail et évaluation, l'évaluation des efforts en matière de mesure dans les différents secteurs d'activités, le rapport personnel DIN/DAQ, le développement d'une gestion documentaire personnalisée, l'optimisation du potentiel DIN, le développement et l'harmonisation du travail de quartier et les relations DER/PJF. De nombreuses modifications ont été effectuées en la matière pour essayer d'atteindre les objectifs fixés par l'audit interne. Ainsi, des réunions regroupant divers membres du personnel ont été organisées afin de créer les plans d'actions, les résultats issus des plans d'actions sont transmis aux officiers lors des comités de direction et une implication de certains INPP a été demandée dans le suivi des plans d'actions. Ce sont autant d'actions réalisées dans le cadre de l'objectif « implication des cadres et du personnel dans la réflexion stratégique et l'orientation sur les résultats ». « Le développement d'une gestion documentaire personnalisée » s'est mis en place via notamment un système d'archivage informatique de tous les documents utilisés par la zone, permettant ainsi une recherche facile et individuelle de tout document, ainsi qu'un inventaire de toutes les notes émises par la Direction et une classification claire du K de l'ISLP. La zone a également voulu s'atteler à l'inventaire des procédures de travail en vigueur de la zone afin de les adapter en fonction de leur opportunité. Enfin, des modifications sont intervenues dans l'organisation des Centres d'Intervention (notamment par une meilleure couverture des plages horaires et un aspect plus directif et contraignant des Bulletins de Service) mais également dans les rapports entre le personnel DIN et le personnel DAQ par la participation de la DAQ aux réunions de coordination des opérations avec la DOC.

Pour conclure, il peut être remarqué que tous les objectifs stratégiques définis n'ont pu être atteints durant le PZS précédent car il est apparu, au fil des années, qu'un trop grand choix de priorités avait été décidé. Ces objectifs pourraient néanmoins constituer de nouvelles priorités du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025.

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

L'image de l'insécurité objective et subjective peut être réalisée à partir, notamment, des données issues des statistiques policières de criminalité, de l'image policière arrondissementale de sécurité, des statistiques des accidents de circulation, du Moniteur de Sécurité, de l'enquête du personnel, du diagnostic local de sécurité, etc. Nous nous baserons sur l'analyse de ces données pour émettre certaines conclusions et tenter d'établir les objectifs stratégiques du plan zonal de sécurité 2020-2025.

L'analyse des données permet d'affirmer que l'insécurité objective présente sur la zone est due, en partie, pour l'année 2018, aux phénomènes prégnants suivants : « vols dans habitation », « détention de stupéfiants », « violence intrafamiliale », « vandalisme », « violence juvénile », « vol à l'étalage » et « nuisances sociales ».

Différentes catégories de faits pouvant provoquer un sentiment d'insécurité (insécurité subjective) sur l'ensemble des communes de la zone de police peuvent être dénombrées. Ainsi, du Moniteur de Sécurité 2018, nous retiendrons essentiellement les faits de « vitesse non adaptée au trafic », « conduite agressive dans la circulation », « cambriolages et tentatives de cambriolages », « dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue » et « animaux non tenus en laisse ou errants ». De plus, quatre phénomènes de criminalité et d'insécurité présents actuellement sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne ont été relevés par l'échantillon de policiers ayant répondu à l'enquête, à savoir : les vols dans habitations, les stupéfiants, la sécurité routière et les violences physiques.

En analysant l'ensemble des résultats issus des données, nous pourrions établir comme phénomènes les plus prégnants sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne, les faits suivants : vols et extorsions, stupéfiants, infractions de violence contre l'intégrité physique, infractions de violence contre la propriété,

infractions contre les autres valeurs morales et sentiments, vitesse non adaptée au trafic, conduite agressive, dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue, et animaux non tenus en laisse ou errants. Quant aux phénomènes problématiques relevés au niveau du fonctionnement interne des services de police, nous noterons tout d'abord les priorités relevées par l'audit, à savoir : l'implication des cadres et du personnel dans la réflexion stratégique et orientation sur les résultats, inventaire des procédures de travail et évaluation, évaluation des efforts en matière de mesure dans les différents secteurs d'activités, rapport personnel DIN/DAQ, développement d'une gestion documentaire personnalisée, optimisation du potentiel DIN, développement et harmonisation du travail de quartier et relations DER/PJF. Nous pouvons souligner ensuite, les problèmes remarqués par les policiers eux-mêmes, à savoir : des difficultés de respect de l'autre, des dévalorisations de services dues à un manque de connaissance des services, un problème de communication, de coordination et de circulation des informations et enfin des difficultés au niveau de l'uniformisation des procédures informatiques.

Ne pouvant mettre en application l'ensemble de ces phénomènes, un choix s'avère nécessaire afin de définir les problèmes qui seront traités prioritairement et qui resteront au premier plan en tant que points essentiels durant ces six années prochaines. Ce choix n'a pas été anodin. En effet, afin de respecter les priorités du Plan National de Sécurité et les attentes des partenaires, une importance particulière a été accordée aux problématiques s'ajustant à ces concepts.

Ainsi, des vingt-sept phénomènes constatés lors de l'analyse, 5 priorités ou objectifs stratégiques externes et 1 objectif stratégique interne ont été déterminés⁶, à savoir :

1. Les vols (vols simples, cambriolages...)
2. La sécurité routière
3. La protection de la famille et de la jeunesse (stupéfiants, destruction, violences intrafamiliales...)
4. Les incivilités
5. Le terrorisme et l'Islam radical
6. La concrétisation des huit priorités de l'audit interne

Comme nous l'avons évoqué au sein du point 3.1 de ce chapitre, ces différentes priorités étaient déjà reprises au sein du plan zonal 2014-2017. Néanmoins, comme le tableau d'argumentation et l'ensemble du scanning des données utilisées le prouvent, ces dernières restent toujours prégnantes sur notre zone de police. C'est pourquoi, la zone a choisi de renouveler ses objectifs stratégiques, tout en les adaptant afin de correspondre au mieux à la réalité actuelle.

Concernant le non-choix de certaines priorités du Plan National de Sécurité, nous pouvons l'expliquer de différentes façons. Ainsi, nous pouvons aisément remarquer, via le tableau d'argumentation se trouvant au sein de l'annexe 6, que les quatre priorités du Plan National de Sécurité non-choisies (à savoir : trafic et traite des êtres humains, fraude sociale et fiscale, cybercriminalité et trafic de biens illégaux) ne sont pas représentatives des Statistiques Policières de Criminalité pour notre zone de police. De plus, aucune de ces quatre priorités ne ressort comme facteur incitant à une insécurité subjective. Enfin, ces dernières ne font pas partie des attentes des différents partenaires de la zone de police. C'est pourquoi, il a été décidé de ne pas les considérer comme des phénomènes prioritaires au sein de notre Plan Zonal de Sécurité. Néanmoins, au vu des événements dans le monde et la présence de trois mosquées sur notre territoire, nous noterons que la zone de police a décidé de continuer à considérer le terrorisme comme une priorité du Plan Zonal malgré le peu de données en la matière.

⁶ Vous trouverez la matrice et le tableau d'argumentation du choix de ces priorités dans l'annexe 6.

3.2.2. Les objectifs stratégiques

OBJECTIF 1 : les vols

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER À MAITRISER LES PHÉNOMÈNES DES VOLS SIMPLES ET DES CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS.

Développements

Classée première au sein des Statistiques Policières de Criminalité, la catégorie « vols » se doit d'être considérée comme un phénomène prioritaire par la zone de police Centre Ardenne. Différentes constatations peuvent soutenir ce fait. Tout d'abord, cette catégorie « vols » représente 24% des faits totaux enregistrés par la zone en 2018 sur l'ensemble du territoire. Elle se classe ainsi en première position au sein du classement des dix infractions enregistrant le plus de procès-verbaux toutes catégories confondues et ce depuis 2000. Ensuite, il peut être souligné le fait que les moyennes zonales de plusieurs catégories de vols sont supérieures aux moyennes provinciales en 2018. De plus, il a été constaté que notre zone de police reprend certaines zones de concentration constantes au niveau des vols dans les habitations.

Ensuite, il est important de remarquer que 36% des citoyens estiment que les cambriolages dans habitation constituent un problème dans leur quartier contribuant ainsi à leur sentiment d'insécurité. En terme de victimisation, 2% des ménages auraient été victimes d'un cambriolage et 4% auraient subi une tentative de cambriolage au cours des 12 derniers mois. Il peut également être souligné le fait que les policiers, eux-mêmes, relèvent cette catégorie comme un phénomène de criminalité présent sur la zone de police.

Enfin, le choix de cette catégorie comme phénomène prioritaire par la zone de police Centre Ardenne peut se motiver par le fait que cette catégorie fait également partie des priorités du Plan National de Sécurité (par la priorité des délits patrimoniaux) et que notre zone de police s'y implique par une démarche de participation à l'élaboration d'un plan d'actions provincial commun.

L'ensemble de ces constatations représente les motivations pour lesquelles la catégorie « vols » a été désignée comme catégorie prioritaire.

- **LEADERSHIP**
 - *Libérer la capacité nécessaire*
 - *Intégrer le personnel de terrain dans la conception et la coordination du plan d'actions*
 - *Faire circuler l'information tant au niveau interne qu'externe (PJF et Parquet)*
 - *Etablir des partenariats efficaces*
 - *Optimisation du potentiel des centres d'intervention*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Etablir un plan d'actions orienté résultat dans un groupe de travail ad hoc*
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)*
 - *Définir des objectifs opérationnels clairs, précis et SMART*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Prévoir une formation spécifique si nécessaire*
 - *Donner du feedback sur le résultat recherché*
 - *Facteur critique de succès – obtenir de l'école de police l'organisation des formations nécessaires, à négocier avec d'autres zones.*
 - *Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (dépliants...)*
 - *Garder la motivation des collaborateurs sur l'objectif en effectuant des comptes-rendus réguliers des actions*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Prévoir les moyens techniques et financiers nécessaires*
 - *Gestion efficace des outils ICT*
 - *Décrire ou mettre en place des processus d'appui et de gestion efficaces*
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Développer l'objectif et y travailler de manière transversale*
 - *Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information*
 - *Garder la qualité actuelle des PV par un contrôle constant du processus*

- **PARTENAIRES**
 - *Service de techno prévention*
 - *Association des commerçants*
 - *Parquet*
 - *PJF*
 - *Citoyen*
 - *Sociétés de sécurité privée*
 - *...*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de cambriolages commis*
 - *Nombre de vols simples commis*
 - *Nombre de tentatives*
 - *Nombre de patrouilles police veille effectuées*
 - *Nombre de campagne d'informations, d'exposés et stands*
 - *Nombre d'heures réservées à la prévention*
 - *Sentiment d'insécurité général en la matière*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *ISLP, analyse annuelle, SPC, sondage d'opinion*
 - *Fréquence de mesure: annuellement, journallement*

OBJECTIF 2 : la sécurité routière

OBJECTIF STRATEGIQUE :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER AUX OBJECTIFS NATIONAUX VISANT A LIMITER LE NOMBRE DE DECES ET DE BLESSES SUR LES ROUTES.

Développements

L'ensemble « sécurité routière, avec une attention particulière à la vitesse, à l'alcool au volant et au port de la ceinture » est le second phénomène constaté considéré comme une priorité et un objectif stratégique par la zone de police Centre Ardenne. Tout comme la catégorie « vols », différents constats peuvent venir motiver ce choix. Tout d'abord, il peut être souligné l'importance que peut prendre cette catégorie au sein du Moniteur de Sécurité 2018. En effet, environ 75%, soit $\frac{3}{4}$ de la population, considèrent la vitesse non adaptée au trafic comme étant un problème dans leur quartier. La conduite agressive pose également souci pour 2 personnes sur 5 (43% des répondants). Le stationnement gênant, quant à lui, est considéré comme problème de quartier pour 28% des répondants. Enfin, 12% des répondants estiment que les accidents de circulation sont problématiques.

En regardant les phénomènes de criminalité et d'insécurité cités par le personnel de la zone, la sécurité routière apparaît dans les phénomènes énumérés.

Ensuite, et malgré une diminution importante des accidents de circulation, il est important de souligner les 1.068 accidents de circulation survenus en 2018. Sachant que les accidents de week-end représentent les accidents les plus fréquents mais également les plus dangereux, il apparaît essentiel de continuer et de renforcer les actions en la matière.

Enfin, considérant la présence de la sécurité routière parmi les priorités du Plan National de Sécurité 2016-2019 de la Police Fédérale et les attentes des partenaires, tels que les Bourgmestres, la zone de police a décidé de toujours la considérer comme priorité zonale.

- **LEADERSHIP**
 - *Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène*
 - *Intégrer le personnel dans le choix des objectifs concrets*
 - *Dégager la capacité nécessaire à la réalisation de cet objectif*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Intégrer les objectifs fixés par les ministres compétents dans un plan d'actions*

- Développer un plan d'actions notamment sur les sujets : alcool, vitesse et port de la ceinture
- Améliorer la cartographie et le recensement des données utiles pour l'aide à la décision et à l'évaluation continue
- ...
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Formations adéquates
 - Attirer l'attention des collaborateurs sur la qualité des PV
 - Garder la motivation des collaborateurs sur l'objectif en effectuant des comptes-rendus réguliers des actions
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Tenir compte du budget alloué par le Fonds de sécurité routière (ou équivalent)
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - Etablir et maintenir un processus de gestion des moyens alloués permettant une évaluation correcte
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
 - Etablir et décrire les différents processus mis en œuvre dans la lutte contre ce phénomène
- **PARTENAIRES**
 - SPF Mobilité – SPF Intérieur
 - Services communaux
 - Police fédérale
 - Région wallonne (MET)
 - IBSR
 - ASBL Partageons nos Routes
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre d'accidents de la route (avec morts/blessés)
 - Nombre d'excès de vitesse
 - Nombre de tests alcool positifs
 - Nombre de PV pour non port de la ceinture
 - Nombre d'heures de contrôle alcool, vitesse, port de la ceinture
 - Nombre de véhicules contrôlés en alcool, vitesse, port de la ceinture
 - ...
 - Méthode – outil de suivi :
 - Analyse des PV, suivi mensuel des heures de contrôle
 - Fréquence de mesure:
 - Journallement, mensuellement, annuellement

OBJECTIF 3 : la protection de la famille et de la jeunesse

OBJECTIF STRATEGIQUE :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER AVEC LES AUTORITES COMMUNALES, LES ECOLES ET LE PARQUET POUR DETECTER, DIMINUER ET MAITRISER LES PROBLEMES DE DELINQUANCE JUVENILE.

Développements

Troisième catégorie de faits considérée comme objectif stratégique par la zone pour les six années à venir, la catégorie « protection de la famille et de la jeunesse ». Il est important de souligner que cette catégorie reprend différents types de faits, tels que l'absentéisme scolaire, la violence intrafamiliale, la délinquance juvénile, la consommation ou la détention de stupéfiants, etc. En ce qui concerne la violence juvénile, la zone intervient en soutien à Mithridate, dont c'est l'une des deux priorités. Ainsi, cette catégorie rassemble différentes analyses permettant de motiver un tel choix de priorité.

Tout d'abord, il a été relevé par les policiers des problématiques liées à la consommation et à la détention de stupéfiants, confirmées par les statistiques policières de criminalité.

Par ailleurs, suite à l'élaboration de son diagnostic local de sécurité, le plan stratégique de sécurité et de prévention Mithridate a décidé de s'orienter vers les problématiques de violence juvénile.

Enfin, il peut être remarqué que la problématique des stupéfiants fait partie des priorités, des objectifs stratégiques émis par le Plan National de Sécurité 2016-2019.

En conclusion, nous pouvons noter que la zone de police Centre Ardenne a décidé de se tourner, non plus uniquement vers un plan d'actions « drogues » ou « jeunesse », mais d'intégrer ces notions au sein d'une catégorie plus large et tenant mieux compte des problèmes de terrain, à savoir « la protection de la famille et de la jeunesse ». Celle-ci comprendrait ainsi la lutte contre l'usage, la détention ou le trafic de stupéfiants chez les jeunes. Dans ce cadre, une lutte active est menée contre les réseaux d'approvisionnement de stupéfiants. La lutte contre la délinquance juvénile et la lutte contre l'absentéisme scolaire font également l'objet de cette priorité. Enfin, la zone Centre Ardenne met un point d'honneur à mettre en œuvre l'application stricte des directives du Parquet en ce qui concerne les violences intrafamiliales.

- **LEADERSHIP**
 - *Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène*
 - *Impliquer le personnel dans les choix d'objectifs concrets*
 - *Faire circuler l'information tant au niveau interne qu'externe*
 - *Etablir des partenariats efficaces*
 - *Désigner une personne de référence (ou plusieurs) « point de contact »*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)*
 - *Le plan d'actions est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire (orienté chaîne)*
 - *Développement du partenariat avec l'ensemble des écoles primaires de la zone*
 - *Création d'un point de contact entre les communautés scolaire et la police*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (brochures, dépliants...)*
 - *Faire en sorte que tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution*
 - ...
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Budget suffisant pour apprentissage et formation spécifiques*
 - *Un instrument de mesure adéquat*
 - ...
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Prévoir un suivi de la qualité dans le déroulement des processus (primaires et d'appui)*
 - *Création de nouveaux processus primaires*
- **PARTENAIRES**
 - *Parquet*
 - *Ecoles*
 - *Services d'AMO...*
 - *Mithridate*
 - *Maison des jeunes*
 - *TEC*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre d'écoles et d'élèves rencontrés*
 - *Nombre de prises de stupéfiants effectuées lors de patrouilles et contrôles spécifiques*
 - *Nombre d'affaires traitées par le parquet*
 - *Nombre de demandes, de conseils au point de contact*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *ISLP, Parquet*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement, mensuellement*

OBJECTIF 4 : les incivilités

OBJECTIF STRATEGIQUE :

CONTRIBUER AVEC LES AUTORITES ET LES SERVICES COMMUNAUX A LA DETECTION, A LA MAITRISE ET AU SUIVI DES INCIVILITES QUI PERTURBENT LES COMMUNAUTES LOCALES.

Développements

La catégorie « incivilités » est le quatrième phénomène constaté considéré comme une priorité par notre zone de police. Quelques observations nous permettent d'expliquer ce choix.

Pour commencer, nous pouvons relever que plus de 40% des citoyens estiment que les dépôts clandestins et les débris trainant dans la rue constituent un problème dans leur quartier. Ils sont également 33% à considérer les animaux errants ou non tenus en laisse comme un phénomène contribuant à leur sentiment d'insécurité. De plus, au vu du nombre de dossiers traités par le Fonctionnaire Sanctionnateur en 2018, les incivilités apparaissent également comme des phénomènes problématiques au sein de la zone de police. Enfin, les différents bourgmestres de la zone s'accordent tous pour souligner la problématique des incivilités. Le plan stratégique de sécurité et de prévention Mithridate a également décidé, par le biais de son diagnostic local de sécurité, d'orienter son action vers la problématique des nuisances sociales.

De plus, pour la période 2016-2019, le gouvernement a décidé de considérer les désordres publics comme prioritaires et de les combattre au moyen de plans d'actions annuels. Voulant rencontrer au mieux les objectifs stratégiques définis dans le Plan National de Sécurité et au vu de la réalité de terrain, la zone de police Centre Ardenne a décidé de consacrer un objectif stratégique à la lutte contre les incivilités.

- **LEADERSHIP**
 - *Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène*
 - *Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif*
 - *Impliquer le personnel dans les choix d'objectifs concrets*
 - *Etablir des partenariats efficaces tendant à promouvoir la diminution du phénomène*
 - *Faire circuler l'information tant au niveau interne qu'externe*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)*
 - *Obtenir une vision globale et générale de l'ensemble des problématiques présentes au sein du phénomène*
 - *Le plan d'actions est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire (orienté chaîne)*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Informier le personnel sur les outils existants et leur utilisation (brochures, dépliants, nouvelles législations...)*
 - *Faire en sorte que tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution, effort de sensibilisation du personnel à cette notion*
 - *Motiver les collaborateurs en divisant le phénomène par thèmes*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Budget suffisant pour apprentissage et formation spécifiques*
 - *Un instrument de mesure adéquat*
 - ...
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Prévoir un suivi de la qualité dans le déroulement des processus (primaires et d'appui)*
 - *Travailler dans le phénomène de manière transversale*
 - *Décrire l'ensemble des processus impliqués dans la gestion du phénomène*
- **PARTENAIRES**
 - *Autorités communales*
 - *Services communaux*
 - *Maison des jeunes*
 - *TEC, SNCB*
 - *Citoyens*

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de sanctions administratives*
 - *Nombre de plaintes auprès des autorités communales, des partenaires TEC et SNCB*
 - *Nombre d'heures prestées dans le phénomène prévention*
 - *Nombre de campagne d'informations*
 - *Nombre de contrôles d'identification des chiens dangereux*
 - *Sentiment d'insécurité de la population*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *ISLP, sondage d'opinion auprès des policiers et auprès de la population, données issues des TEC et de la SNCB*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement, trimestriellement*

OBJECTIF 5 : Terrorisme et Islam radical (GPI 78)

OBJECTIF STRATEGIQUE :

CONTRIBUER A L'EFFORT DE LA PJF ET DE LA SURETE DE L'ÉTAT DANS LA RECHERCHE, LA SURVEILLANCE ET L'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES PERSONNES ET MOUVEMENTS ISLAMISTES RADICAUX.

Développements

Le terrorisme et l'Islam radical n'apparaissent que très peu dans les données statistiques à la disposition de la zone de police. Néanmoins, la circulaire ministérielle GPI 78 relative au traitement de l'information au profit d'une approche intégrée du terrorisme et de la radicalisation violente par la police précise qu'il est encore et toujours capital d'accorder une attention particulière au terrorisme et à la violence extrémiste, y compris la radicalisation violente comme signe précurseur et de continuer à l'aborder de manière globale et intégrée. Elle demande donc à la Police Locale d'inscrire dans le Plan Zonal de Sécurité, les objectifs et activités qu'elle entend développer en la matière.

C'est pourquoi, dans un but de contribution à la circulaire ministérielle, la zone de police a décidé de considérer le point « terrorisme » comme un objectif stratégique en voulant développer tant la circulation de l'information en la matière que la surveillance de lieux.

- **LEADERSHIP**
 - *Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène*
 - *Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif*
 - *Impliquer le personnel dans les choix d'objectifs concrets*
 - *Etablir des partenariats efficaces avec la PJF et la Sûreté de l'Etat*
 - *Faire circuler l'information tant au niveau interne qu'externe sur les personnes et mouvements islamistes radicaux*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)*
 - *Participer aux réunions de coordination intégrée*
 - *Le plan d'actions est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire (orienté chaîne)*
 - *Etablissement d'un plan de suivi*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Motiver les collaborateurs à ce qu'ils prêtent une attention particulière à la qualité des constatations*
 - *Faire en sorte que tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution, effort de sensibilisation du personnel à cette notion*
 - *Motiver les collaborateurs à la circulation de l'information en ce domaine*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Budget suffisant pour apprentissage et formation spécifiques*
 - *Un instrument de mesure adéquat*
 - *...*

- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Prévoir un suivi de la qualité dans le déroulement des processus (primaires et d'appui)*
 - *Travailler dans le phénomène de manière transversale*
 - *Décrire l'ensemble des processus impliqués dans la gestion du phénomène*
- **PARTENAIRES**
 - *PJF*
 - *Sûreté de l'Etat*
 - *Autorités Communales*
 - *Parquet*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de procès-verbaux rédigés*
 - *Nombre d'heures de surveillance*
 - *Nombre de réunions*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *ISLP*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement, trimestriellement*

OBJECTIF 6 : Fonctionnement interne

Fin 2006 et début 2007, l'Inspection Générale de la Police Fédérale et de la Police Locale a procédé à un audit de management des services de la zone, à la demande du Collège de police, sur proposition du Chef de Corps.

L'objectif visait à se concentrer sur les aspects de direction et de gestion afin d'évaluer la qualité des orientations prises et de formuler des propositions.

De son analyse, l'audit a extrait huit recommandations :

- N° 1 : Impliquer les cadres et le personnel dans la réflexion stratégique et l'orientation sur les résultats ;
- N° 2 : Inventorier les procédures de travail en vigueur dans la zone et les évaluer ;
- N° 3 : Evaluer les efforts en matière de « mesures » dans les différents secteurs d'activité ;
- N° 4 : Améliorer les rapports entre le personnel DIN et le personnel DAQ ;
- N° 5 : Développer une gestion documentaire personnalisée ;
- N° 6 : Optimaliser le potentiel DIN ;
- N° 7 : Développer et harmoniser le travail de quartier ;
- N° 8 : Œuvrer au développement de l'échange DER-PJF afin d'améliorer un fonctionnement plus intégré.

Ces huit recommandations s'intègrent parfaitement dans les problématiques invoquées par le personnel au sein des sondages d'opinion, à savoir impliquer le personnel et le tenir au courant des objectifs et plans créés, faire connaître tous les services pour augmenter le respect entre ceux-ci, élaborer des partenariats.... Comme nous l'avons déjà fait remarquer au point 3.1, ces dernières étaient déjà des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. De nombreux efforts ont déjà été fournis en la matière. Néanmoins, ces huit priorités n'ont pas été atteintes dans leur intégralité. C'est pourquoi, la zone de police a choisi délibérément de toutes les reprendre au sein de ce nouveau Plan Zonal 2020-2025.

1) Impliquer les cadres et le personnel dans la réflexion stratégique et l'orientation sur les résultats

- **LEADERSHIP**
 - *Attitude exemplaire des chefs*
 - *Organiser un feedback structuré avec le Parquet*

- Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence
- Accroître l'orientation vers les résultats en fixant des objectifs aux collaborateurs, en déterminant les indicateurs et en leur assurant un suivi régulier
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Implication maximale des collaborateurs lors de la rédaction du plan d'actions
 - Sollicitation du personnel lors des choix des actions à mener, des moyens et des indicateurs de suivi dans le cadre des plans d'actions
 - Sollicitation des officiers dans l'exploitation de l'analyse des résultats et dans les choix des priorités à proposer au Conseil zonal afin d'en assurer le suivi
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Récompenser le travail bien fait
 - Communiquer régulièrement les évaluations intermédiaires (plans d'actions...)
 - Exécuter des enquêtes de satisfaction des collaborateurs (pour mesurer la motivation et la satisfaction)
 - Responsabiliser de manière accrue et nominative dans la réalisation des objectifs du PZS
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Echange de tâche (se mettre à la place d'un collègue)
 - Faire connaître et promouvoir le travail (transversal) "orienté processus"
- **PARTENAIRES**
 - Parquet
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs
 - Brainstorming
 - Plaintes des collaborateurs
 - Méthode – outil de suivi :
 - Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction
 - Fréquence de mesure:
 - Annuellement

2) Inventorier les procédures de travail en vigueur dans la zone et les évaluer

- **LEADERSHIP**
 - Faire l'inventaire des procédures existantes actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques
 - Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Implication maximale des collaborateurs lors de l'inventaire des procédures
 - Assurer un visa d'opportunité pour chaque processus et procédure mise en évidence
 - Diffusion très large des procédures établies et des corrections apportées
 - Sollicitation des officiers dans la mise en œuvre et le suivi des nouvelles procédures
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Accroître l'orientation vers les résultats en fixant des objectifs aux collaborateurs en déterminant les indicateurs et en leur assurant un suivi régulier
 - Communiquer régulièrement les évaluations intermédiaires
 - Informer le personnel sur les outils existants et sur leur utilisation

- Exécuter des enquêtes de satisfaction des collaborateurs (pour mesurer la motivation et la satisfaction)
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - ...
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Faire l'inventaire des procédures existantes actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques
 - Faire la distinction entre les procédures et les processus utilisés
- **PARTENAIRES**
 - Parquet
 - Citoyen
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs
 - Brainstorming
 - Plaintes des collaborateurs
 - Méthode – outil de suivi :
 - Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction
 - Fréquence de mesure:
 - Annuellement

3) Evaluer les efforts en matière de « mesures » dans les différents secteurs d'activité

- **LEADERSHIP**
 - Faire l'inventaire des différents systèmes de mesures existant actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques
 - Optimisation de l'investissement
 - Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Implication maximale des collaborateurs lors de l'inventaire des procédures
 - Evaluer la pertinence de chaque système de mesure existant
 - Assurer l'uniformité des systèmes en visant une rationalisation et en évitant les doublons
 - Diffusion très large des systèmes revus afin de pouvoir en assurer leur bonne utilisation
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Accroître l'orientation vers les résultats en fixant des objectifs aux collaborateurs en déterminant les indicateurs et en leur assurant un suivi régulier
 - Informer le personnel sur les systèmes et outils existants et leur utilisation
 - Communiquer régulièrement les évaluations intermédiaires
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Stimuler la transmission des connaissances et des systèmes (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - Allouer des moyens permettant d'arriver à une rationalisation des systèmes
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Faire l'inventaire des systèmes existants actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques
 - Création de processus d'appui et de gestion

- PARTENAIRES
 - Parquet
 - ...
- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - ...
 - Méthode – outil de suivi :
 - ...
 - Fréquence de mesure:
 - Annuellement

4) Améliorer les rapports entre le personnel DIN et le personnel DAQ

- LEADERSHIP
 - Attitude exemplaire des chefs
 - Œuvrer au rapprochement DIN et DAQ vers une plus grande connaissance mutuelle et une plus grande complémentarité
 - Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Implication maximale des collaborateurs par la participation de DAQ aux réunions de coordination des opérations avec DOC
 - Implication maximale des collaborateurs par l'organisation d'opérations ponctuelles des agents de quartier dans leur espace et en y incluant du personnel DIN
 - Sollicitation des officiers dans l'amélioration des rapports entre les deux services
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Communiquer régulièrement les actions menées par les deux services
 - Exécuter des enquêtes de satisfaction des collaborateurs (pour mesurer la motivation et la satisfaction)
 - Impliquer les collaborateurs de ces services dans le quotidien de chacun
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - ...
- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Faire l'inventaire des systèmes existants actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques
 - Création de processus d'appui et de gestion
- PARTENAIRES
 - ...
- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs
 - Brainstorming
 - Plaintes des collaborateurs
 - Méthode – outil de suivi :
 - Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction
 - Fréquence de mesure:
 - Annuellement, trimestriellement

5) Développer une gestion documentaire personnalisée

- **LEADERSHIP**
 - *Faire l'inventaire des différentes notes et pièces documentaires existantes actuellement, veiller à leur adaptation et à leur pertinence*
 - *Développer une gestion documentaire qui intègre un style maison et permette une accessibilité aisée de la documentation*
 - *Optimalisation de la documentation*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Implication maximale des collaborateurs lors de l'inventaire de la documentation*
 - *Evaluer la pertinence de chaque note ou pièce documentaire existant*
 - *Assurer une structure claire pour la diffusion aux services opérationnels*
 - *Diffusion très large des systèmes revus afin de pouvoir en assurer leur bonne utilisation*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Informier le personnel sur les systèmes et outils existants et leur utilisation*
 - *Communiquer régulièrement sur l'accessibilité à la documentation*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Stimuler la transmission des connaissances et des systèmes (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)*
 - *Allouer des moyens permettant d'arriver à une rationalisation*
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Faire l'inventaire des systèmes existants actuellement, veiller à leur adaptation et évaluation permanente et combler les manques*
 - *Création de processus d'appui et de gestion*
- **PARTENAIRES**
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *K de l'ISLP*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement*

6) Optimiser le potentiel des Centres d'Intervention

- **LEADERSHIP**
 - *Optimaliser le potentiel DIN en repensant l'organisation du dispositif d'intervention dans le temps*
 - *Optimaliser le potentiel DIN en repensant les outils destinés à commander ces services de manière à inclure le suivi et l'exploitation avec une plus grande efficacité*
 - *Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence*
 - *Accroître l'orientation vers les résultats en fixant des objectifs aux collaborateurs, en repensant le dispositif et en organisant une meilleure couverture des plages horaire*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Implication maximale des collaborateurs en renforçant le dispositif*
 - *Accentuer l'aspect directif et contraignant des Bulletins de Service par la désignation de missions spécifiques*
 - *Renforcer le dispositif par des équipes de pointe le WE*
 - *Organiser une meilleure couverture de la plage horaire en évitant une simultanéité des équipes et en étendant la plage horaire de 6 à 22h*

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Communiquer régulièrement sur les résultats des missions spécifiques
 - Accroître l'orientation vers les résultats en fixant des objectifs aux collaborateurs, en déterminant les indicateurs et en leur assurant un suivi régulier
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Adaptation des moyens et des capacités disponibles afin d'optimiser le potentiel des Centres d'intervention
 - Création de nouveaux Bulletins de Service et suivi et exploitation de ces derniers
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Faire connaître et promouvoir le travail (transversal) "orienté processus"
 - Création de nouveaux processus de gestion et d'appui permettant un suivi et une exploitation optimale des Bulletins de Service
- **PARTENAIRES**
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs
 - Bulletins de service
 - Les heures couvertes
 - Méthode – outil de suivi :
 - Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction, du sondage d'opinion auprès des citoyens et analyse des Bulletins de Service
 - Fréquence de mesure:
 - Annuellement, journalièrement, trimestriellement

7) Développer et harmoniser le travail de quartier

- **LEADERSHIP**
 - Insuffler dans la division quartiers une dynamique de progression constante
 - Rencontrer la priorité d'un développement harmonieux du travail de quartier
 - Consulter et impliquer les cadres moyens et de base dans les projets de leur sphère de compétence
 - Accroître l'orientation vers les résultats et la progression constante du service
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Implication maximale des collaborateurs en mettant en place et en suivant des réunions du personnel de la division quartier
 - Dynamiser la réflexion visant à définir une stratégie d'approche sur le court, moyen et long terme
 - Déterminer les actions concrètes à mener et en suivre la réalisation
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Communiquer régulièrement sur les actions concrètes à réaliser, sur la participation à des missions de police intégrées entre divisions par des réunions de personnel
 - Accroître l'orientation vers les résultats et sur une dynamique de progression constante
 - Motivation des collaborateurs à la diffusion des bonnes pratiques
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Adaptation des moyens et des capacités disponibles afin d'optimiser le potentiel
 - Harmonisation des procédures existantes
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Faire connaître et promouvoir le travail (transversal) "orienté processus"

- *Création de nouveaux processus de gestion et d'appui permettant une optimalisation de la qualité de service*
- **PARTENAIRES**
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs*
 - *Bulletins de service*
 - *Nombre de participation à des missions de police intégrées entre services*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Analyse des rapports des réunions de service*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement, journallement, trimestriellement*

8) Œuvrer au développement de l'échange DER-PJF afin d'améliorer un fonctionnement plus intégré

- **LEADERSHIP**
 - *Le Conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité de développer l'échange d'informations et d'instaurer une véritable relation de confiance entre la division de recherches et la Police Judiciaire Fédérale*
 - *Impliquer le personnel des services impliqués dans les choix d'objectifs concrets permettant la réalisation de cette recommandation*
 - *Etablir des partenariats efficaces et une relation de confiance*
 - *Faire circuler l'information systématiquement*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Implication maximale des collaborateurs par l'obligation de faire circuler l'information*
 - *Faire utiliser les documents prescrits*
 - *Renégocier avec la PJF pour une amélioration similaire de leur côté*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Motiver les collaborateurs à ce qu'ils prêtent une attention particulière à la diffusion des informations en utilisant les documents prescrits*
 - *Faire en sorte que tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution, effort de sensibilisation du personnel à cette notion*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Des documents prescrits adéquats*
 - ...
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Prévoir un suivi de la qualité dans le déroulement des processus (primaires et d'appui)*
 - *Travailler dans le phénomène de manière transversale*
 - *Décrire l'ensemble des processus impliqués dans la gestion du phénomène*
- **PARTENAIRES**
 - *PJF*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de documents transmis*
 - *Types de documents transmis*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Analyse des documents prescrits*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Annuellement, trimestriellement*

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2017

Différents efforts en termes de communication externe ont été effectués durant ces six dernières années par la zone de police. Celle-ci a, tout d'abord, continué à exploiter son site Internet et le journal toutes boîtes « La Lorgnette » pour présenter les objectifs stratégiques et les différentes actions menées dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité. Ensuite, la zone s'est investie dans différents projets permettant de mettre en avant certaines de ces actions. Ainsi, une page Facebook au nom de la zone a été créée, permettant de partager avec un grand nombre de citoyens des conseils, notamment en matière de sécurité routière et de prévention contre les vols, et de leur faire part de quelques actions menées dans ces domaines. De même, une petite brochure sur le racket et la violence à l'école, destinés aux enfants de sixième primaire, continue d'être distribuée dans le cadre du plan d'actions « Jeunesse ». En outre, les policiers sont amenés à rencontrer les classes de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire dans le cadre de la prévention sécurité routière. Enfin, la zone met également sa politique policière en avant lors de la Foire de Libramont et de l'action annuelle de Place aux Enfants.

Ces différents moyens de communication ont été bien utilisés durant ces six années. Néanmoins, vu le budget que certains moyens pouvaient représenter (notamment la publication mensuelle dans le journal toutes boîtes) et leur efficacité, la zone a parfois décidé d'en limiter l'utilisation.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

Les intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025 sont de développer encore cette dernière. En effet, les différents moyens mis en œuvre jusqu'à présent représentent déjà un effort de communication. Néanmoins, il faut continuer d'adapter ces différents moyens de communication et/ou de trouver de nouvelles sources de communication externe afin de toucher un maximum de citoyens.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2014-2017

Comme nous l'avons déjà expliqué au point « 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – évaluation et leçons à tirer », la politique de communication interne représentait un des objectifs stratégiques du fonctionnement interne au sein du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. Cet objectif a été pris en compte par la zone de différentes façons durant ces six dernières années. Ainsi, une implication du personnel durant la création et le suivi des plans d'actions, et notamment des INPP en charge des plans d'actions, combinée à quelques présentations de résultats lors de formation du personnel sont quelques-unes des mesures exploitées par la zone afin d'atteindre son objectif de communication. Cependant, cet objectif aurait pu être encore plus exploité. C'est pourquoi, il nous apparaît essentiel de continuer à développer ce point en tant qu'objectif stratégique au sein des recommandations de l'audit.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

L'audit ainsi que l'enquête auprès du personnel, ayant démontré l'importance d'établir une communication interne de la politique policière, l'intention de la zone de police sera de continuer à développer un objectif stratégique particulier lié à ce sujet durant ces six prochaines années afin d'impliquer et de motiver le personnel à la réalisation des autres objectifs stratégiques du plan.

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

<i>Remarques et/ou suggestions des Services Publics Fédéraux relatives au Plan Zonal de Sécurité 2014-2017</i>	<i>Initiatives/mesures prises pour en tenir compte</i>
Argumentation des choix des priorités	L'argumentation des non-priorités étant trop sommaire, un renforcement de l'argumentation du choix des phénomènes retenus ou non a été apporté via un tableau d'argumentation.

5.2. Approbation

CHAPITRE 6

PLANS D' ACTIONS ET PROJETS

LISTE DE DISTRIBUTION

NOM et Prénom	Signature
CDP André MATHIEU, Chef de Corps de la ZP 5301	
Monsieur Benoît LUTGEN, Bourgmestre de BASTOGNE, Président du Collège de Police	
Monsieur Christian GLAUDE, Bourgmestre de BERTOGNE	
Madame Laurence CRUCIFIX, Bourgmestre de LIBRAMONT-CHEVIGNY	
Monsieur Yves BESSELING, Bourgmestre de VAUX-SUR-SURE	
Monsieur Francis DEMASY, Bourgmestre de LEGLISE	
Monsieur Dimitri FOURNY, Bourgmestre de NEUFCHATEAU	
Monsieur Nicolas STILMANT, Bourgmestre de FAUVILLERS	
Monsieur Pierre PIRARD, Bourgmestre de SAINTE-ODE	
Monsieur Etienne DONNAY, Procureur du Roi du Luxembourg	
CP Laurent HALLEUX, Directeur Coordinateur Administratif f.f. pour l'arrondissement du Luxembourg	
CDP Pierre HOREVOETS, Directeur Judiciaire a.i. de la PJF Luxembourg	
Monsieur le Ministre de l'Intérieur	
Monsieur le Ministre de la Justice	
Commissariat Général de la Police Fédérale - CGL	

ANNEXES

1. Statistiques policières de Criminalité
2. Moniteur de Sécurité
3. Sondage d'opinion du personnel
4. Enquête Bien-Etre au travail
5. Capacité 2018
6. Tableau et explications du tableau des phénomènes constatés

Annexe 1

Statistiques Policières de Criminalité 2015-2018

Les statistiques policières de Criminalité, établies par la Direction de l'information policière et des moyens ICT de la Police Fédérale, permettent, par la mise en évidence des grands phénomènes criminels présents sur l'ensemble du territoire d'une zone de police, d'obtenir une image de la criminalité existante sur la zone proche de la réalité. C'est pourquoi, et dans le but d'en extraire de nouvelles actions préventives et répressives, nous allons passer en revue et analyser l'ensemble de ces statistiques policières de Criminalité portant sur le territoire de la Zone de Police Centre Ardenne de l'année 2015 à l'année 2018.

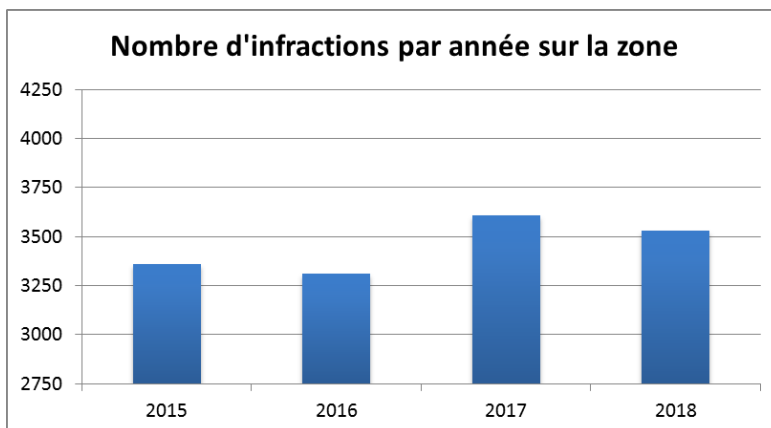
Néanmoins, avant toute analyse, une précision importante s'impose. En effet, malgré le caractère réel de ces chiffres, il est essentiel de noter qu'ils ne se basent que sur des faits constatés par les policiers et encodés dans une base de données. Ainsi, un nombre certain de phénomènes criminels ne seront pas pris en compte au sein de ces statistiques car ils n'auront pas été constatés par la Police. Une seconde précision s'avère nécessaire quant à l'utilisation de la base de données. Au vu notamment des modifications effectuées dans le Code Pénal durant ces dernières années, il apparaît que divers changements ont été réalisés au sein des catégories présentes dans la base de données. Ainsi, par exemple, certaines infractions ont été dépénalisées et ont donc changé de catégories. Il sera donc important d'analyser chaque catégorie en fonction des changements subis durant ces dernières années. Enfin, il doit être souligné que les données de l'année 2018 ne peuvent pas encore être considérées comme complètes.

En d'autres termes, les statistiques de criminalité ne nous permettent d'appréhender que partiellement la réalité criminelle. L'ampleur et l'évolution des divers phénomènes présentés au cours de cette analyse ne doivent être interprétées que comme étant une tendance.

1. Les phénomènes criminels présents sur le territoire de la Zone Centre Ardenne

Il est important de noter que ces chiffres de statistiques policières de criminalité reprennent les faits constatés tant par la Police Locale que par la Police de la Route et la Douane (données du 28/06/2019). Ainsi, les faits présents sur certaines communes, telles que Bertogne, Vaux-Sur-Sûre et Neufchâteau, peuvent être enflés par ces services. Cependant, il s'agit là d'une criminalité de transit spécifique qui ne concerne pas directement la zone (tourisme de la drogue, vols dans les camions à l'arrêt sur les parkings,...) et sur laquelle la Police Zonale ne possède aucune influence. Il peut être remarqué également que ces données ne comprennent pas les données concernant les infractions et les accidents de roulage.

Divisées en 37 rubriques principales, ces statistiques policières de Criminalité mettent en évidence, **pour l'année 2018, 3.530 infractions enregistrées par la Police** sur l'ensemble des huit communes présentes sur le territoire. **Ce chiffre consiste en une certaine stabilisation depuis 4 ans.** En effet, le nombre total des délits s'élevait à 3.360 faits en 2015, 3.314 en 2016 et 3.610 en 2017 (soit -2% pour 2018). Il est à noter que le total de l'année 2018 n'est qu'un total provisoire mais fort proche de la réalité, au vu de la date d'extraction.



De l'ensemble de ces infractions, huit rubriques principales peuvent être soulignées, regroupant à elles seules plus de 77% des faits infractionnels en 2018. Ainsi, les catégories suivantes sont les plus représentatives des faits infractionnels présents sur le territoire de la zone en 2018 : vols et extorsions (1), stupéfiants (2), infractions de violence contre l'intégrité physique (3), infractions de dégradations de la propriété (4), infractions contre les autres valeurs morales et sentiments (5), infractions de fraude (6), infractions à la législation sur les étrangers (7), infractions contre la sécurité publique (8).

Catégorie de faits	2015	2016	2017	2018
1	921	881	961	830
2	321	278	353	400
3	308	335	380	368
4	374	345	350	342
5	222	232	242	251
6	187	161	154	209
7	128	132	156	187
8	166	158	178	148
Total	2.627	2.522	2.774	2.735

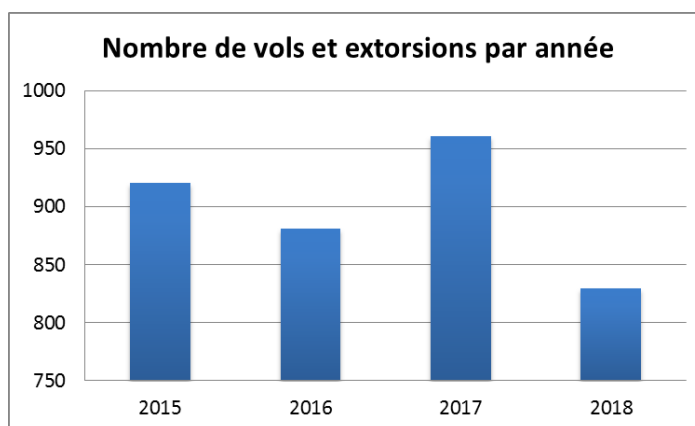
Il peut être souligné le fait que les trois premières catégories, à savoir les vols, les stupéfiants et les infractions contre l'intégrité physique comptabilisent à elles seules 45% du nombre total d'infractions en 2018, soit 1.598 faits.

Remarquons que ces pourcentages se répètent d'années en années depuis 2009, ce qui met réellement en évidence l'importance de ces catégories d'infractions au sein de la zone de police.

1) Les vols et extorsions

Près de 3.600 vols et extorsions ont été enregistrés par la zone de Police Centre Ardenne de 2015 à 2018, passant de 830 pour l'année comportant le moins de ces faits (en 2018) à 961 pour l'année en recensant le plus (en 2017).

Au vu de ce nombre important, **la catégorie « vols et extorsions » apparaît comme la catégorie de faits infractionnels prédominante sur l'ensemble du territoire de la zone** et influençant, de ce fait, l'évolution de l'ensemble de la criminalité sur les huit communes.



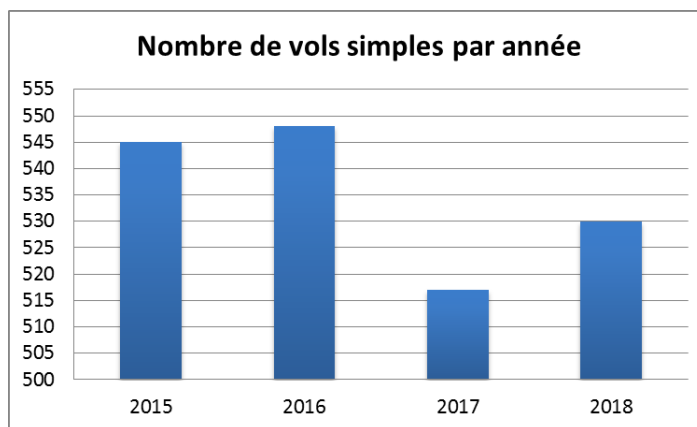
Regarder l'évolution de cette rubrique de 2015 à 2018 ne permet néanmoins pas d'établir une tendance générale dans le nombre de vols et d'extorsions au fur et à mesure des années, les chiffres fluctuant d'une année à l'autre. Il peut toutefois être souligné que la moyenne du nombre de vols entre 2015 et 2018 (900 vols par année) est plus faible que la moyenne du nombre de vols entre 2000 et 2012 qui se situait autour des 1200 vols par année. Au sein même de cette catégorie, il appert par ailleurs que **les cambriolages dans habitation et les vols à l'étalage sont les plus problématiques.**

La catégorie générale « vols et extorsions » peut être détaillée en sous-catégories de faits criminels. Il est à noter néanmoins que les sous-rubriques représentées ci-après ne rassemblent pas l'ensemble des sous-

catégories présentes dans la rubrique « vols et extorsions » mais identifient uniquement certaines figures criminelles choisies selon leur taux d'apparition. Lorsque cela s'avèrera possible les taux de la zone seront confrontés aux taux des zones de même typologique que la nôtre (Catégorie 4) afin d'obtenir un point de comparaison.

Vols sans circonstance aggravante

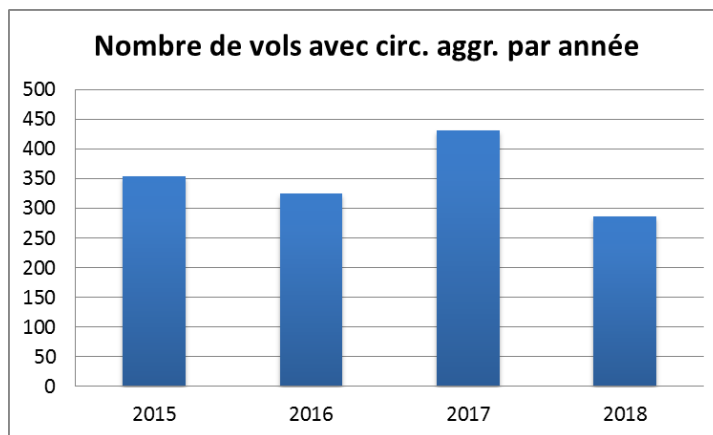
La première sous-rubrique apparaissant est la catégorie « vols simples ou vols sans circonstance aggravante ». Celle-ci représente plus de 60% des infractions comprises au sein de la catégorie « vols et extorsions ». Le nombre de vols simples a par ailleurs augmenté de près de 3% entre 2017 et 2018.



Il peut être noté que les lieux de perpétration des vols sont essentiellement les habitations, les magasins et la voie publique.

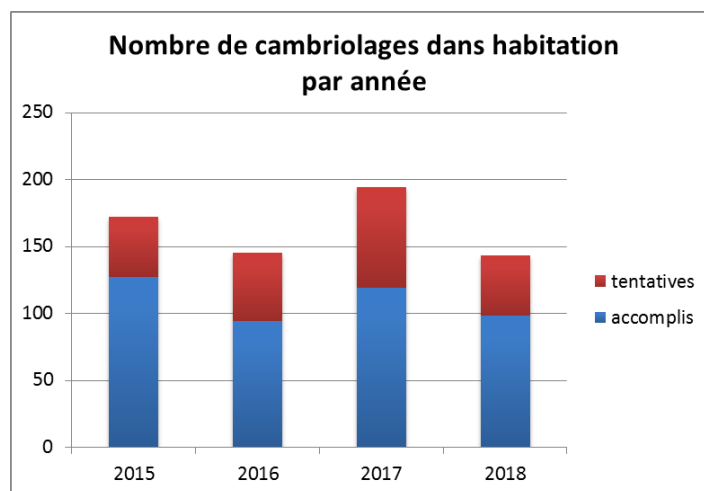
Vols avec circonstances aggravantes

Quant aux vols avec circonstances aggravantes, nous pouvons mettre en évidence une diminution progressive, hormis pour l'année 2017, du nombre de faits, passant de 355 faits en 2015 à 287 faits en 2018. Cela représente donc une diminution de l'ordre de 19%.



Cambriolages dans habitation

La sous-catégorie « cambriolages dans habitation » présente un nombre de faits infractionnels par année relativement important (soit de 143 à 194 suivant les années). Il peut dès lors être remarqué que celle-ci pourrait se classer dans les dix rubriques présentant les plus hauts taux d'infractions sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne.



En ce qui concerne l'évolution de ce phénomène au cours de ces dernières années, une certaine fluctuation doit être soulignée. Néanmoins, nous pouvons remarquer que le nombre de cambriolages dans habitation est à son point le plus élevé en 2017. Ainsi, une petite diminution est apparue en 2018. Au regard des zones de même typologie que la zone Centre Ardenne, ce constat va dans la même direction, mais dans une moindre mesure. Ainsi, ces zones enregistrent une diminution de 2% de cambriolages dans habitation entre 2017 et 2018 tandis que notre zone comptabilise une diminution de 26%. Comme nous le verrons plus loin, ce constat est néanmoins entièrement contrebalancé par l'augmentation très importante (150%) des vols de métaux au sein de notre zone de police contrairement aux zones de même typologie (augmentation de 24% seulement).

Les cambriolages dans habitation peuvent être tant des vols simples que des vols avec circonstances aggravantes. Néanmoins, nous pouvons dire que la plupart des vols dans habitation se font avec une ou des circonstances aggravantes. Ainsi, la rubrique « vols avec circonstances aggravantes » est fortement influencée par la sous-catégorie « cambriolages dans habitation ».

Quant à la répartition entre tentatives de cambriolage et faits accomplis, nous pouvons noter une répartition de 31% de tentatives pour 69% de faits accomplis. Ce pourcentage ne varie pas de façon significative d'une année à l'autre, et ce malgré l'évolution du nombre absolu de faits.

En observant le nombre de faits infractionnels par mois depuis 2015, aucune tendance ne peut être émise. En effet, chaque année présente des mois prépondérants différents. Une attention pourra néanmoins se porter sur les mois de janvier et novembre, qui présentent une moyenne de faits de cambriolages dans habitation plus importante pour ces quatre dernières années.

Selon le baromètre de criminalité, pour l'année 2018, les mardi, jeudi, vendredi et dimanche peuvent être mis en avant, avec une prépondérance pour le jeudi. Ainsi, les lundi, mercredi et samedi présentent moins de risques de vols dans habitation. Les jours de la semaine présentent un pic entre 17h et 21h. Durant le week-end, le risque de vols dans habitation est peu élevé durant la matinée, l'augmentation du risque commençant vers 13h. En ce qui concerne les nuits, nous pouvons remarquer que la nuit du dimanche au lundi présente un risque plus important que les autres jours, particulièrement entre minuit et 2h. Quant au contenu volé, il s'agit le plus souvent de bijoux, d'argent liquide, de multimédia ainsi que d'ordinateurs et accessoires.

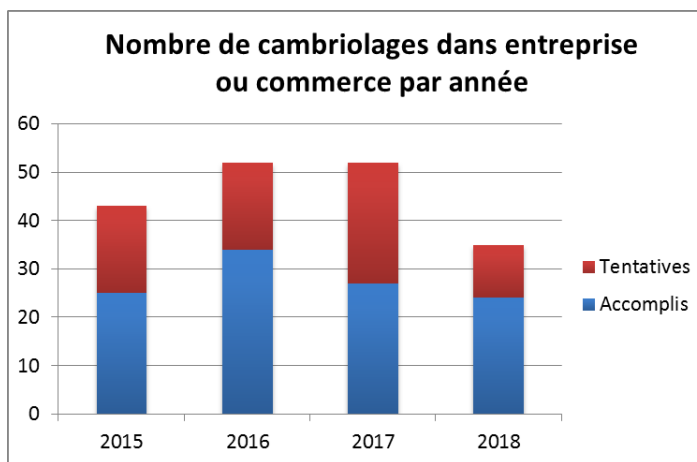
Diagramme du temps proportionnel des cambriolages dans habitation pour l'année 2018 (jour/heure)



Au vu de ces chiffres importants, il pourrait s'avérer intéressant de continuer à mener des actions envers cette problématique, de relancer la cellule de techno-prévention et de continuer à la promouvoir auprès de la population.

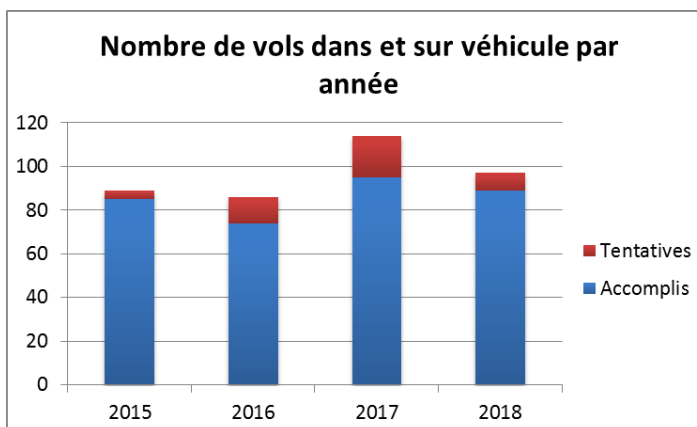
Cambriolages dans les commerces ou entreprises

L'année 2018 a comptabilisé 35 faits de vols dans entreprise ou commerce. Cela représente une diminution de 33% par rapport à 2017. Cette tendance se retrouve également dans les autres zones de police de même typologie. Il doit être souligné que ces vols se sont produits essentiellement sur les communes de Bastogne et Libramont-Chevigny.



Vols dans ou sur un véhicule

La sous-rubrique suivante intéressante à observer s'avère être la catégorie « vols dans ou sur un véhicule ». Celle-ci comptabilise 386 faits durant ces quatre dernières années, passant de 89 en 2015 à 97 en 2018. La zone de police enregistre néanmoins une diminution de 15% entre 2017 et 2018. Le constat est similaire dans les autres zones de même typologie qui ont vu leur nombre de faits diminuer de 12%. La répartition des vols dans véhicule entre tentatives et faits accomplis permet de dire qu'en moyenne 89% des vols enregistrés ont été accomplis. Il est à noter que le pourcentage de tentatives de vols est lui aussi en diminution passant de 17% à 8% en 2018.



En envisageant les vols dans véhicule par mois, nous pouvons mettre en évidence les mois d'avril, mai, juillet et août. Deux autres phénomènes importants peuvent être remarqués. Tout d'abord, il doit être noté la prédominance du mercredi comme jour présentant un risque plus élevé de vols dans véhicule pour l'année 2018. Ensuite, et ce quel que soit le jour de la semaine, la période accumulant le plus de risques de vols dans véhicule se situe entre minuit et 4h du matin. Ainsi, il peut être remarqué que les vols dans véhicules ont lieu essentiellement la nuit, et ce depuis une dizaine d'années.

Diagramme du temps proportionnel des vols dans véhicule pour l'année 2018 (jour/heure)

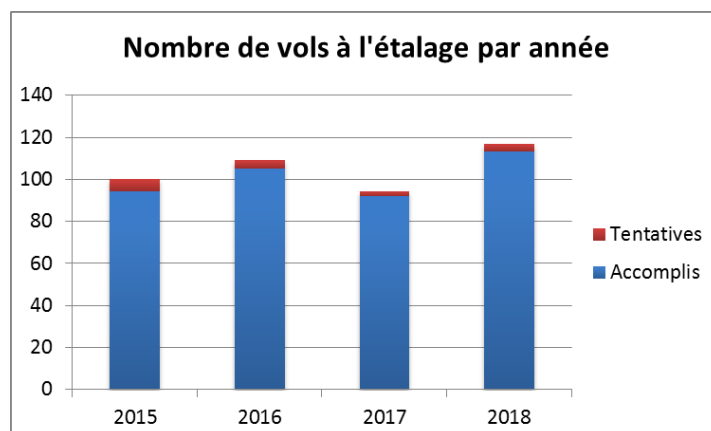


Enfin, alors que les vols dans véhicule consistaient essentiellement en du vol d'argent durant les années précédentes, nous pouvons souligner que, dans 30% des vols dans véhicule en 2018, de l'outillage a été dérobé. L'outillage est ainsi le contenu le plus souvent volé dans les véhicules en 2018.

Vols à l'étalage

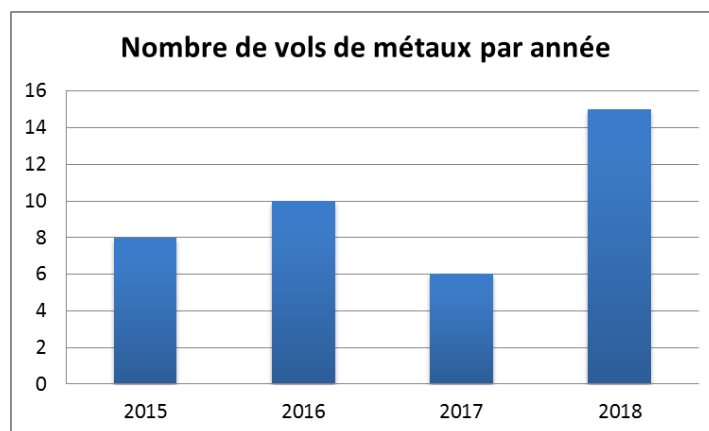
La rubrique « vols à l'étalage » doit être relevée au sein de cette analyse. En effet, celle-ci a toute son importance au sein de ce descriptif car, hormis pour l'année 2017, une augmentation de ces faits est constatée depuis 2015. Ainsi, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous, 117 vols à l'étalage ont été signalés à notre zone de police durant l'année 2018. Ceux-ci concernent essentiellement des vols alimentaires et des vols de tabac. Néanmoins, ce chiffre est certainement sous-évalué car, contrairement aux vols dans habitation ou voiture qui sont systématiquement déclarés pour faire intervenir l'assurance, les vols à l'étalage ne sont pas toujours dénoncés, faute de temps. Lorsque la déposition de plainte a lieu, deux lieux de perpétration ressortent, à savoir Le Blancheau sur la commune de Libramont-Chevigny et la Chaussée de Houffalize sur la commune de Bastogne. Enfin, on peut souligner qu'aucun mois de l'année ne ressort particulièrement pour ces faits.

C'est pourquoi, il pourrait être intéressant d'initier une action spécifique en la matière et notamment, afin de déterminer la proportion de faits non déclarés.



Vols de métaux

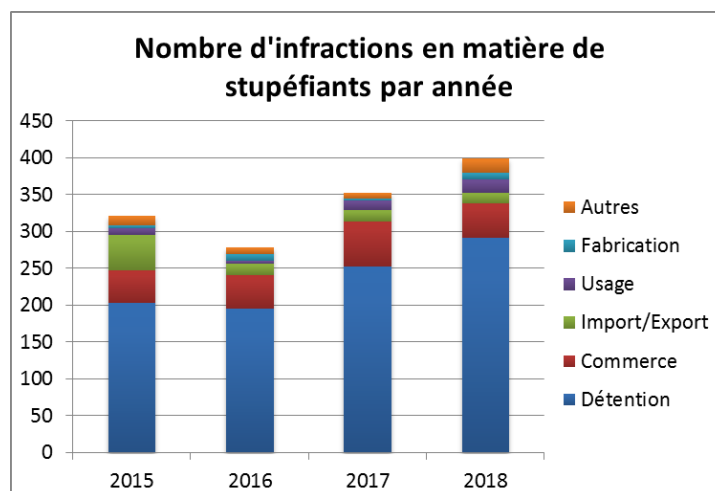
Dernière sous-rubrique, la catégorie « vols de métaux ». Celle-ci apparaît, car même si son nombre reste relativement restreint, il a connu une nette augmentation en 2018. Ainsi, nous avons comptabilisé 15 vols de métaux en 2018. Le nombre reste encore relativement bas pour le moment mais il représente une augmentation de 150% du phénomène entre 2017 et 2018, alors que les zones de même typologie ne totalisent qu'une augmentation de 24%. Aucune commune, ni aucun mois ne semble toutefois prédominant dans l'apparition de ce phénomène en 2018.



2) Les stupéfiants

Deuxième catégorie d'infractions apparaissant le plus sur le territoire de la zone de Police Centre Ardenne en 2018, « les stupéfiants » peuvent être considérés comme un phénomène criminel assez important. Ainsi, cette catégorie se place depuis 2017 dans le trio de tête des infractions suite à son nombre élevé de faits. En effet, la catégorie « stupéfiants » a augmenté de 25% entre 2015 et 2018. De ce fait, les stupéfiants sont une des catégories qui augmentent de façon importante sur ces quatre dernières années et ne suivent pas le schéma général de stabilisation ou de diminution entamé depuis 2015.

Devenue un phénomène inévitable, la catégorie « stupéfiants » connaît depuis plus de dix ans une expansion importante. Ainsi, il doit être souligné une augmentation constante du nombre d'infractions liées à cette catégorie depuis l'année 2000. Ainsi, l'année 2018 a comptabilisé 400 faits et l'année 2017, 353 alors que l'année 2015 en comptait 321.



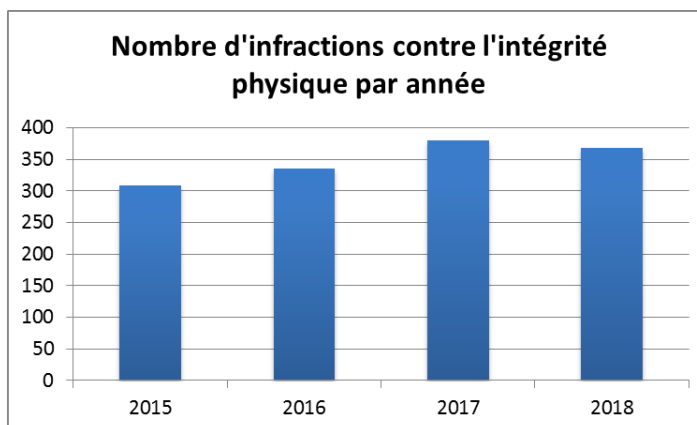
Au vu des résultats des dernières années, nous pouvons noter une diminution occasionnelle dans la consommation et la détention de drogues en 2016. Concernant le lieu de commission de l'infraction, nous noterons une certaine constance dans le nombre de faits se produisant dans la plupart des communes de la zone de Centre Ardenne. Cependant, les communes de Bastogne et Libramont-Chevigny connaissent, elles, une expansion de ce phénomène.

Quant à l'âge des suspects, nous pouvons noter que la catégorie des 17-21 ans est particulièrement concernée par les infractions en matière de stupéfiants.

3) Les infractions contre l'intégrité physique

La catégorie « infractions contre l'intégrité physique », reprenant essentiellement les « coups et blessures volontaires » avec plus de 85% de la catégorie, comptabilise une moyenne de 350 faits infractionnels par année. Ce nombre a augmenté depuis 2015. En effet, l'année 2018 a compté 368 faits alors que l'année 2015

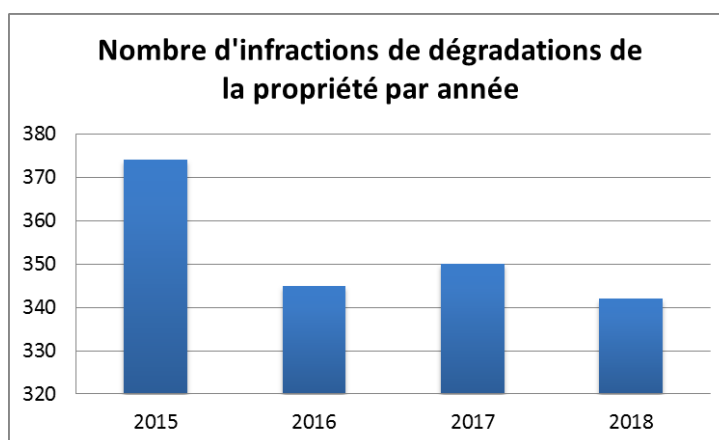
n'en a rassemblé que 308. En outre, à l'heure actuelle, un fait infractionnel sur dix peut être classé dans la catégorie « infractions contre l'intégrité physique, coups et blessures volontaires », ce qui est loin d'être négligeable.



L'augmentation entrevue dans le nombre d'infractions contre l'intégrité physique peut s'expliquer par l'augmentation progressive des « coups et blessures volontaires » aussi bien hors de la sphère familiale que dans la sphère familiale. Ainsi, par exemple, le nombre de faits de violence physique et psychique dans le couple a subi une augmentation durant ces trois dernières années, passant de 174 faits en 2016 à 194 faits en 2018.

4) Les infractions de dégradations de la propriété

Quatrième catégorie d'infractions apparaissant le plus sur le territoire de la zone de police Centre Ardenne en 2018, « les infractions de dégradations de la propriété » peuvent être considérées comme un phénomène criminel récurrent d'année en année. En effet, la catégorie « infractions de dégradations de la propriété », qui reprend essentiellement les infractions de vandalisme, a toujours représenté environ 10% des infractions de la zone Centre Ardenne depuis 2015.

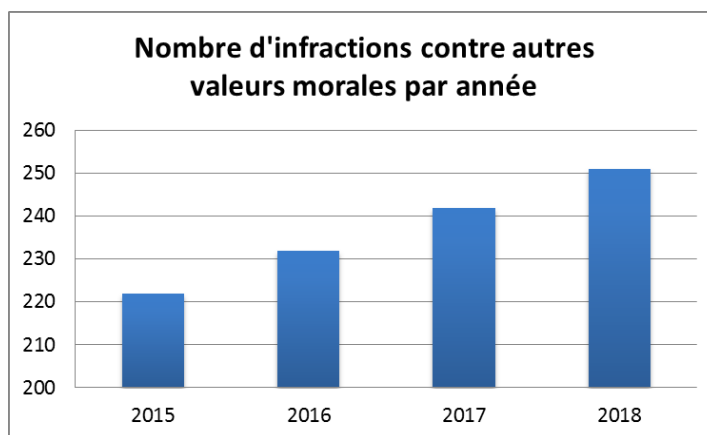


La catégorie « infractions de violence contre la propriété » peut se subdiviser en trois grandes catégories, à savoir : le vandalisme, les incendies et les destructions. La rubrique « vandalisme » représente à elle seule 76% des infractions de dégradations de la propriété en 2018, soit 260 faits. Il est à noter que, si la catégorie vandalisme connaît une diminution en 2018, les incendies, qu'ils soient volontaires ou involontaires sont en nette augmentation rapport à 2016.

Ces trois catégories apparaissent en plus grand nombre durant la période estivale, de juin à août. Notons également que les faits surviennent le plus souvent sur la voie publique et dans les habitations.

5) Infractions contre les autres valeurs morales et sentiments

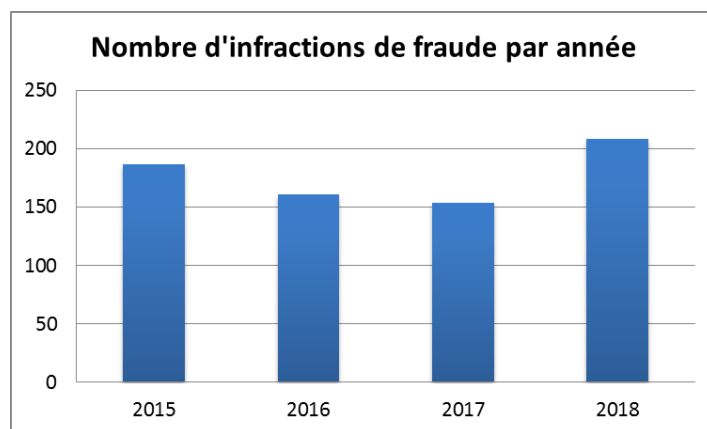
Avant d'analyser l'évolution de ce phénomène criminel, une explication des infractions incluses dans cette rubrique s'impose. Cette catégorie recense essentiellement les quatre infractions suivantes : le harcèlement (141 faits), les atteintes à l'honneur (89 faits), les atteintes à la vie privée (14 faits) et le tapage nocturne (3 faits).



En ce qui concerne l'évolution de cette catégorie au cours de ces dernières années, il doit être souligné une augmentation progressive depuis 2015. L'augmentation importante de ces faits durant ces dernières années peut notamment s'expliquer par un nombre de faits plus important dans les catégories « harcèlement » et « atteinte à l'honneur ».

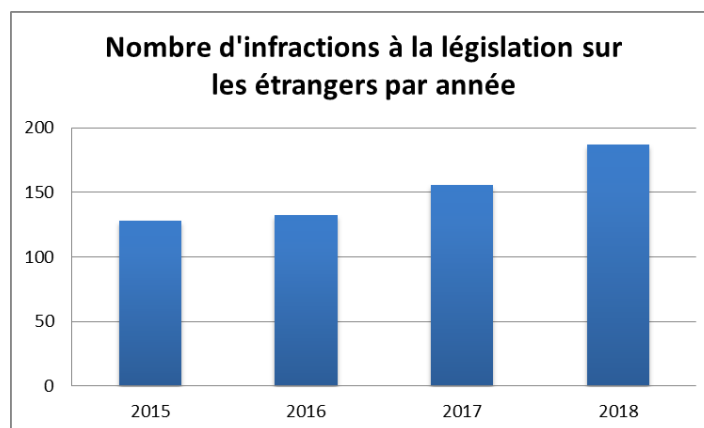
6) Infractions de fraude

711 infractions de fraude ont été enregistrées par la zone de Police Centre Ardenne de 2015 à 2018, passant de 154 pour l'année comportant le moins de ces faits (en 2017) à 209 pour l'année en recensant le plus (en 2018). Ainsi, en moyenne, plus de 170 infractions (essentiellement escroqueries et abus de confiance) sont commises par année sur le territoire de la zone.



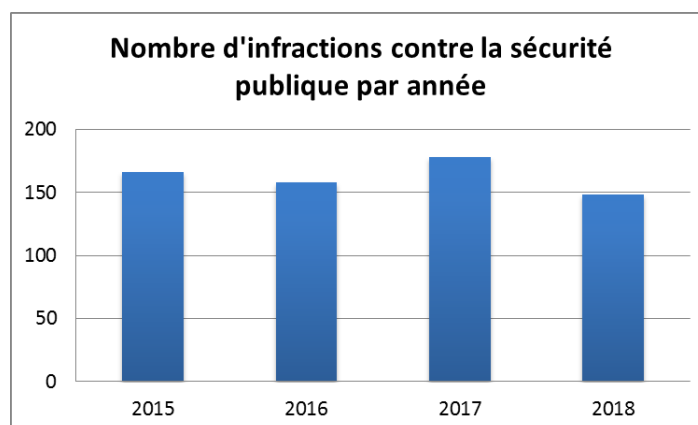
7) Infractions à la législation sur les étrangers

Autre catégorie en plein essor, les infractions à la législation sur les étrangers ont connu une augmentation de 46% entre 2015 et 2018, passant de 128 faits à 187. Cette catégorie est composée de trois sous-rubriques, à savoir : « la transmigration illégale », « le trafic d'êtres humains » et « l'aide au séjour illégal ». Il doit être noté que la catégorie « infractions à la législation sur les étrangers » est toutefois composée à 97% des faits de transmigration illégale.



8) Infractions contre la sécurité publique

Au sein de la zone de police Centre Ardenne, la catégorie « infractions contre la sécurité publique » se résume à l'infraction « menaces ». Il peut être souligné le fait que cette catégorie est en légère diminution par rapport à 2015, même si les chiffres sont relativement fort proches.



9) Conclusions des phénomènes criminels

D'autres phénomènes criminels pourraient bien entendu être analysés au sein de cette synthèse. Néanmoins, ne regroupant que 23% de la totalité des infractions, l'ensemble de ces catégories ne sera pas étudié vu leur faible taux d'apparition.

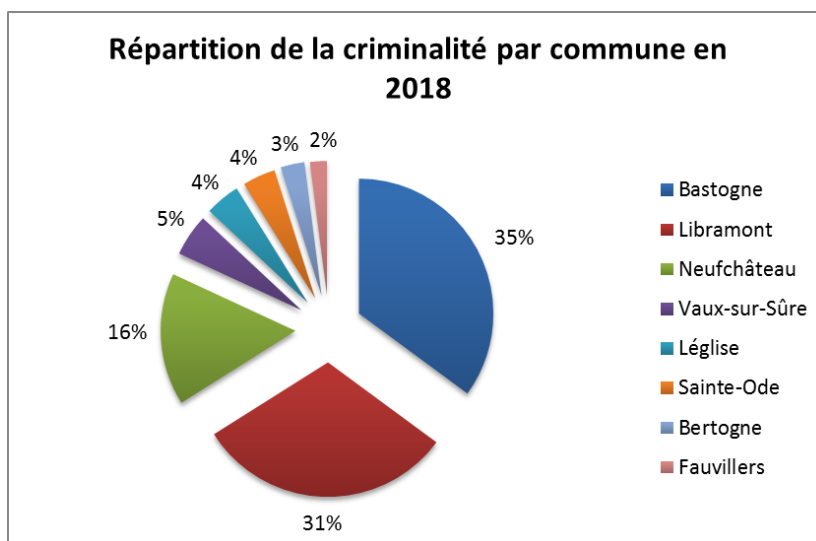
Au cours de cette analyse, quelques grands phénomènes criminels apparaissant sur le territoire de la Zone de police Centre Ardenne ont pu être examinés. Il est indéniable que tous les phénomènes n'ont pas été abordés, néanmoins, ceux étudiés ont démontré leur importance.

Ainsi, les « vols et extorsions », les « stupéfiants », les « infractions contre l'intégrité physique », les « infractions de fraude » et les « infractions à la législation sur les étrangers » sont autant d'infractions demandant un regain d'attention de la part des forces de police de la zone Centre Ardenne. En effet, ces rubriques sont en règle générale en augmentation ou à un taux élevé depuis l'année 2015. Et il pourrait être plus particulièrement intéressant de cibler les actions de la zone de police sur les phénomènes suivants : **les vols avec circonstances aggravantes dont les vols dans habitation, les vols à l'étalage, les vols avec violence sans arme, les stupéfiants, la transmigration illégale et le vandalisme.**

Concernant les moments et heures pour effectuer des actions-cibles, il pourrait être opportun d'intensifier les actions durant les week-ends, mais aussi le mercredi, durant les nuits (entre minuit et 4h) et plus particulièrement durant les périodes estivales et le mois de mars.

2. La criminalité enregistrée selon les communes de la Zone Centre Ardenne

Le territoire de la zone de police Centre Ardenne étant étendu, il s'avère intéressant de pouvoir déterminer les phénomènes criminels, l'évolution de ces derniers et le taux de criminalité présents sur chaque commune de la zone. En effet, l'analyse de chaque commune permettra, par la suite, une définition ciblée des problématiques et des actions à mettre en œuvre.



En examinant le nombre d'infractions ayant eu lieu par commune en 2018, nous pouvons observer tout d'abord que les communes de Bastogne, Libramont-Chevigny et Neufchâteau prédominent ce classement en totalisant 2.891 faits infractionnels, soit 82% des infractions enregistrées sur l'ensemble de la zone de Police. Ce constat s'explique par le nombre d'habitants, l'étendue de leur territoire ainsi que par la présence d'un centre-ville au sein de ces communes. Ensuite, nous devons noter le nombre élevé de faits présents sur la commune de Bastogne, soit 1.239 faits (35% des infractions). Enfin, nous pouvons souligner que ce classement est relativement similaire depuis 2015, notons cependant une forte augmentation des faits infractionnels sur Bastogne sans toutefois pouvoir mettre en cause une catégorie d'infractions particulière.

Ce classement doit malgré tout être relativisé. Ainsi, en envisageant le taux de criminalité présent sur chaque commune, d'autres constats peuvent être formulés. Le taux de criminalité représente le nombre de faits enregistrés rapporté à la population exprimé en ‰. Celui-ci permet ainsi de connaître le nombre de faits infractionnels pour 1000 habitants et de comparer l'importance de la criminalité par commune.

Libramont	Bastogne	Neufchâteau	Sainte-Ode	Vaux/s/S	Fauvillers	Bertogne	Léglise
96	77	72	48	31	31	28	27

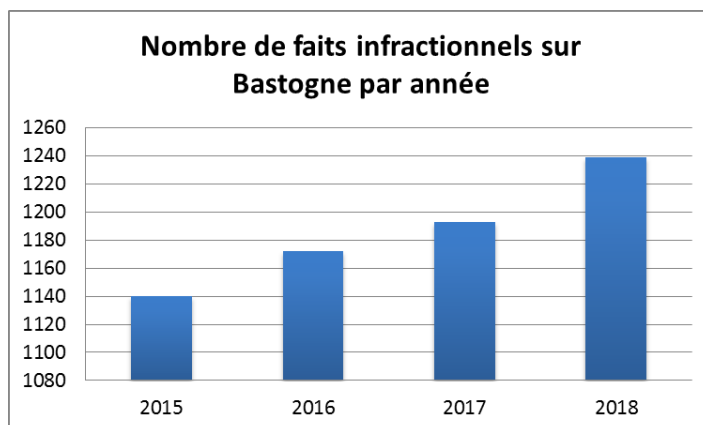
Ainsi, quelques changements apparaissent lorsque nous examinons le taux de criminalité par commune en 2018. Les trois premières places sont toujours occupées par Bastogne, Libramont et Neufchâteau mais dans un ordre différent. Ainsi, Libramont ressort comme la commune enregistrant le plus de faits infractionnels pour 1000 habitants. Néanmoins, nous devons souligner qu'hormis les communes de Bastogne et Fauvillers, toutes les autres communes ont vu leur taux de criminalité diminuer entre 2017 et 2018.

Il peut être souligné que l'ensemble de la zone de police présente ainsi un taux de criminalité de 64‰, ce qui est tout à fait satisfaisant, ce taux est même en nette diminution par rapport à 2012. La Région Wallonne comptabilise un taux de 82‰ et la Belgique, quant à elle, un taux de 76‰.

1) Bastogne

Au vu de l'évolution du nombre total d'infractions par année sur l'ensemble du territoire de la zone de police, il est possible d'imaginer que l'évolution du nombre d'infractions par année sur Bastogne soit compensée par la diminution du nombre de faits infractionnels dans d'autres communes. En effet, l'augmentation constante des

infractions constatée pour Bastogne ne se retrouve pas totalement dans l'évolution du nombre d'infractions sur l'ensemble du territoire de la zone de police.

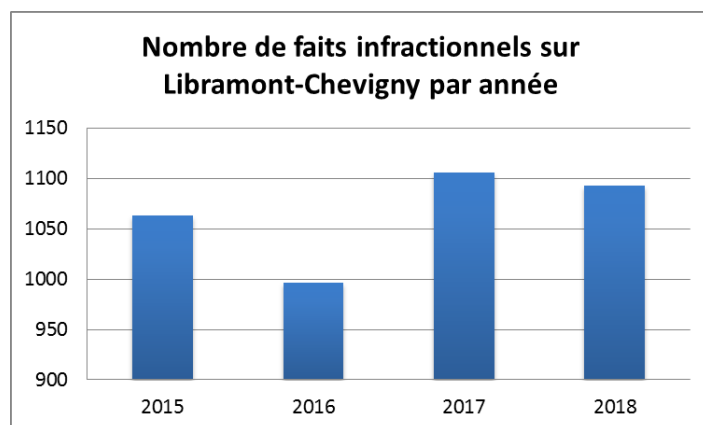


Il peut également être remarqué le nombre élevé de faits infractionnels ayant eu lieu sur Bastogne durant ces quatre dernières années. Ainsi, 1.239 infractions ont été enregistrées durant l'année 2018, soit 35% des faits sur l'ensemble du territoire. Quatre rubriques principales ressortent essentiellement de ces 1.239 faits. De la sorte, on dénombre 333 vols et extorsions, 143 infractions de dégradations de la propriété, 138 infractions contre l'intégrité physique et 121 infractions liées aux stupéfiants. Il doit être souligné le fait que, hormis les infractions contre l'intégrité physique, ces types de faits sont en augmentation. Concernant les vols et extorsions, il peut être remarqué que ce sont essentiellement les vols à l'étalage qui sont en augmentation.

En conséquence, il pourrait être intéressant de renforcer les actions sur la commune de Bastogne et plus particulièrement dirigées vers les vols et extorsions.

2) Libramont-Chevigny

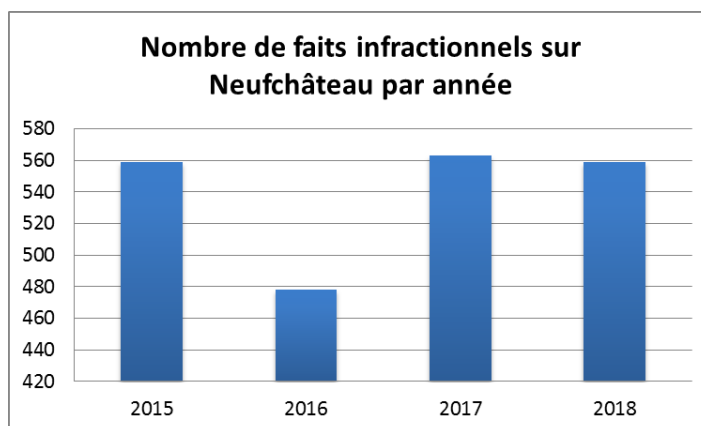
La commune de Libramont connaît une légère augmentation dans le nombre de faits infractionnels enregistrés sur son territoire par rapport à 2015. Ainsi, cette commune est passée, en dépit d'une bonne année 2016, de 1.063 faits en 2015 à 1.093 en 2018. Il est à noter que cette augmentation est notamment due à une augmentation du nombre d'infractions liées aux stupéfiants (de 109 faits à 198). Libramont représente, à l'heure actuelle, 31% des faits infractionnels de l'ensemble du territoire et comptabilise le plus haut taux de criminalité, soit 96 faits pour 1000 habitants.



Quant aux phénomènes criminels proprement dits, nous pouvons noter trois grandes rubriques, à savoir : les vols et extorsions (233 faits), les infractions liées aux stupéfiants (198 faits) et les infractions contre l'intégrité physique (96 faits). En ce qui concerne la rubrique des vols et extorsions, il peut être noté une diminution générale des vols par rapport aux années précédentes.

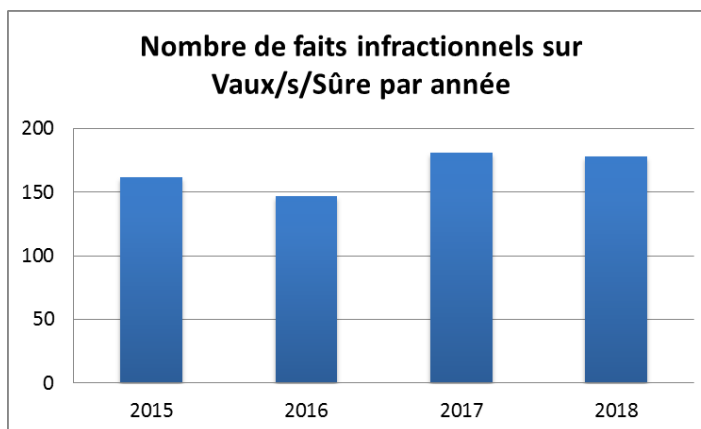
3) Neufchâteau

La commune de Neufchâteau comptabilise 16% des faits infractionnels du territoire de la zone de police Centre Ardenne pour 2018. Ce taux relativement faible peut s'expliquer par une stabilisation du nombre d'infractions entre 2015 et 2018 sur Neufchâteau. 559 faits ont ainsi été commis durant cette année, dont 109 vols et extorsions et 60 infractions contre les autres valeurs morales et sentiments.



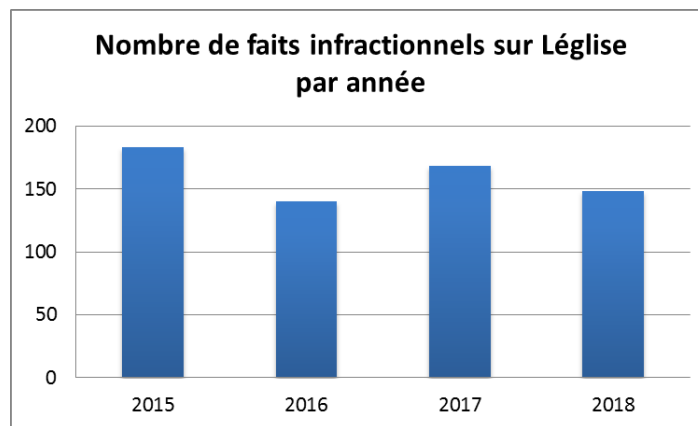
4) Vaux-Sur-Sûre

Avec une proportion de 31 faits pour 1000 habitants et une représentation de 5% des faits du territoire de la zone de police, la commune de Vaux-Sur-Sûre se classe quatrième dans le nombre de faits criminels sur la zone et cinquième dans le taux de criminalité. Le nombre de faits enregistrés (178) est stationnaire par rapport à 2017. Les vols et extorsions sont les plus problématiques sur la commune de Vaux-Sur-Sûre (43 faits), cette catégorie étant composée en grande partie des cambriolages dans habitation et des vols dans ou sur un véhicule.



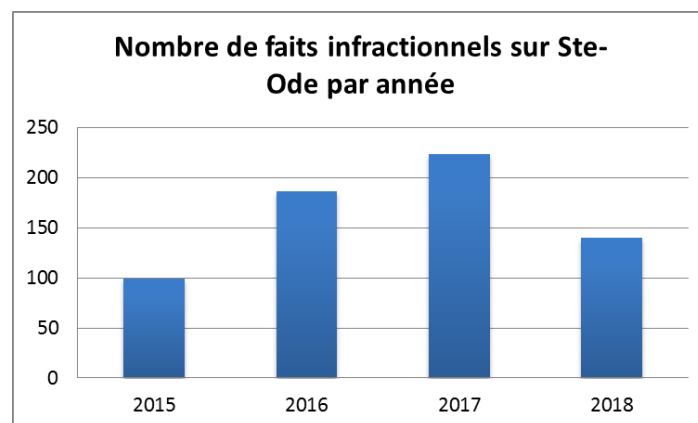
5) Léglise

L'analyse des faits sur la commune de Léglise laisse apparaître une diminution des faits par rapport à 2015, se rapprochant ainsi du chiffre de 2012. En effet, le nombre d'infractions est passé de 183 faits en 2015 à 148 faits en 2018, amenant à un taux de criminalité de 27 faits pour 1000 habitants, ce qui représente le plus faible taux de criminalité de la zone de police. Cette diminution se remarque essentiellement dans la catégorie « vols et extorsions ».



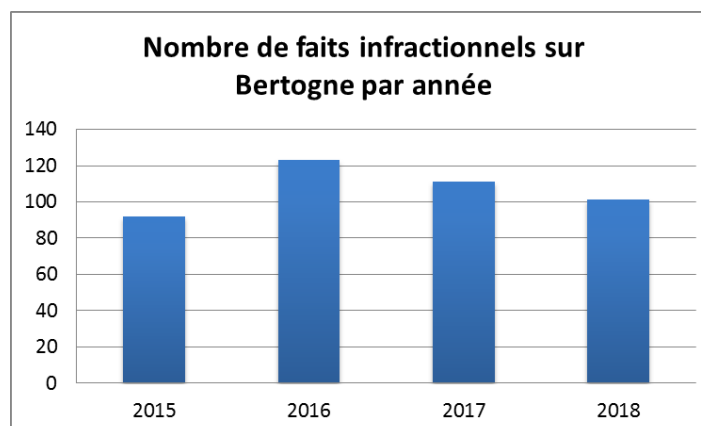
6) Sainte-Ode

La commune de Sainte-Ode connaît une diminution importante dans sa criminalité entre 2017 et 2018, passant de 223 faits à 140 en 2018. Ce changement se retrouve au sein de la majorité des catégories de faits infractionnels.



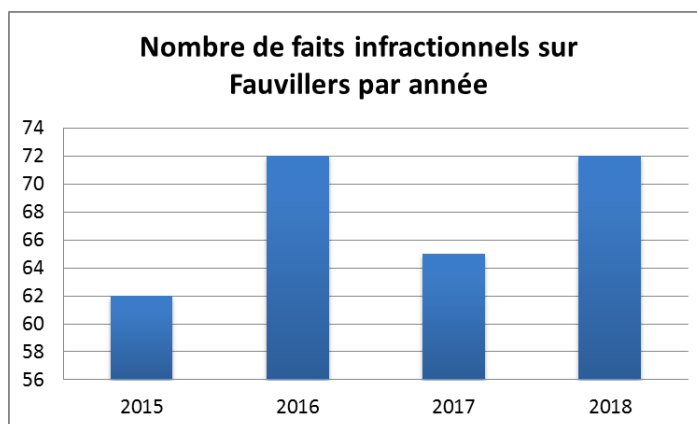
7) Bertogne

L'analyse de la criminalité sur la commune de Bertogne de 2015 à 2018 laisse apparaître une diminution des faits infractionnels depuis 2016. Cela s'explique, entre autres, par la diminution des infractions contre l'intégrité physique et des infractions de dégradations de la propriété.



8) Fauvillers

La commune de Fauvillers rencontre en 2018 une augmentation de son taux de faits infractionnels depuis 2017, sans pour autant atteindre un nombre exorbitant par rapport aux années antérieures, à savoir 72 faits. Ainsi, Fauvillers représente 2% des infractions de l'ensemble du territoire de la zone Centre Ardenne et comptabilise, néanmoins, 31 faits pour 1000 habitants en 2018.



Quant aux faits présents, deux catégories sont particulièrement en augmentation par rapport à 2017, à savoir : « les vols et extorsions » et les « dégradations de la propriété ». Notons également que, même si le chiffre reste relativement faible, Fauvillers est la seule commune à observer une augmentation des cambriolages dans habitation entre 2017 et 2018.

9) Conclusions de la criminalité enregistrée selon les communes de la Zone Centre Ardenne

Malgré le fait que toutes les communes doivent bénéficier d'une attention particulière de la part de la zone de police Centre Ardenne, il pourrait être intéressant de s'attarder plus particulièrement sur certaines communes et sur certains phénomènes présents sur ces communes. Ainsi, des actions liées aux cambriolages pourraient être envisagées sur l'ensemble de la zone. Des actions contre les vols à l'étalage paraissent également opportunes sur **Bastogne**. Par ailleurs, les actions contre le trafic et la consommation de stupéfiants doivent être poursuivies sur les communes de **Libramont-Chevigny** et **Bastogne**. De plus, vu l'augmentation totale du nombre de faits infractionnels, **Bastogne** et **Fauvillers** pourraient faire l'objet d'une vigilance accrue de la part de la zone de police.

3. Les phénomènes criminels selon les communes de la Zone Centre Ardenne

Une dernière analyse peut s'avérer intéressante à établir. Elle concerne les phénomènes criminels selon leur importance à apparaître dans certaines communes. Ainsi, toutes les communes ne sont pas touchées de la même manière par les mêmes phénomènes criminels. C'est pourquoi il peut être intéressant de s'y attarder.

1) Les vols et extorsions

Le taux de criminalité s'avère, ici aussi, le meilleur indicateur pour déterminer la fréquence d'apparition d'un phénomène au sein d'une commune. Ainsi, dans le cas des vols et extorsions, nous pouvons voir que les communes les plus touchées pour l'année 2018 sont Libramont-Chevigny, Bastogne et Neufchâteau avec un taux de criminalité de plus de 14‰. Il est important de remarquer que, parmi ces trois taux, seule Bastogne est en légère augmentation par rapport à l'année 2017, ce qui reflète bien le constat des analyses précédentes. Il doit également être relevé la place élevée de Fauvillers qui a enregistré 10 faits de vols et d'extorsions pour 1000 habitants pour l'année 2018. Ce chiffre est également en augmentation par rapport à 2017.

Libramont	Bastogne	Neufchâteau	Fauvillers	Vaux/s/S	Sainte-Ode	Bertogne	Léglise
21	21	14	10	8	8	8	7

2) Les stupéfiants

Avec 17 faits pour 1000 habitants en 2018, c'est la commune de Libramont qui apparaît comme la commune enregistrant le plus haut taux d'infractions liées aux stupéfiants. Elle précède ainsi de loin Bastogne et Neufchâteau qui enregistrent respectivement 8 et 7 faits pour 1000 habitants en 2018, les cinq autres communes enregistrant moins de 3 faits par 1000 habitants. Il peut être noté que Bastogne, Libramont-Chevigny et Vaux-sur-Sûre possèdent un taux de criminalité supérieur à 2017 en la matière. Les autres communes de la zone, quant à elles, maintiennent le même score ou voient leur taux de criminalité en matière de stupéfiants diminuer légèrement.

Libramont	Bastogne	Neufchâteau	Léglise	Sainte-Ode	Vaux/s/S	Bertogne	Fauvillers
17	8	7	2	1	1	1	0

3) Les infractions contre l'intégrité physique

L'établissement du taux de criminalité pour les infractions contre l'intégrité physique au sein de chaque commune propulse, encore une fois, Bastogne, Libramont et Neufchâteau en tête de ce classement. Il est à noter que cela n'est pas étonnant au vu de la structure plus urbaine de ces communes. Ainsi, ces communes comptabilisent respectivement 9, 8 et 8 infractions contre l'intégrité physique pour 1000 habitants en 2018. Néanmoins, il est important de souligner que ces chiffres sont fort peu élevés et restent relativement identiques à 2017. Seule la commune de Sainte-Ode connaît une diminution notable passant de 8‰ à 4‰.

Bastogne	Neufchâteau	Libramont	Sainte-Ode	Vaux/s/S	Fauvillers	Bertogne	Léglise
9	8	8	4	4	4	3	3

4) Les infractions de dégradations de la propriété

La commune de Bastogne apparaît, ici, comme la commune enregistrant le plus d'infractions de dégradation de la propriété par 1000 habitants en 2018. Il est à noter qu'elle est suivie de très près par Libramont et Neufchâteau, les cinq autres communes enregistrant moins de 7 faits par 1000 habitants. Il peut être noté que seules Bastogne et Fauvillers possèdent un taux de criminalité supérieur à 2017, que Léglise et Vaux-sur-Sûre maintiennent le même score et que toutes les autres communes de la zone diminuent de façon plus ou moins importante leur taux de criminalité en la matière.

Bastogne	Libramont	Neufchâteau	Fauvillers	Sainte-Ode	Vaux/s/S	Léglise	Bertogne
9	7	7	6	5	3	2	2

5) Les infractions contre autres valeurs morales et sentiments

Pour terminer, nous analyserons le taux de criminalité concernant les infractions contre autres valeurs morales et sentiments en 2018 pour chaque commune. Celui-ci varie de 8 faits pour 1000 habitants à Neufchâteau à 2 faits pour 1000 habitants à Léglise et Fauvillers.

Neufchâteau	Bastogne	Sainte-Ode	Libramont	Vaux/s/S	Bertogne	Léglise	Fauvillers
8	5	4	4	3	3	2	2

Au vu des faibles taux de cette catégorie, il nous apparaît difficile de continuer les comparaisons pour les catégories suivantes. C'est pourquoi nous nous arrêterons à cette rubrique.

Annexe 2

Analyse du Moniteur de Sécurité 2018⁷

Le Moniteur de Sécurité est réalisé tous les 2 ans, par la Police Fédérale en collaboration avec le SPF Intérieur et les autorités locales (ZP, communes). Il consiste en une enquête de population à grande échelle, tant au niveau fédéral que local, réalisée, depuis 2011, via Internet et par courrier postal. Le Moniteur de Sécurité est un outil utile à divers niveaux pour dresser une photographie la plus fidèle possible en matière de sécurité, de problèmes de quartier, de victimisation, de prévention et de travail policier.

En 2018, 164 zones de police et 240 communes ont souscrit à l'enquête. Dans le but d'assurer une couverture totale du pays, un budget complémentaire fédéral a été débloqué afin de couvrir les communes et/ou zones de police qui n'ont pas souhaité participer.

Avant d'expliquer les résultats concrets du Moniteur de Sécurité, commençons par l'explication de l'échantillon représenté au sein de ce sondage.

1. L'échantillon

Un total de 465.000 questionnaires a été envoyé sur l'ensemble de la Belgique dont 2.383 questionnaires destinés aux habitants de la zone Centre Ardenne. Le public cible était constitué des résidents belges de 15 ans et plus. Il est entendu que cet échantillon s'est fait à partir d'un tirage au sort sur base aléatoire afin que tout citoyen ait la même possibilité d'y participer. En outre, l'échantillon a été proportionnellement réparti en fonction du genre, des catégories d'âge et de la population des communes.

Ainsi, 1.400 questionnaires ont été envoyés à Bastogne (59% de l'échantillon), 91 à Bertogne (4%), 58 à Fauvillers (2%), 296 à Libramont (12%), 131 à Léglise (6%), 197 à Neufchâteau (8%), 67 à Sainte-Ode (3%) et 143 à Vaux-sur-Sûre (6%).

827 personnes ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de participation de l'ordre de 35%, ce taux se rapprochant de celui du sondage d'opinion réalisé en 2011 (38%). L'ensemble de ces personnes peuvent se répartir comme suit : 464 habitants de Bastogne (soit 56% du nombre de répondants), 32 de Bertogne (4%), 24 de Fauvillers (3%), 104 de Libramont (13%), 41 de Léglise (5%), 73 de Neufchâteau (9%), 31 de Sainte-Ode (4%) et 58 de Vaux-sur-Sûre (7%).

En ce qui concerne la répartition hommes/femmes, nous obtenons un taux de 53% de femmes (soit 440 répondantes) et de 47% d'hommes (387 répondants). Enfin, une idée de l'âge des répondants peut être émise. La tranche d'âge la plus représentée est celle des personnes entre 35 et 49 ans (26%), suivies des tranches d'âge de 25 à 34 ans et de 15 à 24 ans (22% chacune).

Par ailleurs, la comparaison entre zones de la province n'apparaît que si la zone se différencie d'au moins 75% des autres zones (donc vis-à-vis d'au moins 4 zones). De même, la comparaison entre communes n'apparaît que si l'une d'entre elles se différencie d'au moins 75% des communes restantes (donc vis-à-vis d'au moins 5 communes).

2. Les problèmes de quartier

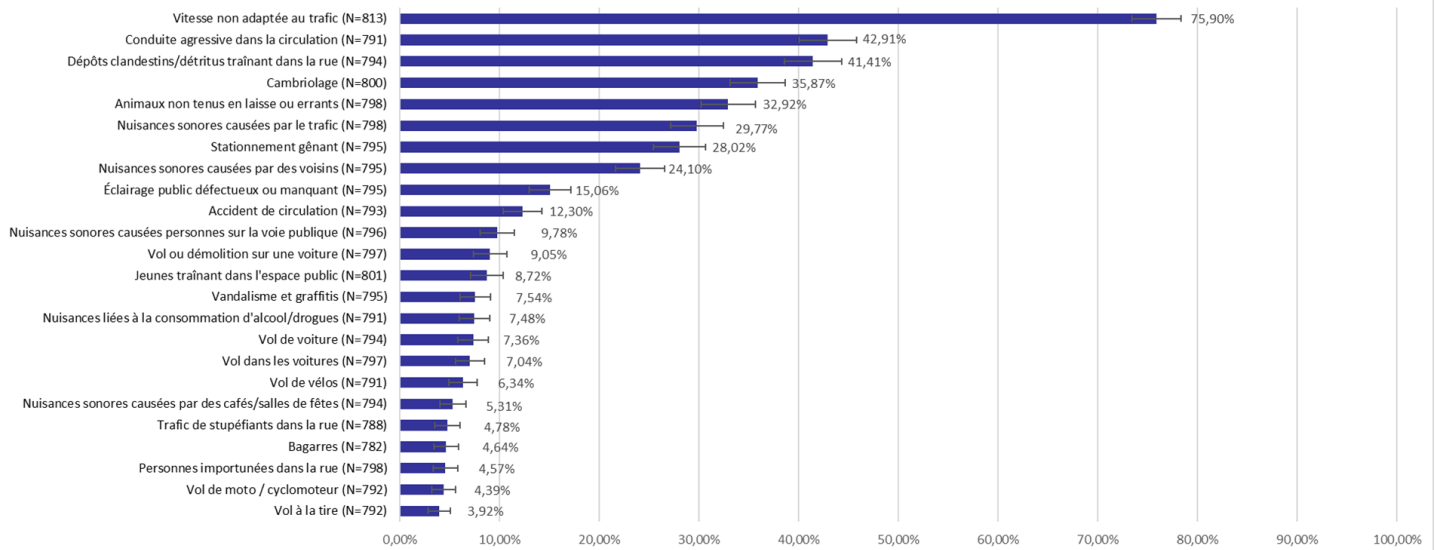
Les personnes ont été interrogées par rapport à ce qu'elles considèrent comme étant un problème dans leur quartier. Ces personnes ont donc été invitées à indiquer si les diverses situations citées dans le questionnaire constituent pour elles un problème dans leur quartier.

Le top 5 des items considérés comme tels par les répondants sont les suivants :

- Vitesse non adaptée au trafic,
- Conduite agressive dans la circulation,
- Dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue,
- Cambriolages dans habitation,
- Animaux non tenus en laisse ou errants.

⁷ Source : DCA Luxembourg – Cellule Appui à la politique

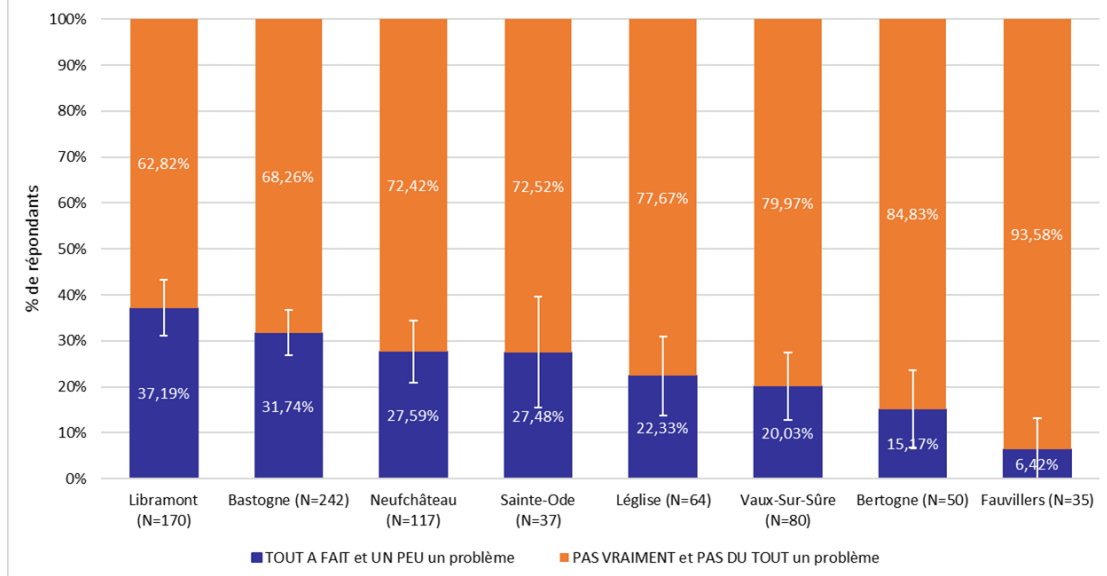
Problèmes de quartier
 Proportion de répondants estimant le problème comme étant "Tout à fait et un peu un problème"
 Source : FPF/DGR/DRI/BIPOL - VMS 2018 - ZP Centre Ardenne
 Infographie : DCA LUX - Cellule Appui à la politique



Les soucis de quartier mentionnés le plus fréquemment par les citoyens sont ceux liés à la thématique de la **sécurité routière**. En effet, plus de 75%, soit $\frac{3}{4}$ de la population, considèrent la vitesse non adaptée au trafic comme étant tout à fait et un peu un problème dans leur quartier. Les proportions sont similaires dans les autres zones de police de la province. Remarquons également que cette problématique se plaçait déjà sur le haut du podium lors de nos deux derniers sondages d'opinion en 2008 et 2011. La conduite agressive pose également souci pour 2 personnes sur 5 (43% des répondants). Le stationnement gênant, quant à lui, est considéré comme problème de quartier pour 28%, soit le quart des répondants. Enfin, 12% des répondants estiment que les accidents de circulation sont problématiques.

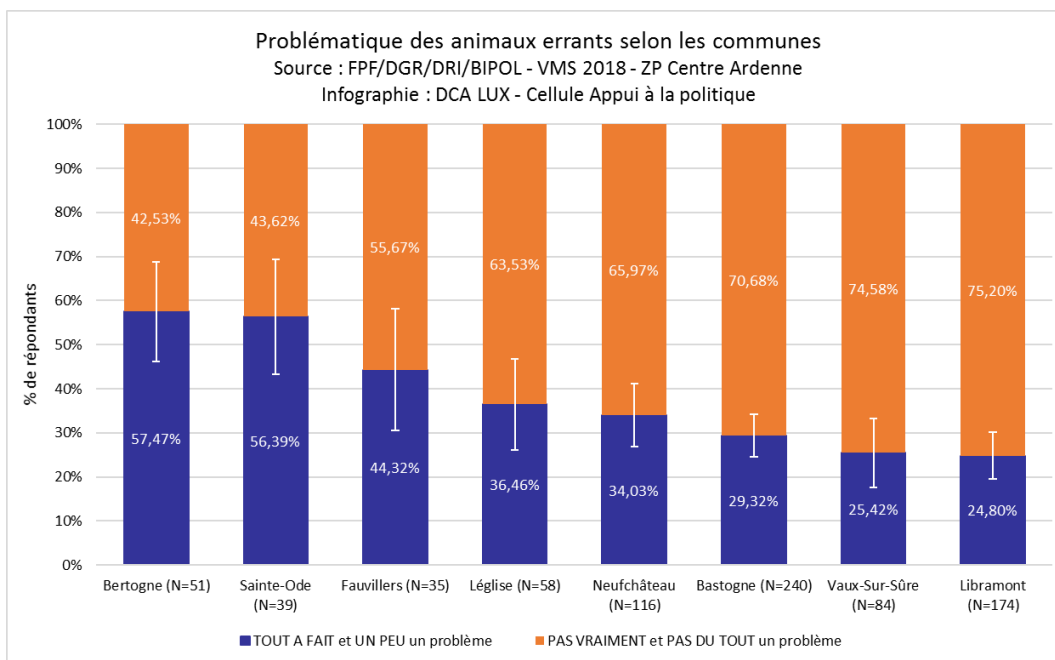
La zone Centre Ardenne se démarque toutefois positivement des autres zones de la province en ce qui concerne le stationnement gênant (28% en Centre Ardenne contre 34 à 52% dans les autres zones). De plus, les stationnements gênants semblent significativement moins problématiques à Fauvillers, mais bien davantage à Libramont.

Problématique des stationnements gênants selon les communes
 Source : FPF/DGR/DRI/BIPOL - VMS 2018 - ZP Centre Ardenne
 Infographie : DCA LUX - Cellule Appui à la politique

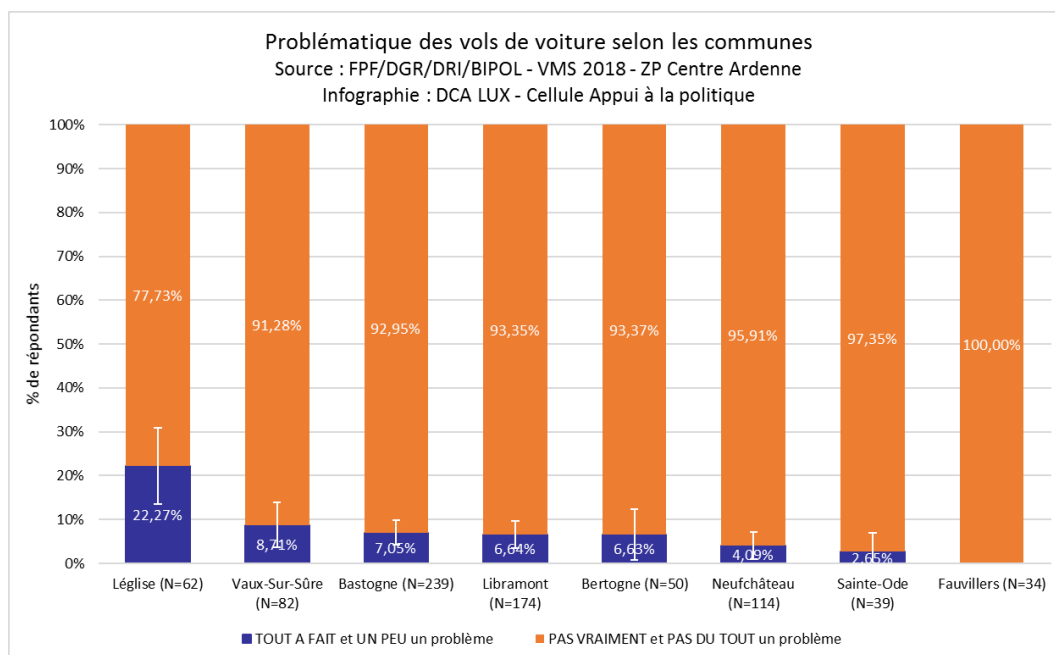


L'environnement est la seconde thématique la plus souvent mentionnée par les citoyens. Concernant cette thématique, ce sont les dépôts clandestins de déchets les plus problématiques puisque 41% des répondants les évoquent. Les animaux non tenus en laisse ou errants, quant à eux, posent problème pour le tiers de la population de la zone (33%). C'est à Bertogne et à Sainte-Ode que ces animaux posent davantage de soucis. Enfin, 15% des répondants estiment que l'éclairage public défectueux est problématique et moins d'un répondant sur 10 est gêné par les graffitis et le vandalisme.

Ainsi, la zone Centre Ardenne se démarque positivement des autres zones de la province (excepté Semois Lesse qui se situe dans la même proportion) pour le vandalisme (7,5% en Centre Ardenne contre 12 à 19% dans les autres zones).



S'ensuivent les **cambrjolages** dans habitation qui pose problème pour un tiers des répondants (36%). Les autres problématiques liées aux vols (vols de voiture, dans ou sur une voiture, de vélos, etc.) constituent un problème de quartier pour moins d'un répondant sur 10. C'est à Léglise que les vols de voiture posent davantage de soucis.

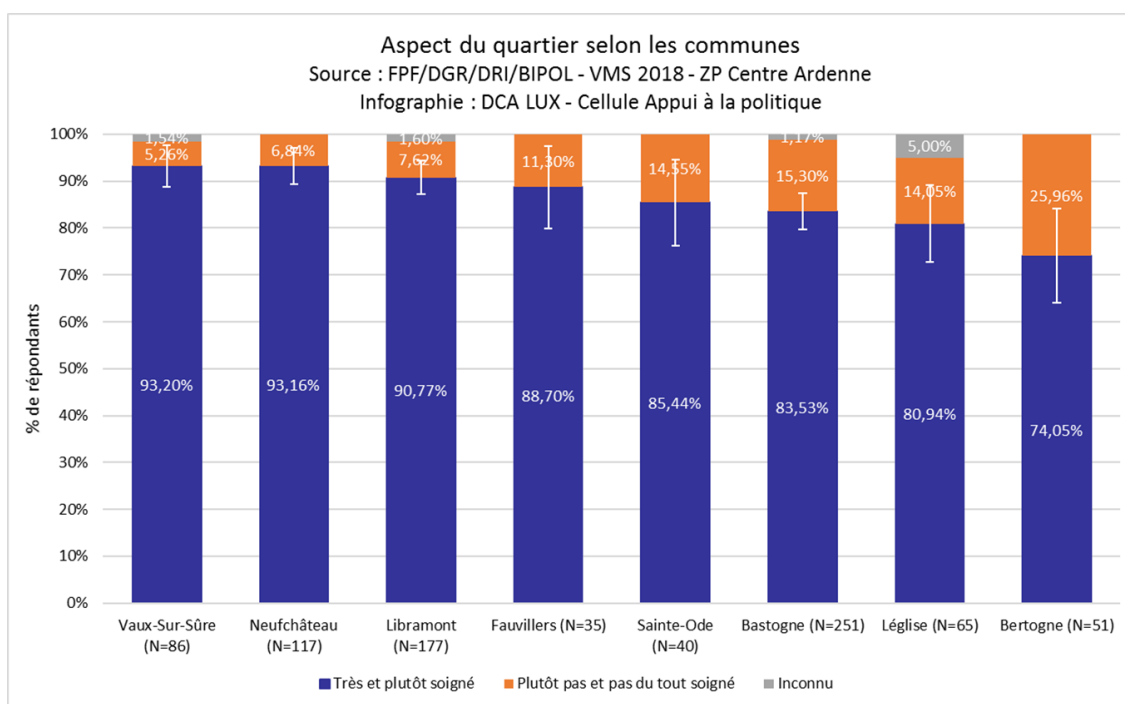


En ce qui concerne les **nuisances sonores**, c'est le trafic qui provoque le plus de problèmes liés à ces nuisances. En effet, près d'un tiers des répondants s'en plaignent (30%). Les nuisances des voisins, quant à elles, posent problème au quart des citoyens de la zone (24%). Enfin, les nuisances sonores causées par les personnes sur la voie publique posent problème à un citoyen sur 10. Pour ces dernières, la zone Centre Ardenne se démarque positivement des autres zones de la province (entre 15 et 23% dans les autres zones).

Enfin, toutes les problématiques liées à **l'aspect social** (jeunes trainant dans l'espace public, nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogue, bagarres, etc.) posent souci à moins d'un répondant sur 10. La zone Centre Ardenne se démarque ainsi positivement des autres zones de la province (à l'exception de Famenne Ardenne) pour les nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogue (7,5% en Centre Ardenne contre 12 à 19% dans les autres zones).

3. L'aspect du quartier

Au moins 85% des répondants de la zone estiment que leur quartier est très ou plutôt soigné. En envisageant les réponses selon les communes, les résultats laissent apparaître un meilleur taux de satisfaction dans le chef des habitants de Vaux-sur-Sûre alors que le taux le plus faible apparaît pour Bertogne. Nous n'observons cependant pas de différence significative entre les communes de la zone.

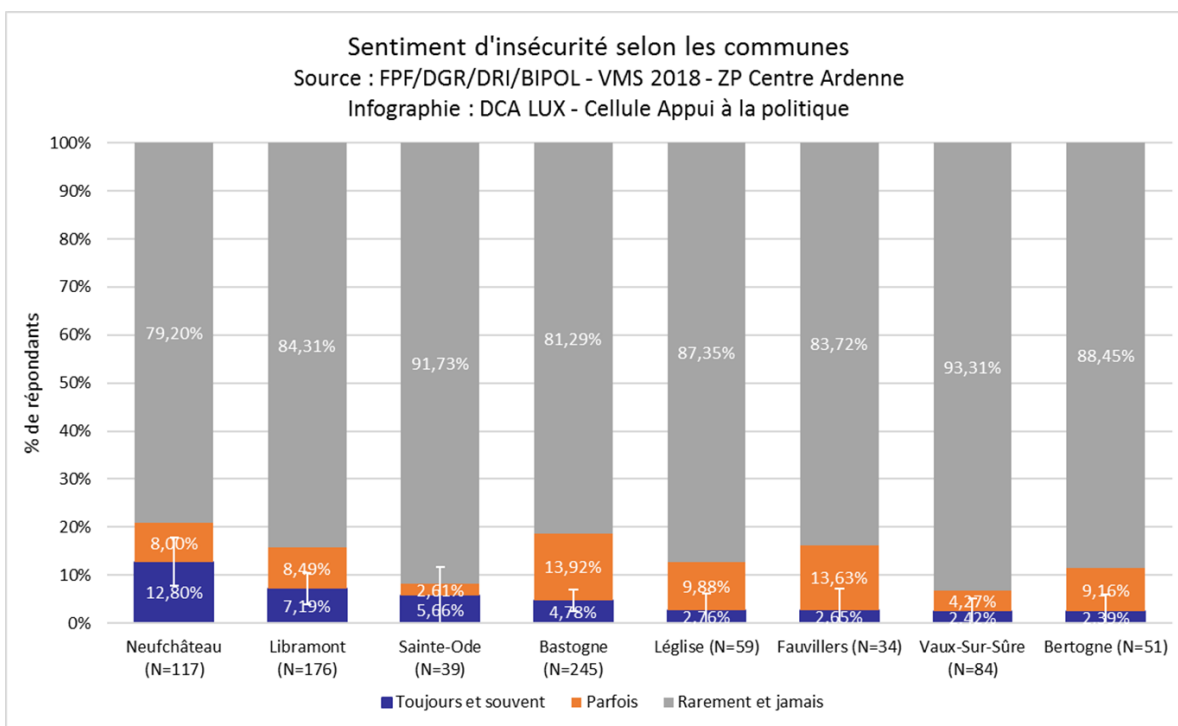


4. Le sentiment d'insécurité

Envisager le sentiment d'insécurité laisse apparaître une constatation importante. En effet, 84% des personnes interrogées disent se sentir « rarement et jamais » en insécurité. Ils sont près de 10% à se sentir « parfois » en insécurité et près de 6% se sentent « souvent, voire toujours » en insécurité. Notons que la zone de police Centre Ardenne se situe dans les proportions observées au niveau provincial. Ces chiffres correspondent par ailleurs à la tendance relevée à la suite du sondage d'opinion réalisé en 2011.

En examinant commune par commune, nous pouvons remarquer que le pourcentage de personnes s'estimant en insécurité varie de façon importante. Nous pouvons noter, par exemple, que près de 13% des répondants s'estiment toujours ou souvent en insécurité dans la commune de Neufchâteau contre seulement 3% dans les communes de Léglise, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre et Bertogne.

Ainsi, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Bertogne et Léglise dépassent le taux de 85% des personnes se sentant en sécurité. Les communes de Bastogne, Fauvillers et Libramont comptabilisent, quant à elles, de 81 à 84% de citoyens en sécurité. Et enfin, 79% des habitants de Neufchâteau se sentent en sécurité.

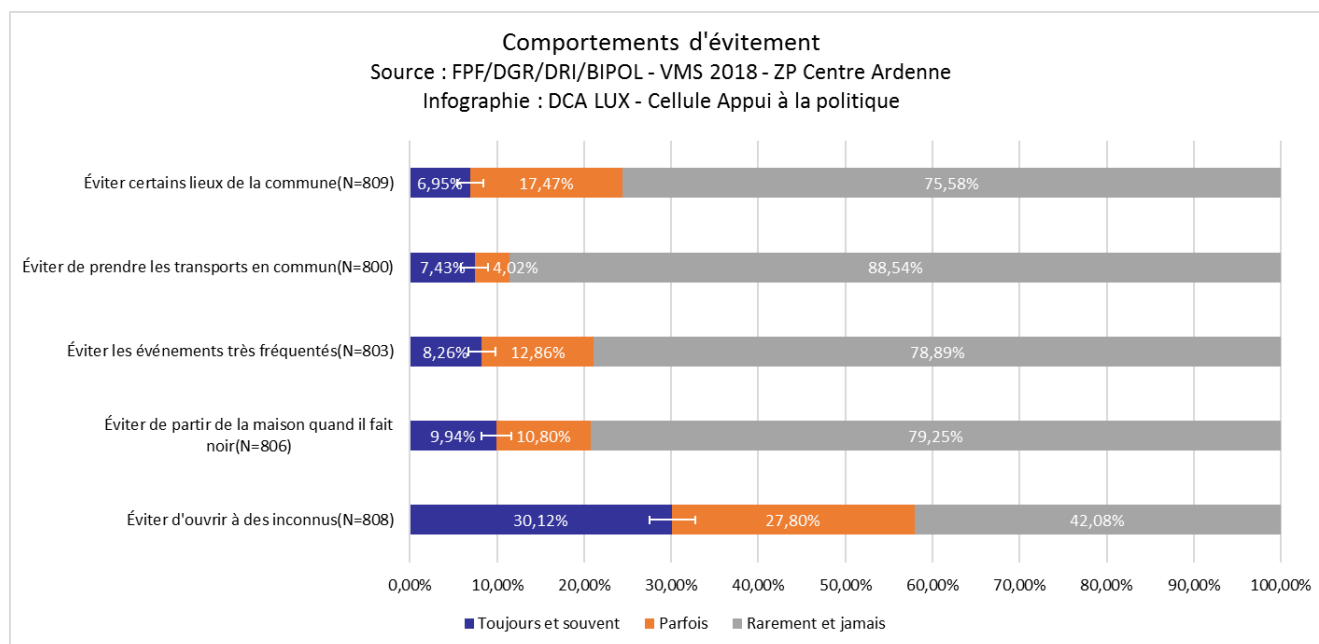


Il est important de noter que ces pourcentages doivent être relativisés. En effet, le nombre relativement peu élevé de personnes interrogées au sein de certaines communes peut jouer un rôle perturbateur au sein de ces pourcentages. Néanmoins, ceux-ci peuvent être considérés comme un indicateur relativement correct de la tendance prise par l'ensemble de la population grâce aux intervalles de confiance.

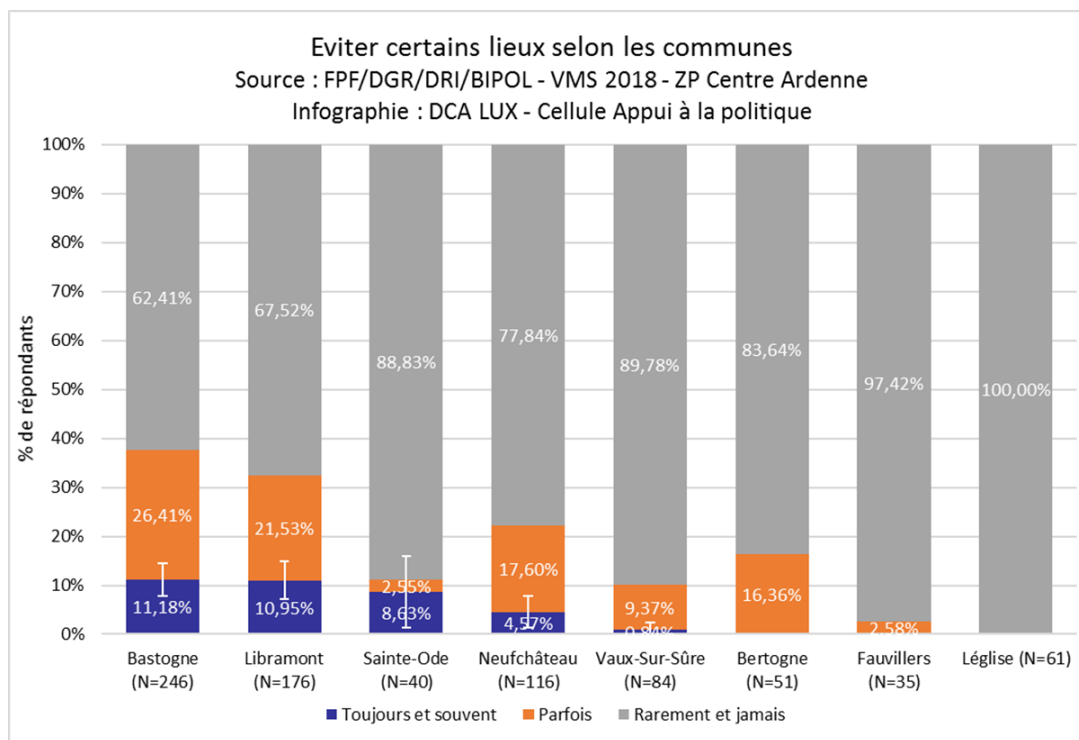
De ces chiffres, nous retiendrons essentiellement un taux relativement élevé de personnes se disant en sécurité au sein de leur commune.

5. Les comportements d'évitement

Un peu moins du tiers des habitants de la zone évite d'ouvrir à des inconnus. C'est le comportement d'évitement le plus souvent adopté selon les répondants. La zone se situe en outre dans les proportions observées au niveau des autres zones pour les différents comportements évoqués.

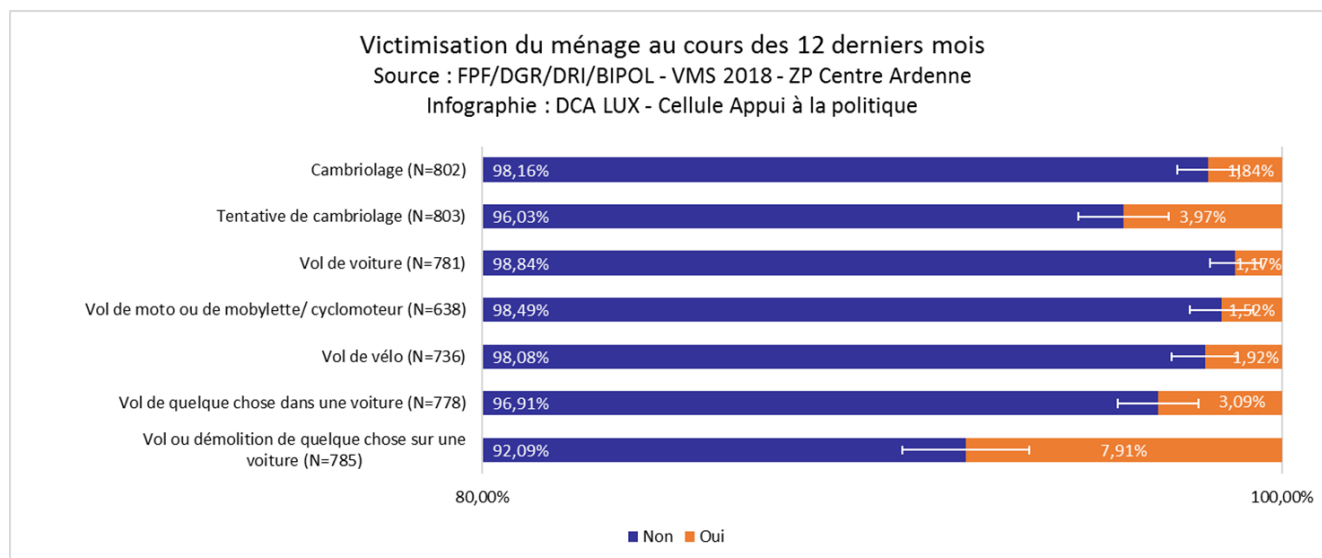


C'est davantage dans les petites villes (Bastogne et Libramont) que les habitants évitent certains lieux de la commune (11% des répondants). À noter que Sainte-Ode, de nature plus rurale, enregistre également un taux relativement élevé pour ce comportement d'évitement (9%).

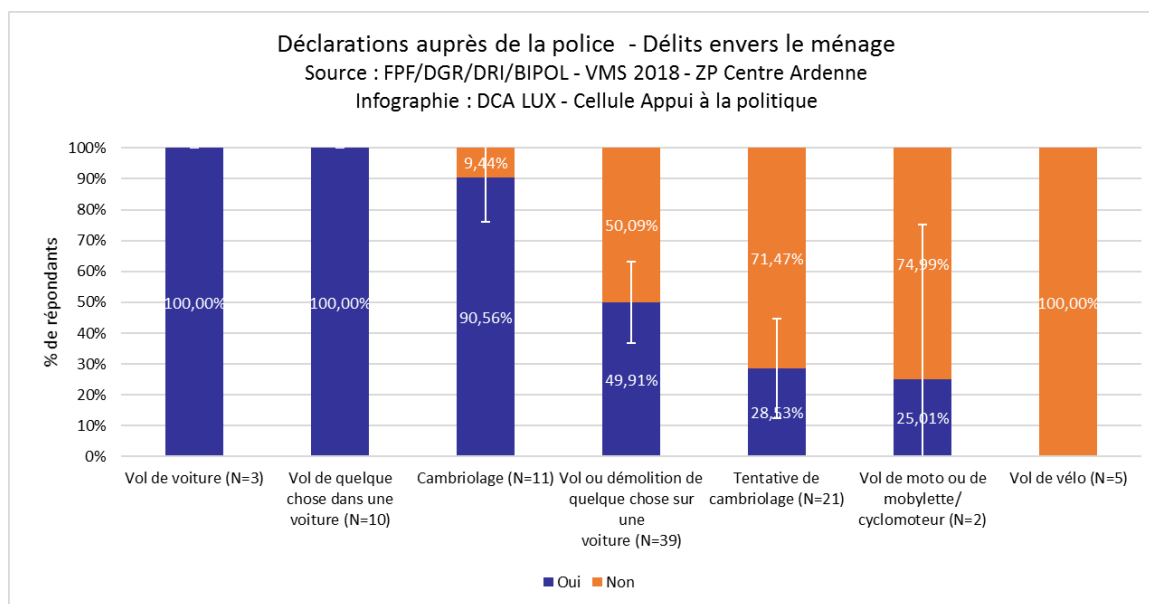


6. La victimisation

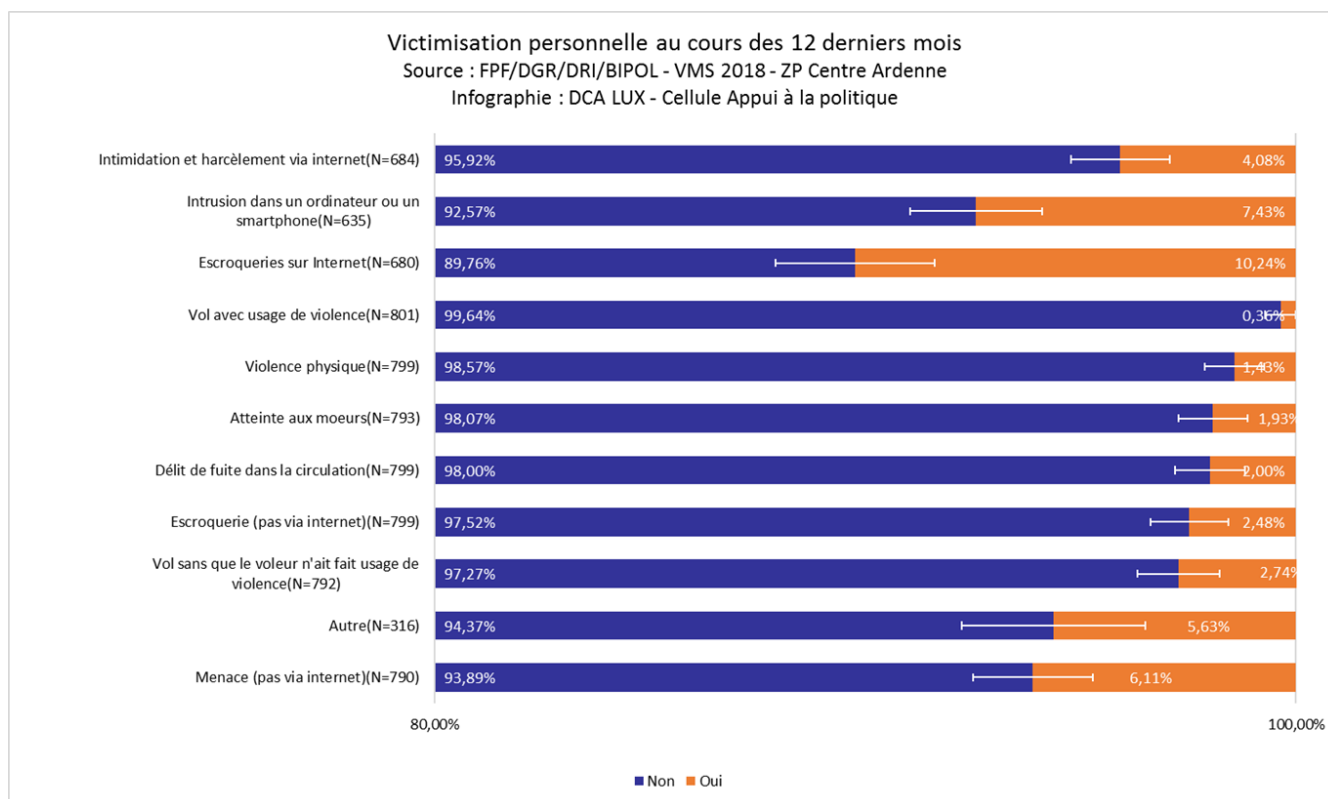
En terme de victimisation du ménage, ce sont les dégradations causées à un véhicule qui sont les plus fréquentes parmi celles proposées. Environ 8% de la population dit en avoir été victime au cours de l'année écoulée. En outre, 2% des ménages auraient été victimes d'un cambriolage et 4% auraient subi une tentative de cambriolage au cours des 12 derniers mois. C'est également ce qui est observé au niveau provincial.



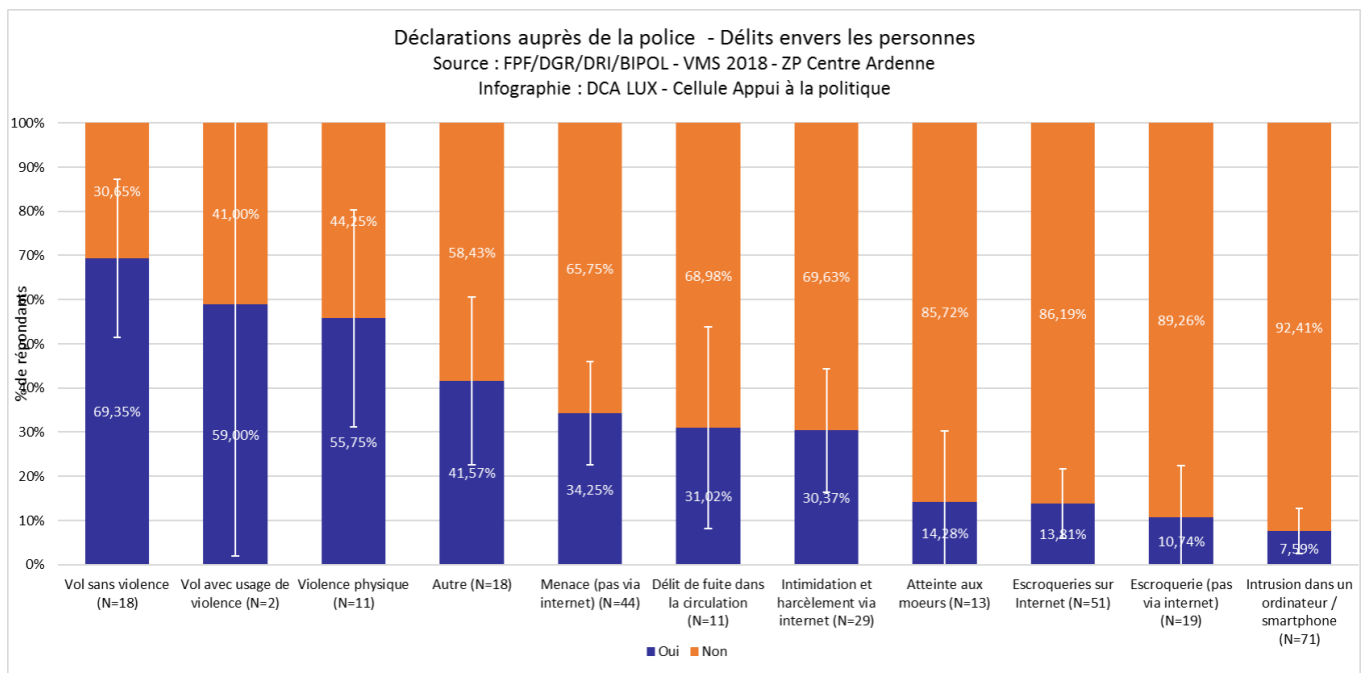
Il est toutefois à noter que tous ces faits ne sont pas rapportés de la même manière aux services de police. Ainsi, les tentatives de cambriolage sont moins rapportées (30%) que les cambriolages accomplis (90%).



Quant à la victimisation personnelle, 10% des répondants auraient été victimes d'une escroquerie sur internet dans l'année écoulée et 7% auraient subi une intrusion informatique. Les proportions de victimisation personnelle sont similaires à ce qu'on peut observer dans la province.

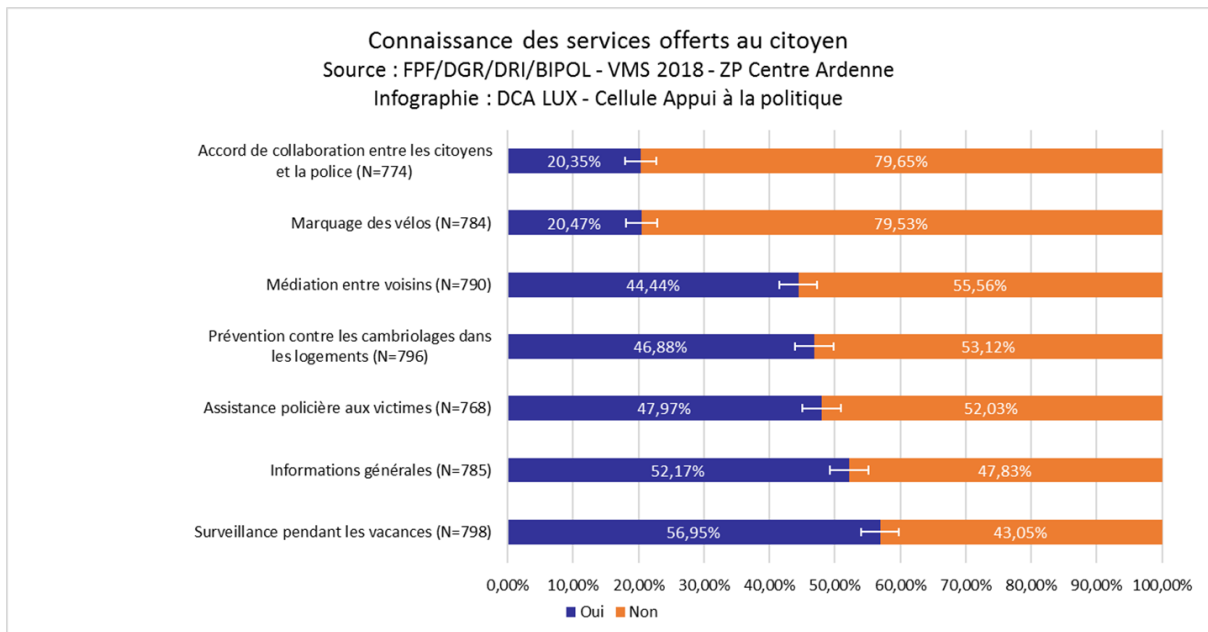


Néanmoins, alors que les intrusions dans les ordinateurs/smartphones et les escroqueries sur internet sont les victimisations les plus répandues, ce sont aussi les moins rapportées à la police. Notons également que seul le tiers des menaces (hors internet) est rapportée à la police et près du tiers des harcèlements via internet est rapporté. Le vol sans violence (type pickpocket) semble être un des mieux rapportés.



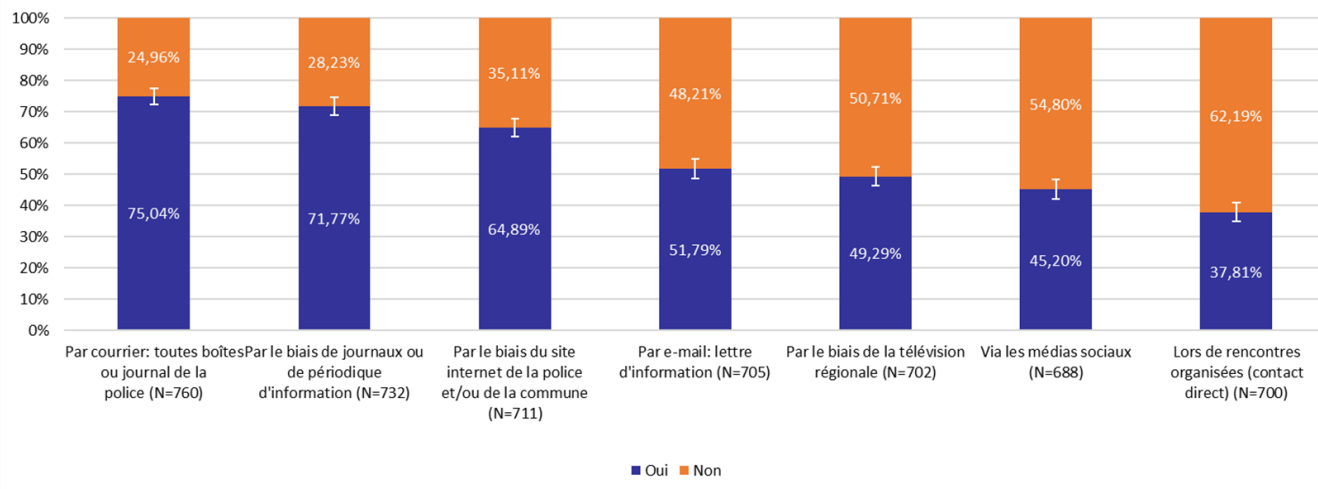
7. La prévention

Le marquage des vélos et les accords de collaboration possibles avec la Police (par exemple, le Partenariat Local de Prévention) sont les services les moins bien connus du citoyen. Seule une personne sur 5 environ connaît ces services. A contrario, le service « police veille » est le plus populaire. 57% des citoyens en ont connaissance. Le service de techno-prévention, quant à lui, est connu pour près de la moitié des habitants de la zone.



Globalement, la moitié des répondants souhaite obtenir plus ou autant d'informations sur les différents services offerts. Les prises de connaissance via des journaux, les toutes-boîtes et le site internet de la Police et/ou de la commune sont les plus appréciées de la population.

Manière d'être tenu au courant des résultats et actions de la police
 Source : FPF/DGR/DRI/BIPOL - VMS 2018 - ZP Centre Ardenne
 Infographie : DCA LUX - Cellule Appui à la politique



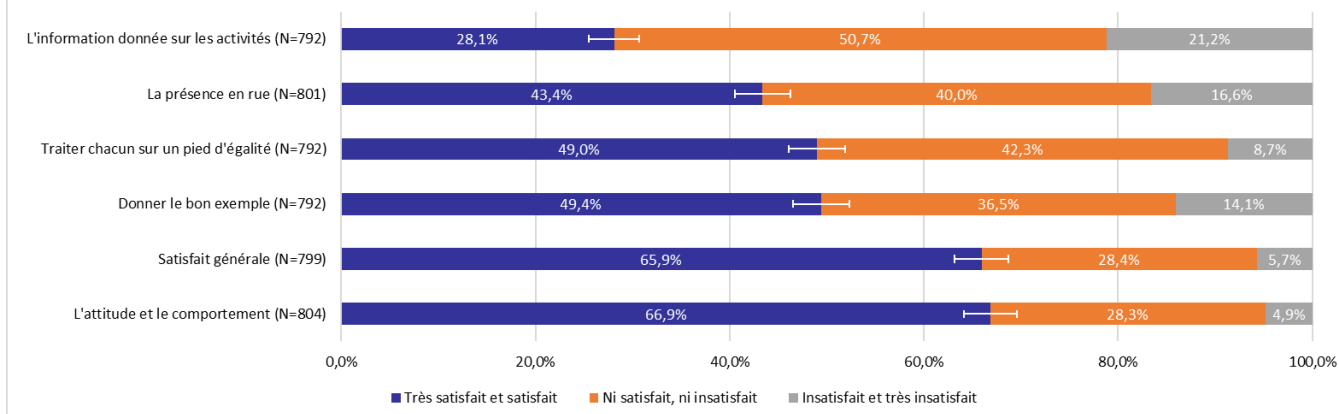
8. Le fonctionnement policier

La population semble globalement satisfaite du **fonctionnement de la Police de sa zone**. Ainsi, les deux tiers des personnes ayant répondu à l'enquête (66%) se disent généralement satisfaites, voire très satisfaites du fonctionnement de leur Police. Il peut également être noté que les citoyens (67%) semblent apprécier l'attitude et le comportement des policiers.

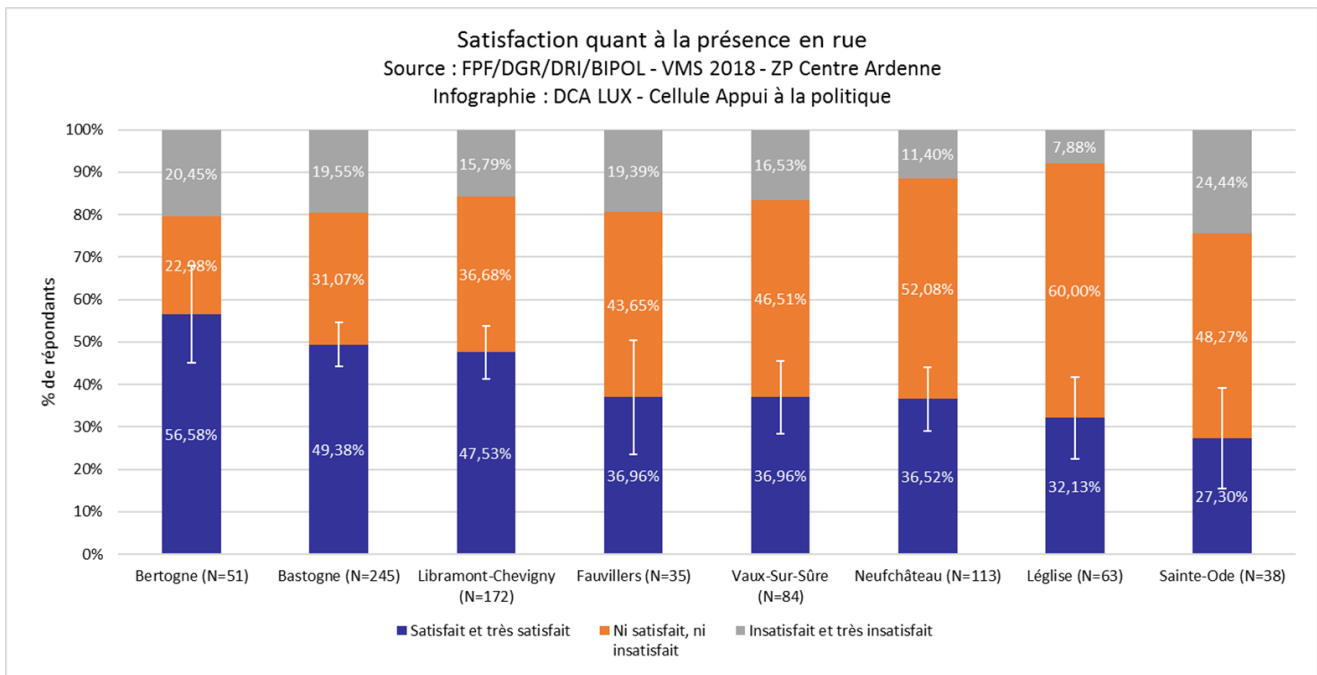
C'est la présence de policiers en rue et l'information donnée sur les activités qui présentent proportionnellement le plus d'insatisfaction. La fonction d'exemple également laisse un habitant sur 5 insatisfait.

La zone se situe dans les proportions observées au niveau provincial.

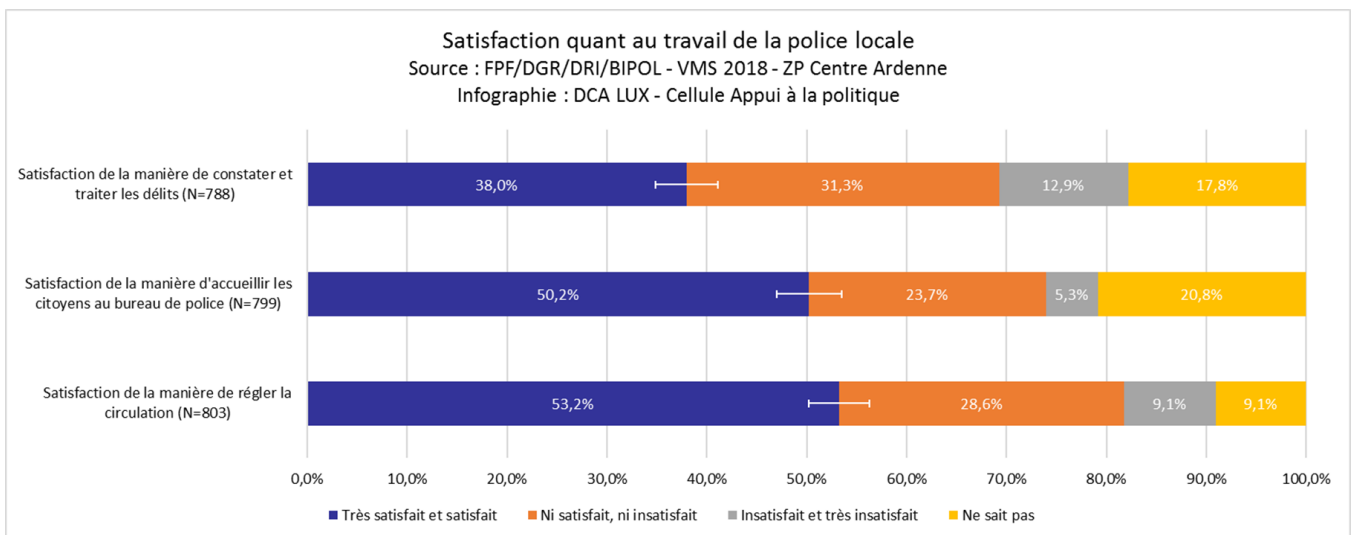
Satisfaction à propos de la police de sa zone
 Source : FPF/DGR/DRI/BIPOL - VMS 2018 - ZP Centre Ardenne
 Infographie : DCA LUX - Cellule Appui à la politique



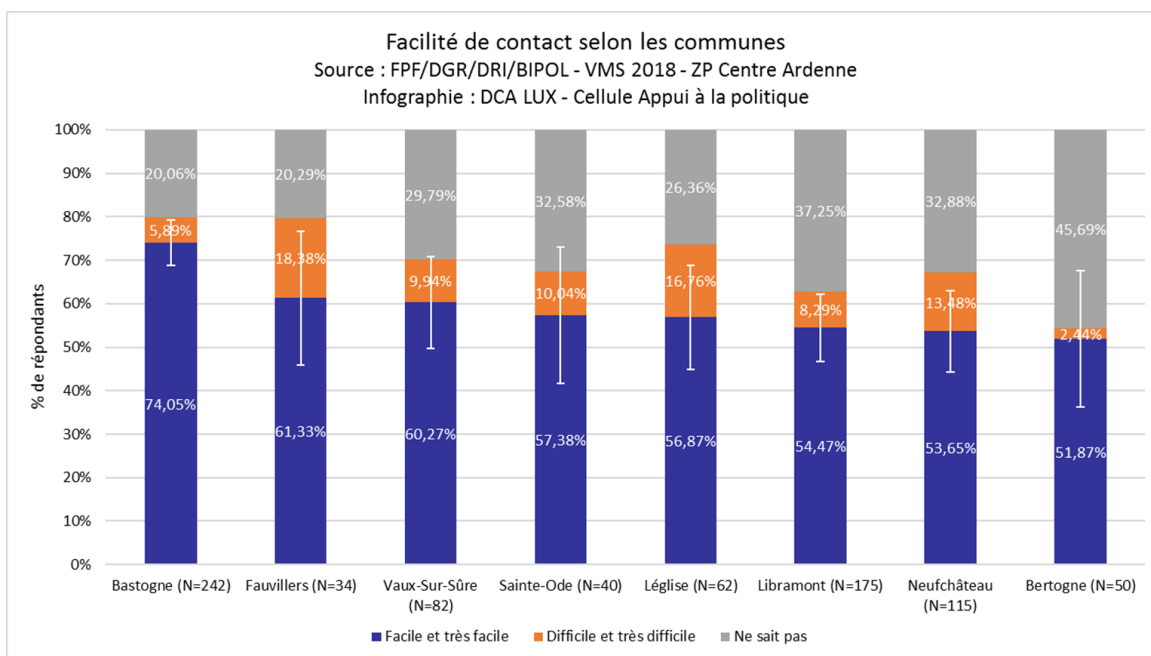
Les habitants de Bertogne semblent les plus satisfaits de la présence policière en rue.



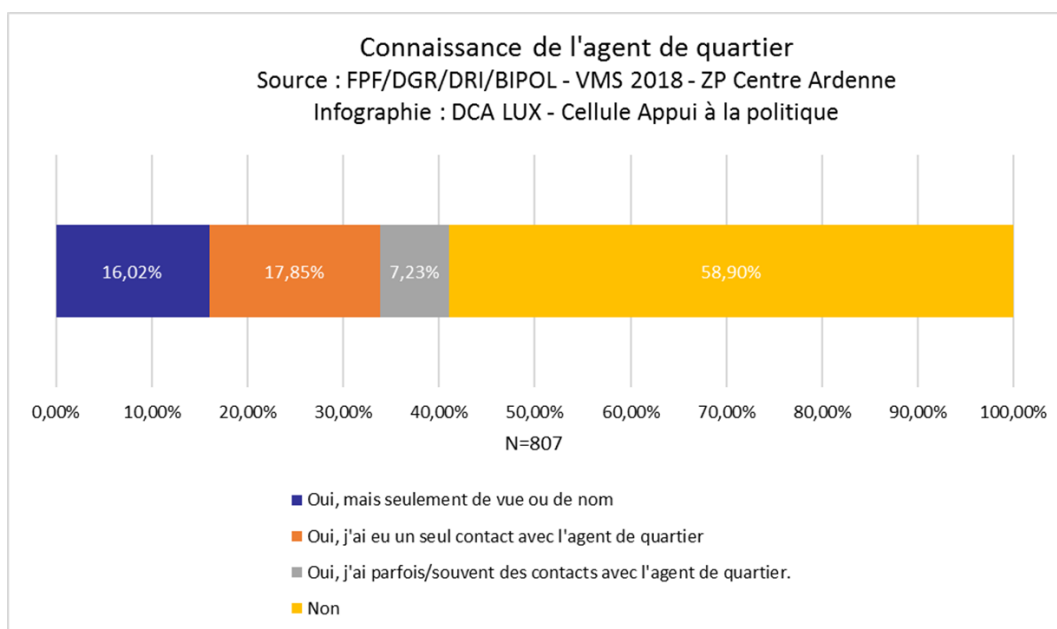
Quant au **travail policier**, la plus grande satisfaction concerne la manière dont la police accueille les citoyens au bureau de police et la manière dont elle règle la circulation. La moitié des répondants se dit satisfait dans ces 2 cas. Néanmoins, seuls 38% des citoyens sont satisfaits de la manière dont les délits sont constatés et traités. Ici aussi, la zone se situe dans les proportions observées au niveau provincial et nous n’observons pas de différence entre communes.



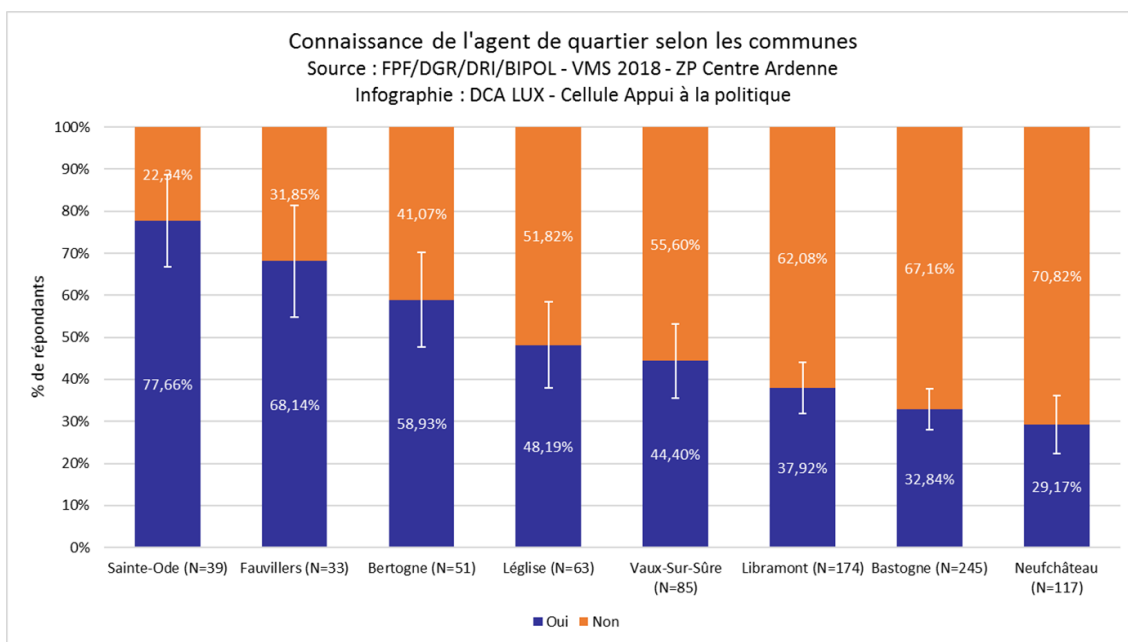
En outre, près des deux tiers (61%) des répondants estiment qu’il est facile, voire très **facile de contacter sa police locale**. Les habitants de Bastogne sont les plus nombreux à estimer que la Police est facilement contactable.



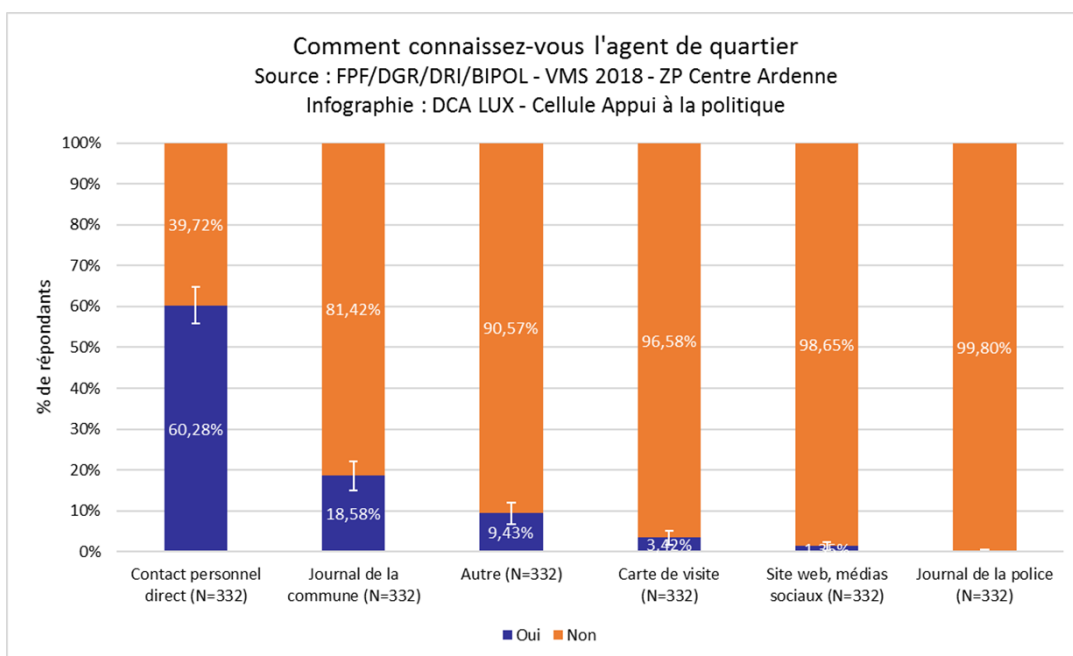
Par ailleurs, en ce qui concerne la connaissance de **l'agent de quartier**, plus de la moitié des habitants (59%) déclare ne pas connaître son agent de quartier. Ce pourcentage élevé transparait déjà dans les résultats du sondage d'opinion réalisé en 2011 (61%). 16% des répondants ne connaissent leur agent de quartier que de vue ou de nom.



Nous constatons un faible taux de connaissance des agents de quartier au sein des trois communes les plus importantes en taille, à savoir Bastogne, Neufchâteau et Libramont. En comparaison, Sainte-Ode et Fauvillers sont les communes où les habitants sont plus nombreux à le connaître.



C'est principalement par un contact direct que les habitants (60%) connaissent leur agent de quartier.

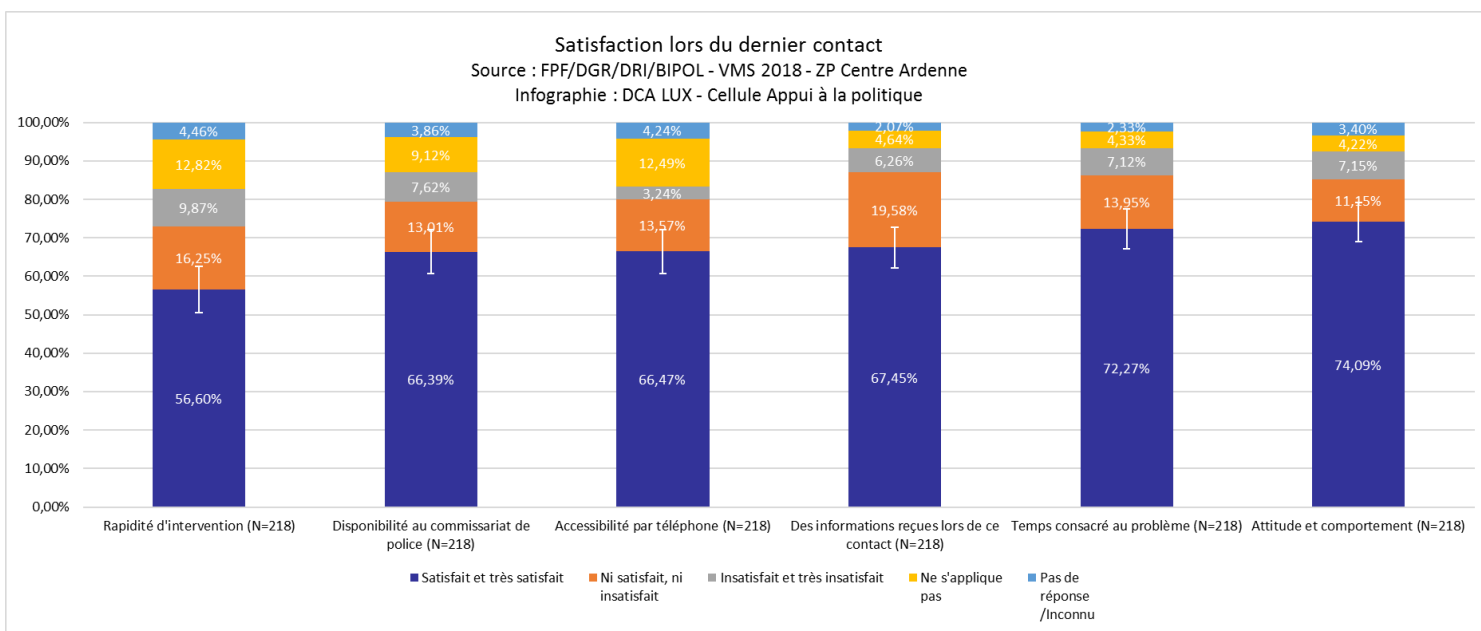


Si le cinquième des habitants (22%) souhaite davantage de contact avec cet agent, ils sont la moitié (54%) à le souhaiter uniquement en cas de problème/besoin. C'est au sein des communes où l'on connaît bien son agent de quartier que le souhait de davantage de contact est le moins présent.

9. Le dernier contact

Près de 3 répondants sur 10 ont eu contact avec la police au cours de l'année écoulée, principalement pour déclarer ou signaler un délit et pour accomplir un acte administratif (par exemple, une domiciliation). Les ¾ sont globalement satisfaits de ce dernier contact.

La rapidité d'intervention, plus particulièrement, satisfait un peu plus de la moitié des répondants.



10. Conclusions

Tout d'abord, 84% des personnes interrogées disent se sentir « rarement et jamais » en insécurité. Ils sont près de 6% à se sentir « souvent, voire toujours » en insécurité. En examinant commune par commune, c'est à Neufchâteau que le sentiment d'insécurité est le plus important mais nous retiendrons essentiellement un taux relativement élevé de personnes se disant en sécurité au sein de leur commune.

Les soucis de quartier mentionnés le plus fréquemment par les citoyens sont ceux liés à la thématique de la sécurité routière. En effet, plus de 75%, soit $\frac{3}{4}$ de la population, considèrent la vitesse non adaptée au trafic comme étant tout à fait et un peu un problème dans leur quartier. Les proportions sont similaires dans les autres zones de police de la province. Remarquons également que cette problématique se plaçait déjà sur le haut du podium lors de nos deux derniers sondages d'opinion en 2008 et 2011. La conduite agressive pose également souci pour 2 personnes sur 5 (43% des répondants). S'ensuivent les dépôts clandestins/détritus trainant dans la rue, les cambriolages dans habitation et les animaux non tenus en laisse ou errants.

La zone Centre Ardenne se distingue toutefois positivement des autres zones de la province notamment pour des soucis liés à l'environnement, à l'aspect social et aux nuisances sonores. Les habitants y sont en effet moins nombreux que dans les autres zones à estimer ces soucis comme des problèmes de quartier.

En terme de victimisation du ménage, ce sont les dégradations causées à un véhicule qui sont les plus fréquentes parmi celles proposées. Environ 8% de la population dit en avoir été victime au cours de l'année écoulée. En outre, 2% des ménages auraient été victimes d'un cambriolage et 4% auraient subi une tentative de cambriolage au cours des 12 derniers mois. Cependant, tous ces faits ne sont pas rapportés de la même manière aux services de police. Ainsi, les tentatives de cambriolage sont moins rapportées (30%) que les cambriolages accomplis (90%).

La population semble satisfaite, globalement, du fonctionnement de la Police de sa zone. En effet, les deux tiers des répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits du fonctionnement de leur Police.

Toutefois, un peu moins de la moitié des habitants seulement semble connaître son agent de quartier, principalement par contact direct. Si le cinquième des habitants souhaite plus de contact avec cet agent, ils sont la moitié à le souhaiter uniquement en cas de besoin.

Annexe 3

Analyse du sondage d'opinion auprès du personnel

Méthode de récolte et période ciblée par les données

Afin de tenir compte des constats et des attentes des membres de la zone de police Centre Ardenne dans l'élaboration du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017, il a été décidé d'interpeller ceux-ci au travers d'un questionnaire écrit et anonyme. Ainsi, tous les membres du personnel (tant opérationnel que Calog) ont reçu un questionnaire courant du mois d'avril 2012. Celui-ci portait, pour les opérationnels, sur l'insécurité et la criminalité ainsi que le fonctionnement interne de la zone de police Centre Ardenne. Le questionnaire destiné aux Calogs ne comportait que les questions concernant le fonctionnement interne de la zone. Malheureusement, ce questionnaire n'a engendré que peu de réactions. Ainsi, seuls 44 opérationnels et 9 Calog ont répondu à la demande formulée par la zone de police. Nous n'émettrons donc pas de statistiques sur ces données mais nous donnerons une vision des phénomènes cités par les répondants.

Analyse des données

Cette petite partie d'analyse ne portera que sur les réponses des membres du personnel opérationnel sur l'insécurité et la criminalité au sein de la zone de police Centre Ardenne.

Le premier thème abordé dans l'enquête est le sentiment d'insécurité. Tout d'abord, nous pouvons soulever le fait que la plupart des répondants estiment que les habitants de la zone se sentent parfois en insécurité dans leur commune. Ils ont, de plus, comme référence les citoyens leur ayant dit se sentir en insécurité. Néanmoins, leurs avis sont très partagés quant à savoir si les habitants seraient prêts à déménager pour diminuer leur sentiment d'insécurité. Enfin, lorsque nous évoquons le sentiment des policiers quant à la sûreté de la zone, la plupart estiment que cette dernière est sûre.

Le second thème approché au sein du questionnaire est les faits de criminalité présents sur le territoire de la zone et influençant le sentiment d'insécurité de la population. Ainsi, selon les policiers, les citoyens évoquent essentiellement des faits de vols (et surtout vols dans habitation), de violences physiques et de présence de personnes immigrées pour expliquer leur sentiment d'insécurité. Suite à leur expérience professionnelle, les policiers citent, quant à eux, les vols comme infractions les plus présentes sur la zone Centre Ardenne, et ce de façon prépondérante (39 policiers ayant cités cette infraction). Viennent ensuite, les infractions de roulage et celles liées aux stupéfiants. Ces trois phénomènes se révèlent être les priorités que choisiraient les policiers pour objectifs du prochain plan zonal de sécurité 2014-2017.

La deuxième partie de l'analyse aura pour thème le fonctionnement interne et l'organisation de la zone de police, que ce soit envers le citoyen mais également envers les membres du personnel. C'est pourquoi, tous les employés, sans exception, ont été invités à remplir cette partie du questionnaire.

Evoquer les points forts et faiblesses de la zone quant au service offert aux citoyens permet de voir émerger quelques caractéristiques représentant l'organisation de la zone de police. Il est important, cependant, de se souvenir durant toute l'analyse que ces résultats proviennent des membres eux-mêmes et manquent parfois d'objectivité. Ainsi, sans demander le service dont dépend le répondant, il est souvent aisé de le deviner dans le questionnaire au vu des réponses valorisant leur service et « dénigrant » les autres départements.

Différents termes ressortent lorsqu'il s'agit d'envisager les points forts de la zone de police. Tout d'abord, nous pouvons voir émerger la rapidité d'intervention, l'accès à l'accueil 24h/24 et la disponibilité des membres du personnel. Ces trois catégories remportent une large unanimité. Néanmoins, d'autres qualités telles que la qualité du travail effectué, l'écoute et les divers services proposés sont également cités comme points forts de la zone.

Les différentes catégories sont beaucoup plus dispersées lorsqu'il s'agit d'envisager les points faibles de la zone. En effet, pas moins de 28 faits ont été recensés comme point faible de la zone. Néanmoins, tous ne ressortent pas avec la même force. Ainsi, le manque d'expérience, de connaissance du terrain et des législations, d'initiatives des policiers sont cités de façon sporadiques. A contrario, l'étendue du territoire (et découlant de cela le manque de présence sur tout le territoire), le manque de communication avec les citoyens, le manque de contrôles routiers et le manque de suivi des dossiers sont fréquemment cités comme points faibles de la zone quant au service offert aux citoyens.

Les points forts et les points faibles de la zone de police ont également été demandés pour le fonctionnement interne. Cela permet de mettre en évidence des caractéristiques telles que le respect du travail d'autrui, le respect et l'écoute à tous les niveaux ainsi qu'une hiérarchie abordable. De plus, la plupart des répondants mettent également en avant l'ambiance de travail régnant au sein de la zone de police. Enfin, nous pouvons noter une importante reconnaissance des efforts effectués par la zone en matière d'équipements et de bâtiments.

Malgré ces beaux propos, une relativisation doit être envisagée suite aux réponses à la question des points faibles de l'organisation. Ainsi, un manque de communication et de passage d'informations entre les différents services est notifié par la plupart des répondants. De plus, une absence de contrôles et de recadrage en cas de dérapage d'un membre du personnel est également soulevée. Nous noterons, également, que les répondants ne s'estiment pas assez nombreux en terme de personnel. Enfin, une critique particulière est émise en matière d'informatique. Ainsi, le système est jugé trop compliqué et possédant trop de versions différentes.

Outre les réponses individuelles des policiers à cette question, ressort une impression globale de mésestime des services les uns envers les autres, suite à une méconnaissance totale des missions accomplies par chacun.

Suite à ces questions, il a été demandé aux répondants quels seraient leurs besoins et/ou attentes au niveau du fonctionnement interne afin de voir celui-ci s'améliorer. Tous les points faibles les plus cités ont été repris au sein de cette catégorie. Nous pouvons ainsi voir apparaître un besoin de communication entre services, de recadrage de certains policiers et d'uniformisation des procédures en matière informatique.

Pour terminer, nous citerons les quelques remarques formulées à la dernière question : « Il faut reprendre les choses en main car la qualité du service offert au citoyen est en train de diminuer fortement », « il faudrait mettre des isolants autour des fenêtres pour économiser le chauffage », « il faudrait mettre de la peinture dans les WC, cachots et sas d'entrée principale chaque année », « il faudrait communiquer régulièrement avec les citoyens via les journaux locaux », « il faudrait plus de responsabilisation et plus de communication », « il faudrait créer 1x/mois des équipes agents de quartier/intervention où chacun ferait le boulot de l'autre avec lui afin de connaître le travail de chacun », lorsqu'on vient d'une autre zone, je peux dire que nous sommes bien ici », « zone très agréable », « PMT 6h-14h inutile » et « les Calog de Bastogne ne répondent pas aux attentes du personnel (rarement réponses à nos questions, lorsque nous pouvons les joindre) ! ».

Annexe 4

Analyse de l'enquête de bien-être au travail

Avant d'expliquer les résultats concrets du sondage d'opinion, commençons par l'explication de l'échantillon représenté par les personnes ayant répondu à ce questionnaire.

1. L'échantillon

Sur les 144 membres du personnel en activité au 15 décembre 2010, **93** ont répondu au questionnaire portant sur le bien-être au travail au sein de la zone de police Centre Ardenne, soit un taux de réponse de **65%**. L'ensemble de ces personnes peuvent se représenter comme suit : 1 personne de la Direction Générale (1%), 8 de la DIROPS (9%), 5 de la DRH (5%), 8 de la DAC (9%), 15 de la DAQ (16%), 10 de la DER (10%) et 43 des DIN (46%). Nous pouvons donc voir apparaître quasi la même répartition des proportions qu'au sein de l'ensemble des membres du personnel de la zone de police. Nous noterons toutefois que la DAQ est sous-représentée avec seulement 16% de votants alors que ce service représente 22% des membres du personnel.

En ce qui concerne la répartition hommes/femmes, nous obtenons un taux de 22 % de femmes (soit 20 répondantes) et de 75% d'hommes (soit 70 répondants). La répartition Opérationnels / Calogs, quant à elle, se fait de la façon suivante : 85% des répondants ont été des opérationnels et 14% des Calogs. Il est important de souligner, que contrairement à la représentation des services, nous nous éloignons d'une représentativité correcte en ce qui concerne les catégories homme/femme et opérationnel/calogs. Ainsi, tant les calogs que les femmes sont sous-représentés dans ces résultats, ce qui sera à ne pas négliger.

2. L'analyse des items

Afin de ne pas alourdir et rendre inintéressantes les conclusions de cette enquête, nous n'envisagerons pas l'analyse de l'ensemble de tous les items. En effet, nous ne nous intéresserons qu'aux catégories dont les résultats se démarquent. Néanmoins, toutes les catégories ayant été analysées, il sera toujours possible d'obtenir des informations complémentaires sur celles non présentées dans ce résumé.

Le premier item interpellant est l'item concernant le **bruit**. Ainsi, seuls 70% des employés trouvent le niveau sonore satisfaisant. **46% des Calogs s'en plaignent pour 20% des opérationnels**. Au niveau des calogs, la DIROPS est le service se plaignant le plus du bruit.

Toujours au niveau des locaux et de l'infrastructure, nous noterons également que les Calogs se plaignent tant de **l'éclairage que de la température des bureaux**. La DRH est le service le plus marqué au niveau de la température ambiante.

En ce qui concerne **le matériel** mis à la disposition des membres du personnel, le personnel opérationnel est en règle générale satisfait de la qualité proposée ce qui est un peu moins le cas chez les Calog. Néanmoins, lorsque nous envisageons la gestion de ce matériel, **33% du personnel** s'en plaint. Ainsi, plus d'un membre de chaque service sur trois (hommes et femmes confondus) ne se disent pas satisfaits de la gestion du matériel par la zone. De plus, 40% des répondants estiment que **le niveau de technologie du matériel** n'est pas adéquat.

Quant au travail à proprement parler, effectuer une **quantité trop importante de travail** n'est relevé que par les Calogs et le service de la DAQ tout comme la **quantité de travail à effectuer dans l'urgence**. Ainsi, 30% des Calogs (dont 25% au sein de la DIROPS et 60% au sein de la DRH) se

plaignent de cette urgence. Il peut également être souligné le fait que 60% des membres de la DRH ayant répondu au questionnaire, se plaignent des **interruptions ayant lieu durant leur travail**. Nous noterons, enfin, que très peu de membres du personnel se plaignent des horaires, du rythme de travail ou encore du nombre d'heures prestées.

Concernant la façon de travailler, 27% de la DAQ n'est pas satisfaite des instructions données pour exécuter son travail. Quant à **la manière dont sont prises les décisions** concernant leur travail, 21% des répondants n'en sont pas contents et pour la première fois dans l'enquête, nous voyons apparaître une dominance de personnes mécontentes au sein des hommes (25% pour seulement 5% de femmes) et au sein des opérationnels (33% DAQ et DER). Néanmoins, plus de 94% des membres du personnel sont satisfaits de l'**autonomie** donnée et des **responsabilités** qui leur sont confiées.

Enfin, 38% des Calogs estiment ne pas avoir de possibilité **d'évoluer** dans l'entreprise.

A contrario de tous ces points négatifs, quelques points positifs très importants doivent être soulignés. Ainsi, 98% des membres du personnel sont satisfaits de l'**ambiance** régnant au sein de la zone de police. Un petit bémol doit néanmoins être noté, à savoir que ce taux se situe essentiellement au sein des opérationnels car 46% des calogs se plaignent légèrement de l'ambiance. Notons également que plus de 90% du personnel est content de la confiance existante entre collègues et de la part de leur supérieur mais également des relations existantes.

3. Conclusions

Nous pouvons conclure cette enquête en notant qu'en règle générale, une certaine ambiance et la confiance entre collègues règnent au sein de la zone Centre Ardenne. Néanmoins, des points tels que le bruit, l'éclairage, la température ambiante des locaux et la gestion du matériel pourraient être améliorés afin d'atteindre la satisfaction des Calogs. Enfin, des interrogations plus profondes se posent quant à la prise de décisions et l'urgence des délais à respecter par les membres du personnel.

Il est à noter que des mesures de changement pourraient être envisagées suite à cette enquête.

Annexe 5

Capacité nette disponible en 2018

Voir page suivante

Capacité nette disponible		141FTE*1520 =214320	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Travail régulier (fonctionnalités)	Accueil	accueil zonal	1383:18	1282:09	1395:39	1333:45	1383:25	1342:02	1316:50	1333:27	1524:30	1565:51	1513:27	1551:27	16925:50
		accueil local (P6)	2281:45	1935:40	2392:50	1944:25	2019:15	2097:25	1672:10	1748:25	571:40	658:17	540:54	562:45	18425:31
		Total accueil													
	Intervention	PM+PMT	3980:25	3618:40	4035:55	3846:45	4025:10	3818:55	4119:30	4008:55	3910:40	3956:25	3748:15	3929:15	46998:50
		Ecritures	995:09	915:40	882:36	787:53	761:10	755:02	620:15	828:35	826:30	1007:15	1050:45	822:31	10253:21
		Total intervention													
	Quartier	(sauf P1 dossiers, P6 accueil et P3 MOlocal)	2206:40	1674:50	2251:30	1757:55	1864:25	1805:15	1704:05	1598:35	2024:13	2040:27	1814:47	1718:02	22460:44
	Enquêtes et recherche locale	DER + TAM	1085:15	1024:45	1517:24	958:45	1147:15	1086:30	1205:30	1170:00	971:00	1322:00	1245:45	964:15	13698:24
		DIN (Enq + gest PV)	161:45	146:05	172:15	82:55	192:40	105:05	104:25	102:15	84:35	223:45	179:55	96:45	1652:25
		DAQ (P1)	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	4:00	1221:18	1170:28	1103:13	916:40	4415:39
		Total recherche													
	MO local		436:55	1819:35	476:05	533:30	202:15	517:15	2791:15	75:15	340:35	194:50	525:50	705:00	8618:20
	Aide aux victimes	AS	125:30	143:30	121:30	131:30	137:15	148:15	58:00	163:30	108:30	168:12	131:30	84:30	1521:42
		Total SAV													
	Circulation (hors plans d'action)	Abords écoles	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	174:30	104:45	76:15	39:30	395:00
		Autres	460:40	441:35	516:45	349:00	398:30	372:15	261:40	211:20	242:20	266:00	410:05	196:00	4126:10
		Total Circ													
	Contribution Fédérale	MFO-1	60:30	82:30	133:15	58:00	82:30	122:00	15:30	12:30	33:15	74:15	67:30	64:15	806:00
		MFO-2	38:15	35:45	98:45	127:15	125:50	61:45	518:15	100:45	90:00	226:30	111:20	76:00	1610:25
		MFO-3	731:45	665:10	800:55	678:05	816:30	663:35	538:15	623:50	228:15	313:30	178:40	204:50	6443:20
		MFO-4	61:30	43:00	69:00	17:00	2:00	5:00	0:00	0:00	17:30	47:30	156:10	85:00	503:40
		LPI art 96	769:04	614:30	789:04	522:36	488:45	657:28	502:55	383:00	416:30	799:18	659:24	570:12	7172:46
	Total Mis Féd														16536:11
Tâches liées à la politique		1468:28	1377:49	1138:15	1286:36	1260:57	1381:15	1381:14	1021:39	1355:33	1602:08	1391:40	1191:29	15857:03	
Tâches liées à l'appui		1726:42	1563:25	1833:31	1690:11	1693:18	2129:53	1681:37	1499:55	1054:39	1217:31	1199:55	865:18	18155:55	
Formations		634:58	203:30	1013:12	579:40	1132:21	952:43	409:00	78:00	532:09	813:50	855:20	450:00	7654:43	
Total service régulier		18608:34	17588:08	19638:26	16685:46	17733:31	18021:38	18900:26	14963:56	15728:12	17772:47	16960:40	15093:44	207695:48	
Capacité indisponible															
	Activités syndicales		55:36	60:48	146:36	27:36	60:48	68:24	0:00	15:12	55:18	46:36	61:24	24:00	622:18
	Congés		5204:55	3797:45	4551:59	5357:21	7496:54	4754:25	8227:15	9849:30	5544:15	5428:37	6603:54	7311:42	74128:32

	Absences médicales	1515:04	1786:27	2731:11	1359:11	1717:48	2047:00	1782:27	2082:15	2063:21	2402:34	2089:57	2216:57	23794:12
	Détachés out	0:00	0:00	0:00	0:00	147:30	25:30	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	173:00
	Total indisponibilités	6775:35	5645:00	7429:46	6744:08	9423:00	6895:19	10009:42	11946:57	7662:54	7877:47	8755:15	9552:39	98718:02
Capacité libre (marge de manœuvre)														
	Plan zonal Circ	416:30	408:05	484:40	528:20	427:45	336:50	345:30	387:30	696:00	572:35	517:45	595:30	5717:00
	Plan zonal Nuisances	9:48	3:30	3:30	11:30	13:30	6:30	0:00	7:30	9:00	24:30	33:00	16:15	138:33
	Plan zonal Jeunesse	208:05	129:45	100:40	35:30	178:30	87:00	0:00	51:00	171:15	108:45	124:10	272:30	1467:10
	Plan zonal Terrorisme	30:00	30:00	30:00	30:00	30:00	30:00	30:00	6:00	6:00	6:00	6:00	6:00	240:00
	TOTAL CAPACITE LIBRE	664:23	571:20	618:50	605:20	649:45	460:20	375:30	452:00	882:15	711:50	680:55	890:15	7562:43
	Capacité totale utilisée (Sv régulier+PZS)													313976:33

Annexe 6

Explication du Tableau des phénomènes constatés

Afin de nous aider dans la définition de nos priorités, nous avons procédé à la réalisation d'un *Tableau des phénomènes constatés*⁸. Ce tableau reprend de manière synthétique l'information récoltée en reprenant d'un côté la liste des phénomènes relevés et d'un autre, la source d'information. Un score est attribué pour chaque phénomène en fonction de son importance au niveau de chacune des sources de données.

De l'analyse réalisée, nous dégagons 30 phénomènes qui sont ramenés à 26.

En effet, 5 phénomènes ont été rassemblés sous la catégorie « Nuisances sociales (pondéré) ». Celle-ci est le fruit d'un rassemblement de 5 sous-catégories du phénomène à savoir : « Vandalisme » ; « Dépôts clandestins » ; « Rassemblement de jeunes » ; « Désordre public » et « Divagation de chiens ».

Les 25 autres phénomènes sont les suivants : « vols simples » ; « coups et blessures volontaires » ; « cambriolage » ; « stupéfiants » ; « harcèlement » ; « menaces » ; « destruction » ; « vol à l'étalage » ; « trafic illégal d'armes à feu » ; « terrorisme » ; « violences intrafamiliales » ; « traite des êtres humains » ; « cybercrime et cybersécurité » ; « fraude sociale et fiscale » ; « violences morales » ; « escroqueries » ; « contrefaçon » ; « violence juvénile » ; « transmigration illégale » ; « détention illégale d'armes à feu » ; « outrages et rébellions » ; « abus de confiance » ; « attentat à la pudeur » ; « incendies et explosions » et « sécurité routière (qui reprend vitesse excessive, conduite agressive...) ».

Il est à noter que, pour établir le score au niveau du phénomène « Nuisances sociales (pondéré) », nous avons attribués les scores en considérant les 25 phénomènes et les 5 sous-catégories du phénomène « Nuisances sociales (pondéré) » dont nous avons détecté la présence dans notre analyse au niveau de chaque source d'information. Une fois les scores attribués à ces 30 items, nous avons considérés isolement les 5 items relatifs au phénomène « Nuisances sociales (pondéré) ». Le tableau intitulé *Tableau Nuisances sociales (déclinaison)*⁹ montre la répartition des points et le résultat final qui a été reporté dans le *Tableau des phénomènes constatés* sous le phénomène « Nuisances sociales (pondéré) ». Afin d'établir ce score, nous avons additionné les résultats pour chaque source d'information. Ce score a ensuite été divisé par le nombre de sous-catégories (soit 5) pour enfin obtenir un score moyen par source d'information. Nous attribuons toutefois le score de 5 Points au phénomène « Nuisances sociales (pondéré) » au niveau de la source d'information du Plan National de Sécurité, ainsi que 3 points (non pondéré) pour les attentes de Bourgmestres et les priorités du PSSP.

1. Plan National de Sécurité 2016-2019

La première source d'information reprend l'ensemble des phénomènes prioritaires pour le **PNS**. Chacun des phénomènes obtient le même poids (ou le même score), soit 5 Points.

Nous attribuons ainsi 5 Points aux phénomènes suivants : « Cambriolages » ; « Stupéfiants » ; « Trafic illégal d'armes à feu » ; « Terrorisme » ; « Violences intrafamiliales » ; « Traite des êtres humains » ; « Cybercrime et cybersécurité » ; « Fraude sociale et fiscale » ; « Désordre public » ; « Sécurité routière » ; « Coups et blessures volontaires » ; « Transmigration illégale » et « Dépôts clandestins ».

2. Insécurité objective

Les sources d'information relatives à **l'insécurité objective** sont au nombre de quatre : les chiffres de criminalité, l'image policière arrondissementale de Sécurité, les données issues des Sanctions Administratives et les données issues du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

2.1 Chiffres de criminalité

Des chiffres de criminalité sur la zone de police nous retenons les dix phénomènes les plus présents en 2018 auxquels nous attribuons de 10 à 1 Point, en partant du phénomène le plus présent. L'attribution de Points donne ce qui suit.

10 Points : « vols simples » ;
9 Points : « stupéfiants » ;
8 Points : « cambriolages » ;
7 Points : « vandalisme » ;

⁸ Annexe : Tableau des Phénomènes constatés et Tableau Nuisances sociales (déclinaison).

⁹ Annexe : Tableau des Phénomènes constatés et Tableau Nuisances sociales (déclinaison).

6 Points : « coups et blessures volontaires » ;
5 Points : « transmigration illégale » ;
4 Points : « harcèlement » ;
3 Points : « menaces » ;
2 Points : « escroqueries » ;
1 Point : « vols à l'étalage ».

2.2 Chiffres de l'Image Policière Arrondissementale de Sécurité

Les statistiques dominantes de l'Image Policière Arrondissementale de Sécurité sont au nombre de onze. Nous avons donc attribué des Points de 10 à 0,5.

10 Points : « stupéfiants » ;
9 Points : « transmigration illégale » ;
8 Points : « violences morales » ;
7 Points : « vols à l'étalage » ;
6 Points : « violences intrafamiliales » ;
5 Points : « détention illégale d'armes » ;
4 Points : « outrages et rébellions » ;
3 Points : « abus de confiance » ;
2 Points : « incendies et explosions » ;
1 Point : « attentat à la pudeur » ;
0,5 Point : « contrefaçon ».

2.3 Constats du Fonctionnaire Sanctionneur

Les données issues des PV de sanctions administratives font état de quatre grandes catégories qui sont tous quatre des sous-catégories du phénomène « Nuisances sociales (pondéré) » dont les points ont été attribués en fonction du nombre de phénomènes relevés :

5 Points : « Souillure de la voie publique » (3 points) et « Dégradations de biens » (2 points)
4 Points : « Dépôts d'immondices »
1 Point : « Divagation d'animaux ».

2.4 Constats du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Les priorités du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention se déclinent en 2 types de constats. Ces priorités étant sur le même pied d'égalité pour le service Mithridate, il a été décidé de leur attribuer la même cotation, à savoir 3 points chacune.

3 Points : « nuisances sociales »
3 Points : « violence juvénile ».

3. Insécurité subjective

Après avoir détaillé les scores attribués pour les sources d'information relatives à l'insécurité objective, nous passons en revue les sources d'information relatives à **l'insécurité subjective** qui sont au nombre de trois : le Moniteur de Sécurité, le regard des policiers et le regard de huit Bourgmestres.

3.1 Moniteur de Sécurité

Du Moniteur de Sécurité, nous retenons les cinq phénomènes les plus cités par les citoyens de la zone comme étant des problèmes de quartier, auxquels nous attribuons de 5 à 1 Point, en partant du phénomène le plus présent. Parmi ces cinq items, 2 sont relatifs à la sécurité routière. Il a été décidé de les additionner ensemble. La ventilation des points s'est donc effectuée de la sorte :

9 Points : « Vitesse du trafic » (5 Points) et « Conduite agressive » (4 Points)
3 Points : « Dépôts clandestins »
2 Points : « Cambriolages »
1 Point : « Divagations d'animaux ».

3.2 Regard des membres du personnel policier

Suite à leur expérience professionnelle, les policiers sont également à même d'apporter leur vision de la criminalité sur la zone de police. N'ayant pas émis de classement lors du choix des phénomènes présents sur

la zone, nous avons décidé d'attribuer le même nombre de points à chaque phénomène, à savoir 3 points. Cela peut donc se répartir de la manière suivante :

3 Points : « Vols dans habitation »

3 Points : « Stupéfiants »

3 Points : « Sécurité Routière ».

3.3 Regard des huit Bourgmestres de la zone

Enfin, le regard des huit Bourgmestres fait apparaître sept problématiques diverses dont 3 en matière de « Nuisances sociales ». Vu l'importance des attentes des huit Bourgmestres au sein de ce Plan Zonal de Sécurité, nous avons décidé d'octroyer la même cotation à chaque phénomène énuméré par les Bourgmestres. C'est pourquoi, les sous-catégories figurant dans la catégorie « Nuisances sociales » ne seront pas pondérées. Néanmoins, afin de ne pas faire ressortir certaines catégories, qui ne devraient pas l'être au vu des autres résultats, nous n'octroyons pas 5 points par phénomène comme pour le PNS, mais 3 points. Ces sept phénomènes se ventilent donc de la façon suivante :

3 Points : « Vols simples »

3 Points : « Stupéfiants »

3 Points : « Destruction »

3 Points : « Sécurité routière »

3 Points : « Rassemblements de jeunes »

3 Points : « Chiens dangereux »

3 Points : « Désordre public ».

4. Les attentes et les priorités des Partenaires

Les attentes des différents partenaires de la zone de police (outre Mithridate et le fonctionnaire sanctionnateur) sont également prises en compte au sein de ce tableau et de ce choix des priorités. En effet, il nous a semblé indispensable de les intégrer dans la pondération effectuée afin d'obtenir un classement des priorités complet et pertinent. Vu l'importance des attentes des partenaires au sein de ce Plan Zonal de Sécurité, nous avons décidé d'octroyer la même cotation à chaque phénomène énuméré par ces derniers. C'est pourquoi, les sous-catégories figurant dans la catégorie « Nuisances sociales » ne seront pas pondérées. Néanmoins, afin de ne pas faire ressortir certaines catégories, qui ne devraient pas l'être au vu des autres résultats, nous n'octroyons pas 5 points par phénomène comme pour le PNS, mais 3 points.

4.1 Les attentes du Procureur du Roi

Les différentes attentes du Procureur du Roi peuvent se ventiler de la façon suivante :

3 Points : « violences intrafamiliales » ;

3 Points : « cambriolages » ;

3 Points : « sécurité routière » ;

3 Points : « stupéfiants ».

4.2 Les attentes de la Région Wallonne

Les différentes attentes de la Région Wallonne peuvent se ventiler de la façon suivante :

3 Points : « sécurité routière »

3 Points : « environnement »

3 Points : « bien-être animal »

3 Points : « terrorisme »

4.3 Les attentes du Gouverneur

Les différentes attentes du Gouverneur peuvent se ventiler de la façon suivante :

3 Points : « transmigration » ;

3 Points : « sécurité routière » ;

3 Points : « coopération internationale » ;

3 Points : « désordre public » ;

3 Points : « marchands de sommeil ».

Tableau des phénomènes constatés

Phénomènes constatés	PNS	Insécurité objective				Insécurité subjective			PR	RW	Gouv	TOTAL	Class.
		SPC	IPAS	FS	PSSP	MS	Policier	BGM					
Stupéfiants	5	9	10				3	3	3			33	1
Sécurité routière	5					9	3	3	3	3	3	29	2
Transmigration illégale	5	5	9								3	22	3
Cambriolage dans habitation/entreprise	5	8				2	3		3			21	4
Nuisances sociales (pondéré)	5	1,4		2	3	0,8		3		0,6	0,6	16,4	5
Violences intrafamiliales	5		6						3			14	6
Vols simples		10						3				13	7
Coups et blessures volontaires	5	6										11	8
Vols à l'étalage		1	7									8	9
Terrorisme	5									3		8	10
Violences morales			8									8	11
Trafic/traité des êtres humains	5											5	12
Cybercrime/cybersecurity	5											5	13
Fraude sociale et fiscale	5											5	14
Détention illégale d'armes à feu			5									5	15
Trafic d'armes à feu	5											5	16
Harcèlement		4										4	17
Outrages et rébellions			4									4	18
Destruction								3				3	19
Menaces		3										3	20
Violence juvénile					3							3	21
Abus de confiance			3									3	22
Escroqueries		2										2	23
Incendies et explosions			2									2	24
Attentat à la pudeur			1									1	25
Contrefaçon			0,5									0,5	26

Nuisances sociales (déclinaisons)	PNS	SPC	IPAS	FS	PSPP	MS	Policier	BGM	PR	RW	Gouv	TOTAL
Vandalisme		7		5								12
Dépôts clandestins	5			4		3				3		15
Rassemblement de jeunes												0
Désordre public	5										3	8
Divagation de chiens				1		1						2
Somme par type de donnée	5	7		10		4				3	3	32
Nuisances sociales (pondéré)	5	1,4		2	3	0,8		3		0,6	0,6	16,4

